



NOTE D'INFORMATION

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SAMIR CONSECUTIVE A LA FUSION-ABSORPTION DE LA SCP PAR LA SAMIR ET RADIATION EN BOURSE DE LA SCP

EMISSION DE 1 578 915 ACTIONS
RESERVEES AUX ACTIONNAIRES DE LA SCP

9 actions SAMIR pour 10 actions SCP

PERIODE D'ECHANGE : DU 02 AOUT AU 3 SEPTEMBRE 1999

Conseiller pour l'opération



CASABLANCA FINANCE CONSEIL

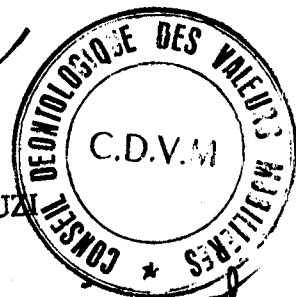
Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières : Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 4 Rabia II 1414 (21 septembre 1993) relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (C.D.V.M) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, l'original de la présente note d'information a été visé par le C.D.V.M. le XXXXXXXX sous la référence n°XXXXXXXX.

- 22/07/99 - - n° 47/99 -

Le Directeur

SAI

Abdellatif FAOUZI



21

SOMMAIRE

-=-

	SOMMAIRE.....	1
	PREAMBULE.....	3
	AVERTISSEMENT.....	4
	RESTRICTIONS.....	4
	ABREVIATIONS.....	5
	DEFINITIONS.....	7
PARTIE I	RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES.....	8
	RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION.....	9
	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	10
PARTIE II	L'OPERATION D'ECHANGE.....	12
	CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION D'ECHANGE.....	13
	MOTIVATIONS ET INTENTIONS.....	17
	PROCEDURES JURIDIQUES.....	19
	MODALITES DE LA FUSION ABSORPTION.....	21
	ELEMENTS D'APPRECIATION DES CONDITIONS DE L'OPERATION D'ECHANGE.....	26
	REGIME FISCAL.....	30
PARTIE III	PRESENTATION DES SOCIETES SAMIR, SCP ET DU GROUPE CORRAL.....	32
	PRESENTATION DE LA SAMIR.....	33
	PRESENTATION DE LA SCP.....	38
	PRESENTATION DU GROUPE CORRAL.....	45
PARTIE IV	ACTIVITE, MARCHE ET CONCURRENCE.....	47
	MARCHE DES PRODUITS PETROLIERS.....	48
	POSITIONNEMENT DE LA SAMIR.....	61
	POSITIONNEMENT DE LA SCP.....	68
PARTIE V	SITUATION FINANCIERE DE LA SAMIR ET DE LA SCP.....	75
	SITUATION FINANCIERE DE LA SAMIR.....	76
	SITUATION FINANCIERE DE LA SCP.....	83
PARTIE VI	COMMENTAIRES DU GROUPE CORRAL SUR LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA NOUVELLE ENTITE SAMIR.....	90
	ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	91
	PERSPECTIVES DE L'ANNEE 1999.....	93
PARTIE VII	FACTEURS DE RISQUE.....	94
	RISQUES AFFECTES A LA SOCIETE ET A SON SECTEUR.....	95
	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES.....	97
PARTIE VIII	ANNEXES.....	98



A
MO

PREAMBULE

-=-

La présente Note d'Information est un document d'information établi par Casablanca Finance Conseil agissant en qualité de Conseiller de Corral Maroc pour l'opération d'augmentation de capital de la Société Anonyme Marocaine des Industries du Raffinage (SAMIR) par fusion-absorption de la Société Chérifienne des Pétroles (SCP). Ladite opération est dénommée ci-après Opération d'Echange (OE). L'augmentation de capital de la SAMIR est strictement réservée aux actionnaires de la SCP, qui devront échanger leurs actions contre des actions SAMIR selon la parité suivante :

9 actions SAMIR pour 10 actions SCP.

Cette parité d'échange, arrêtée conjointement par la SAMIR et la SCP, a fait l'objet d'un projet de fusion arrêté par les conseils d'administration de la SCP et de la SAMIR respectivement le 6 et 7 avril 1999 (cf Partie II), et d'une mission de commissariat aux comptes à la fusion qui a statué sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions et sur l'équité du rapport d'échange (cf annexe « Rapport des commissaires aux comptes sur la fusion absorption de la SCP par la SAMIR »).

A l'issue de la présente opération, la SCP sera radiée de la cote officielle de la Bourse de Casablanca. La radiation de l'action SCP interviendra le 6 septembre 1999.

Le contenu de cette note a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- des commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de la SAMIR et de la SCP, recueillies par Casablanca Finance Conseil, notamment lors des « Dues Diligences » effectuées auprès des deux sociétés ;
- des comptes sociaux de la SAMIR et de la SCP pour les exercices 1995 à 1998 ;
- des rapports des commissaires aux comptes de la Samir et de la SCP pour les exercices 1995 à 1998 ;
- des rapports d'audit des comptes de la SAMIR pour les exercices 1996 à 1998.

Conformément à l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, cette note doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription (ou l'achat) est sollicitée ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la SAMIR et chez les intermédiaires habilités à recueillir les ordres de bourse ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, la présente Note d'Information ne constitue en aucun cas une sollicitation de souscription à la présente opération.

Juin 1999

Casablanca Finance Conseil



Strictement confidentiel

✍️
YD

AVERTISSEMENT

-=-

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ils sont fonction des résultats de l'émetteur et de la politique d'affectation desdits résultats décidée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations d'appel public à l'épargne ni sur la qualité de la situation des émetteurs. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie de la qualité du placement objet de la présente note d'information ni de la réussite de l'opération envisagée.

RESTRICTIONS

-=-

L'Opération d'Echange est ouverte exclusivement aux actionnaires actuels de la SCP.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) aux (ou des) valeurs mobilières objet de ladite note.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de souscription (ou d'achat) à ce type d'opérations.

Chaque teneur de compte n'offrira les valeurs mobilières, objet de la présente note d'information, à l'échange qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, ni la SAMIR, ni la SCP, ni Casablanca Finance Conseil n'encourent de responsabilité du fait du non-respect par l'un des teneurs de compte de ces lois et règlements.




Handwritten signature and initials.

ABREVIATIONS

-=-

BANESTO	Banco Espagnol de Credito
BID	Banque Islamique de Développement
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BNDE	Banque Nationale de Développement Economique
BP	British Petroleum
BRPM	Bureau de Recherches et Participations Minières
CA	Chiffre d'Affaires
CDM	Crédit du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CDT	Confédération Démocratique du Travail
CFD	Caisse Française de Développement
CIF	Cost Insurance and Fret
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CTIP	Compagna Technica Internazionale Progetti
DES	Diplôme d'Etudes Supérieures
Dh	Dirham
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ENI	Ente Nazionale Idracarburi
ENSIC	Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques (Nancy, France)
ENSPM	Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs (IFP France)
FOB	Free on board
FRF	Franc Français
GATT	General Agreement on Trades and Tariffs
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
GWH	Giga Watt Heure
IFP	Institut Français du Pétrole
INSA	Institut Nationale des Sciences Appliquées
IS	Impôt sur les Sociétés
ISCAE	Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises
Kg	Kilogramme
M.	Monsieur
MDh	Millions de Dirhams
MT	Million de Tonnes
M3	Mètre cube
NA	Non applicable
ND	Non Disponible
OCP	Office Chérifien des Phosphates
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONE	Office National d'Electricité
ONAREP	Office National de Recherches et d'Exploitations Pétrolières
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OPV	Offre Publique de Vente
P/B	Price to book ratio (cours/fonds propres par action)
P/CF	Price to cash-flow (cours/cash-flow par action)
P/E	Price earning ratio (cours/bénéfice par action)
PFI	Prélèvement fiscal à l'importation
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
SA	Société Anonyme




 120

SAMIR	Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage
SBVC	Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca
SCIF	Société Chérifienne de l'Industrie Ferroviaire
SCP	Société Chérifienne des Pétroles
SDBP	Société de Distribution de Butane et Propane
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SMDC	Société Marocaine de Distribution de Carburants
T	Tonne
TEP	Tonne Equivalent Pétrole
TIC	Taxe Intérieure à la consommation
TM	Tonne Métrique
RN	Résultat Net
ROE	Return on equity : rentabilité des fonds propres
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TFSE	Travaux, Fournitures et Services Extérieurs
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UMT	Union Marocaine du Travail
USD	United States Dollar (Dollar Américain)
VNC	Valeur nette comptable



AS
MD

DEFINITIONS

-=-

- Hydroskimming :** Raffinerie de pétrole dont le schéma de raffinage comprend la distillation atmosphérique, le réformage catalytique et la désulfuration ;
- Distillation atmosphérique :** Opération de séparation du pétrole brut en différentes coupes pétrolières : gaz, essences, légères et lourdes, naphta, kérosène et fueloil ;
- Reformage catalytique :** Opération de transformation de l'essence lourde à faible indice d'octane en reformat à haut indice d'octane nécessaire pour la formulation des essences des moteurs à explosion ;
- Hydrocracking :** Opération de transformation des coupes pétrolières issues de la distillation sous vide du fueloil en gasoil, essences et GPL ;
- Hydrodésulfuration :** Opération d'élimination du soufre contenu dans les coupes pétrolières par traitement à l'hydrogène ;
- Merox :** Opération d'élimination du soufre contenu dans les coupes pétrolières par traitement à la soude ;
- Cracking :** Opération de transformation d'une coupe pétrolière en produits pétroliers plus légers ;
- Crédit de droit :** Taxe parafiscale prélevée par la Douane à l'occasion du paiement de la TIC et de la TVA.



[Handwritten signature]
MD

PARTIE I

--

RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION
RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES



[Handwritten signature]

[Handwritten initials]

RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION

-=-

Le Président de la SAMIR

M. Abderrafih Menjour

A notre connaissance, les données de la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la SAMIR ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président de la SCP

M. Abderrazak Alami Sounni

A notre connaissance, les données de la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la SCP ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Conseiller juridique

Deloitte & Touche Maroc

Conformément aux dispositions statutaires des deux sociétés et aux procédures et règles de la législation en matière de droit des sociétés, dont la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, l'opération, objet de la présente note d'information, a fait l'objet d'un projet de fusion arrêté par :

- Le conseils d'administration de la SCP en date du 6 avril 1999 ;
- Le conseil d'administration de la SAMIR en date du 7 avril 1999 ;

Et a été décidée par :

- L'assemblée Générale Extraordinaire de la société SCP tenue en date du 23 juin 1999 ;
- L'assemblée Générale Extraordinaire de la société SAMIR tenue en date du 24 juin 1999 qui a ratifié la fusion et approuvé les apports en nature.

Le Conseiller pour l'opération

Casablanca Finance Conseil

La présente Note d'Information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Toutefois, la parité d'échange proposée dans le cadre de la présente opération n'a pas été arrêtée par nos soins et n'a fait l'objet d'aucune vérification de notre part.



Handwritten signature and initials

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

-=-

Responsables du contrôle des comptes de la SAMIR

Les Commissaires aux comptes

M. Fawzi Britel
M. Abdelkader Masnaoui
M. M'hamed Gourirah

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables relatives aux exercices 1995, 1996, 1997 et 1998 données dans la présente Note d'Information en effectuant les diligences généralement admises et compte tenu des dispositions réglementaires en vigueur.

Les comptes sociaux clos le 31 décembre 1995, 1996, 1997 et 1998 ont fait l'objet de vérifications par nos soins.

La sincérité des informations financières et comptables présentées n'appelle de notre part aucune observation.

Les auditeurs externes

KPMG Audit-Maroc
M. Jamal Saâd El Idrissi

Nous avons examiné les états financiers de la société SAMIR pour les exercices de douze mois clos les 31 décembre 1998, 1997 et 1996 annexés à la présente Note d'Information. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des dirigeants. Notre responsabilité consiste, sur la base de nos travaux d'audit, à exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et les informations figurant dans les états financiers. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers. Nous considérons que notre audit constitue une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 1998, 1997 et 1996, et de ses résultats pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables décrits dans la présente Note d'Information.

Responsables du contrôle des comptes de la SCP

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit Maroc
M. Fayçal Kohen
Masnaoui Mazars et Guerard
M. Abdelkader Masnaoui

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables relatives aux exercices 1995, 1996, 1997 et 1998 données dans la présente Note d'Information en effectuant les diligences généralement admises et compte tenu des dispositions réglementaires en vigueur.

Les comptes sociaux clos le 31 décembre 1995, 1996, 1997 et 1998 ont fait l'objet de vérifications par nos soins.

La sincérité des informations financières et comptables présentées n'appelle de notre part aucune observation.




 H.D

Commissaires aux comptes de la fusion absorption de la SCP par la SAMIR

**Masnaoui Mazars & Guerard Audit
KPMG
M. Fawzi Britel
M. M'hamed Gouirah**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération ni sur le caractère équitable du rapport d'échange.



Handwritten signature and initials

PARTIE II

-=-

L'OPERATION D'ECHANGE

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION D'ECHANGE

MOTIVATIONS ET INTENTIONS

PROCEDURES JURIDIQUES

MODALITES DE LA FUSION-ABSORPTION

ELEMENTS D'APPRECIATION DES CONDITIONS DE L'OPERATION D'ECHANGE

REGIME FISCAL



[Handwritten signature]

75

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION D'ECHANGE

-=-

La SAMIR offre irrévocablement aux porteurs de titres SCP d'échanger leurs actions contre des titres SAMIR à émettre dans les proportions indiquées ci-après.

Cet échange fait suite à un projet de fusion-absorption de la SCP par la SAMIR arrêté par le Conseil d'Administration des deux sociétés et approuvé par leur Assemblée Générale Extraordinaire respective.

Projet de fusion absorption de la SCP par la SAMIR

Un projet de fusion-absorption a été adopté par le Conseil d'Administration des deux sociétés et approuvé par les Assemblées Générales Extraordinaires de la SCP et de la SAMIR, en date du 23 juin 1999 et du 24 juin respectivement. Ce projet établit notamment l'évaluation et le mode de rémunération des apports ainsi que les garanties entourant l'ensemble de l'opération.

Calendrier de l'opération de fusion-absorption

Dates	
06/04/99	Conseil d'administration de la SCP ayant adopté le projet de fusion
07/04/99	Conseil d'administration de la SAMIR ayant adopté le projet de fusion
15/04/99 (date légale limite 16/04/99)	Convocation des Assemblées Générales Ordinaires de la SAMIR et de la SCP
22/04/99 (date légale limite 30/04/99)	Remise des rapports des commissaires aux comptes de l'exercice 1998
22/04/99	Transmission par la SAMIR au CDVM de l'extrait du procès-verbal des délibérations des conseils d'administration et du communiqué de presse annonçant le rapport d'échange
26/04/99	Transmission par la SCP au CDVM de l'extrait du procès-verbal des délibérations des conseils d'administration et du communiqué de presse annonçant le rapport d'échange
17/05/99	Réunion des Assemblées Générales Ordinaires et approbation des comptes
18/05/99 (date légale limite 22/05/99)	Dépôt au greffe du tribunal de commerce du projet de fusion
20/05/99 (date légale limite 22/05/99)	<ul style="list-style-type: none"> • Insertion d'un avis publicitaire dans un journal d'annonces légales et au bulletin officiel • Convocation des Assemblées Générales Extraordinaires mentionnant l'ordre du jour et le projet de texte des résolutions Remise du rapport des commissaires aux comptes sur la fusion
24/05/99	<ul style="list-style-type: none"> • Remise du rapport du projet de fusion et annexes • Remise des rapports des conseils d'administration relatifs à la fusion aux Assemblées Générales Extraordinaires • Remise du rapport des commissaires aux comptes sur la fusion
23/06/99	Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCP <ul style="list-style-type: none"> ➢ Approbation de la fusion ➢ Dissolution sous condition suspensive du vote positif conforme de l'AGE de la SAMIR
24/06/99	Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SAMIR <ul style="list-style-type: none"> ➢ Approbation de la fusion ➢ Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital, du caractère définitif de la fusion et de la dissolution de la société SCP
29/06/99 (date légale limite 24/07/99)	<ul style="list-style-type: none"> • Formalités d'enregistrement et de publicité relatives à la fusion absorption, à la dissolution de la société SCP et à l'augmentation de capital de la société SAMIR
12/07/99 (date limite légale 24/07/99)	Dépôt du dossier à l'administration des impôts (article 20 de la loi 24-86 relative à l'impôt sur les sociétés)
02/08/1999	Ouverture de la période d'échange
03/09/1999	Clôture de la période d'échange
06/09/1999	Radiation de la SCP de la Cote de la Bourse de Casablanca



21/07/99

Bases de l'échange

Il est proposé aux actionnaires de la SCP d'échanger leurs actions à raison de neuf (9) actions SAMIR, portant jouissance au 1^{er} janvier 1999, pour dix (10) actions SCP.

Nombre de titres échangés

L'échange objet de la présente note d'information porte sur la totalité des titres composant le capital social de la SCP, à savoir :

	Actions de la SCP	Actions SAMIR à créer au terme de l'échange
Nombre d'actions formant le capital social	1 754 350	1 578 915
Valeur nominale de l'action	140 Dh	100 Dh
Date de jouissance de l'action	1 ^{er} janvier 1999	1 ^{er} janvier 1999

Ainsi, en cas de réussite à 100% de la présente opération, le nouveau capital de la SAMIR serait composé de 11 899 665 actions (10 320 750 actions anciennes + 1 578 915 actions nouvelles) de 100 Dh de valeur nominale.

Caractéristiques des actions échangées

Les nouvelles actions SAMIR remises en échange des titres SCP sont entièrement assimilées aux anciennes actions SAMIR.

Forme des actions : nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Valeur nominale : 100 Dh.

Droits :

A l'issue de l'opération, les nouvelles actions SAMIR porteront jouissance au 1^{er} janvier 1999, bénéficieront des mêmes droits que les actions déjà existantes et seront entièrement libérées de tout engagement :

« Chaque action donne droit à l'actionnaire, dans la répartition des bénéfices et de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Tout actionnaire dispose des autres droits patrimoniaux suivants, et notamment :

- droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ;
- droit de céder ses actions
- droit de recevoir des actions gratuites

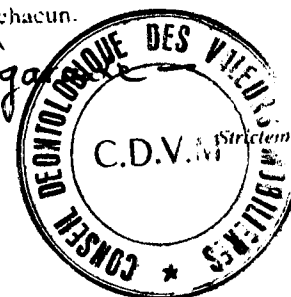
La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société ainsi qu'aux décisions régulièrement prises par les assemblées générales ». Extrait de l'article 10 des statuts de la SAMIR.

Autres dispositions :

1. Forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire à l'exception de celles déposées par les Administrateurs en garantie de leur gestion qui seront nominatives, conformément à la loi. (cf article 8 des Statuts) ;
2. Négociabilité des titres :
les actions au porteur sont librement négociables à la Bourse de Casablanca.
La cession d'actions nominatives à un tiers à quelque titre que ce soit est préalablement soumise à l'agrément du conseil d'administration (cf article 12 des Statuts). L'entreprise SAMIR s'est engagée à modifier ses statuts et à retirer la nécessité d'un agrément pour la cession d'actions nominatives lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire qui devra se tenir au plus tard fin janvier 2000. A la date de la présente note d'information, seuls les actionnaires suivants détiennent des actions nominatives SAMIR :
 - Corral Petroleum Holding AB ;
 - Les onze administrateurs de la société, qui détiennent deux actions chacun.

Projet de Note d'Information

14



Strictement confidentiel

14

14

3. Obligation de déclaration de franchissement de seuil :

« Toute personne physique ou morale, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés. Elle informe en outre, dans les mêmes délais, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils.

Les obligations d'information destinées au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit Conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre ;
- d'acquiescer ou non le contrôle de la société concernée ;
- de demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général visé à l'article 7 ci-dessus. »

(Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n° 34-96 du 9 Janvier 1997, Chapitre IV-Article 68 ter).

« Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général visé à l'article 7 ci-dessus. »

(Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n° 34-96 du 9 Janvier 1997, Chapitre IV-Article 68 quater).

Les modalités d'application des dispositions susmentionnées sont fixées par la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n° 08/97 du 12 décembre 1997.

Modalités de l'échange

L'Opération d'échange est valable du 02 août au 3 septembre 1999 inclus. Les actions de la SCP seront radiées de la cote officielle de la Bourse de Casablanca le 6 septembre 1999.

Les ordres d'échange ne pourront porter que sur les quotités correspondant à 10 actions SCP ou un multiple de 10 actions SCP, les actionnaires de la SCP faisant leur affaire de l'achat ou de la vente des rompus.

Les titres apportés à l'offre d'échange devront être libres de tout gage, nantissement ou restriction de quelque nature que ce soit.

Les ordres d'échange pourront être révoqués à tout moment jusque et y compris le dernier jour de l'offre. Après cette date, ils seront irrévocables.

Livraison des titres

Les porteurs d'actions SCP qui souhaiteraient échanger leurs titres dans les conditions proposées devront remettre à leur teneur de compte (banques, sociétés de bourse) un ordre d'échange selon le modèle mis à leur disposition par ce teneur de compte, au plus tard le dernier jour de l'offre. A la fin de la période d'échange, le teneur de compte transmettra la totalité des titres SCP reçus pour échange sur le compte du centralisateur de l'offre, créé à cet effet par Maroclear, et recevra en contrepartie des titres SAMIR dans les conditions proposées.



Handwritten signature or mark.

Handwritten mark.

Les teneurs de comptes agréés sont :

Banques :

- Abn Amro Bank
- Arab Bank Maroc
- Banque Commerciale du Maroc
- Banque Marocaine du Commerce Extérieur
- Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
- Banque Nationale pour le Développement Economique
- Crédit Immobilier et Hôtelier
- Citibank Maghreb
- Crédit Du Maroc
- Mediafinance
- Société Générale Marocaine de Banques
- Société Marocaine de Dépôt et Crédit
- Wafabank

Sociétés de Bourse :

- IFC Al Wassit
- Attijari Intermédiation
- Casablanca Finance Intermédiation
- Crédit Du Maroc Capital
- Maroc Service Intermédiation
- Maroc Inter Titres
- Safa Bourse
- Sogebourse
- Société Marocaine de Courtage en Valeurs Mobilières
- Upline Securities
- Wafabourse
- Eurobourse
- Citibourse

Lorsque des titres nominatifs, purs ou administrés, sont présentés à l'échange, les affiliés doivent fournir au centralisateur, deux bordereaux distincts : l'un comporte la liste des titulaires de titres SCP ayant demandé l'échange ainsi que leurs numéros d'identifiants et l'autre comporte la liste des titulaires à inscrire au nominatif en titres SAMIR.

Aussitôt après que les formalités légales consécutives à l'augmentation de capital auront été accomplies, les nouvelles actions SAMIR émises à l'issue de l'opération d'échange seront inscrites au compte de chaque souscripteur à partir du 20 septembre 1999 et admises aux opérations de Maroclear.

Modalités de publication des résultats de l'Opération

Les résultats de la présente opération, seront publiés au Bulletin de la cote de Casablanca à partir du 13 septembre.

Organisme chargé du service financier

BMCE Bank, est désigné par la SAMIR en qualité de centralisateur chargé de la représenter auprès du dépositaire central Maroclear et d'exécuter pour son compte toutes les opérations sur titres inhérentes aux actions émises.



90

MD

MOTIVATIONS ET INTENTIONS¹

-=-

De par le monde, les tendances sont à la concentration des entreprises dans les domaines les plus variés. Cette tendance est encore plus prononcée dans les secteurs pétroliers dont celui du raffinage en particulier.

Englobant tous les secteurs à hauts degrés capitalistiques, ce mouvement vise à optimiser les performances économiques des groupes industriels en constituant des tailles à même de renforcer les entreprises, leurs parts de marché et leurs potentialités financières.

Dans les pays émergents, en outre, ces fusions s'inscrivent également dans les mouvements de concentration qui caractérisent une des phases fondamentales de leur développement économique.

Fusion-développement

Le but poursuivi par la présente fusion entre la SAMIR et la SCP est essentiellement d'ordre économique. Elle ne vise ni une simple optimisation fiscale, ni une restructuration financière, ni encore une quelconque opération de sauvetage. Il s'agit fondamentalement d'une fusion-développement conçue à partir d'un plan stratégique d'expansion de deux entités complémentaires et présentant une réelle synergie dans les missions, les structures, les moyens humains, matériels ou financiers et dans la gestion.

En effet, l'objectif fondamental de cette fusion est, dès sa conclusion, de permettre le démarrage d'un ambitieux programme d'investissement² qui, du fait du regroupement des potentialités respectives des deux sociétés, pourra être globalement rationalisé et intégré en amont comme en aval du raffinage. Dans ce cadre économique et juridique plus cohérent, pourront alors émerger et être développés de nouveaux projets tant dans nos métiers de base que dans les métiers connexes ou qui présentent des affinités avec le nôtre.

Compétitivité externe et interne

Le contexte actuel est marqué par la libéralisation globale des échanges, consacrée au niveau international, par le dernier round des accords du GATT auquel a adhéré le Maroc, et le rôle dévolu à son successeur l'OMC afin de poursuivre le processus de déréglementation tarifaire et de suppression de toute entrave à la liberté des échanges.

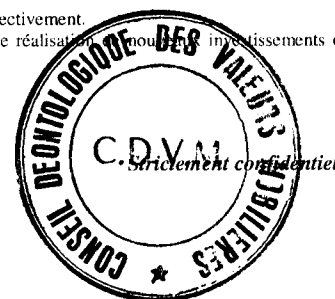
Dans ce cadre d'ouverture et de préparation à une compétition internationale accrue, cette fusion permet, en effet, aux deux entreprises SAMIR et la SCP de disposer dans la perspective de la libéralisation et de la déréglementation sectorielle annoncée, d'une taille et d'une structure plus importantes qui, dans un environnement plus ouvert mais aussi plus instable, accroîtra la capacité concurrentielle et réactive du nouvel ensemble.

Cette fusion autorisera notamment de multiples gains de productivité industriels, financiers, commerciaux, la réalisation d'économies d'échelle et permettra à l'ensemble SAMIR et SCP, ayant atteint un niveau d'activité plus important, d'optimiser ses investissements de manière générale et en particulier ceux consacrés au développement de l'outil du raffinage et à la restructuration-intégration des activités connexes (gaz, lubrifiants, distributions, prospection pétrolière). Avec cette dimension, la mise en œuvre d'une politique nouvelle en matière de marketing-trading permettra de conquérir une meilleure efficacité dans le plus grand intérêt du marché et du consommateur.

L'efficacité attendue du nouvel ensemble l'autorisera enfin à offrir un service meilleur et d'atteindre des niveaux de qualité compatibles avec les normes internationales et ce, afin de permettre à notre pays de rester au diapason de l'évolution des industries du pétrole au niveau international.

¹ Extraits du projet de fusion adopté par les conseils d'administration de la SCP et la Samir, les 6 et 7 avril 1999 respectivement.

² Le groupe Corral a constitué une commission qui mène actuellement une étude exhaustive sur les modalités de réalisation de nouveaux investissements et doit soumettre un rapport détaillé au mois de septembre.



Par ailleurs, les objectifs de cette fusion réside pour les deux entreprises dans la complémentarité qui caractérise les deux compagnies SAMIR et SCP notamment eu égard à:

- leur champ d'activité commun de raffinage élargi aux domaines spécifiques des huiles raffinés, du gaz et de la prospection pétrolière;
- leur capital humain respectif et l'expérience accumulée par leurs ressources humaines dans des métiers spécifiques;
- leurs actionnariats respectifs, stables ou minoritaires.

Un cadre transparent et rigoureux

A cet égard, il importe de rappeler que parmi toutes les formules permettant un rapprochement ou regroupement entre les deux sociétés, seul le processus juridique prédéfini de la fusion est entièrement transparent et est de nature à protéger clairement les actionnaires minoritaires des deux compagnies et de les faire bénéficier de tous les effets de synergie induits par un tel regroupement.

Mieux, le processus de la fusion a amené les deux sociétés à anticiper l'harmonisation de leurs statuts avec la loi 17-95 formant le code de la Société Anonyme et ce, dans le but de satisfaire aux exigences de modernisation, de transparence et de rigueur introduites par cette nouvelle loi qui consacre essentiellement une nouvelle définition des responsabilités des dirigeants, un renforcement du contrôle des sociétés par les commissaires aux comptes et une plus grande protection des intérêts minoritaires. Comme illustration de son adhésion à cette démarche, le groupe SAMIR-SCP se trouve ainsi être le tout premier à avoir adopté des statuts sociaux harmonisés qui produisent d'ores et déjà leurs pleins effets.

Une démarche synergétique dans l'intérêt de tous

En ce sens, les actionnaires seront confortés dans leur ensemble dans la promotion de leurs intérêts dans une fusion-développement qui vise l'expansion globale du groupe par des effets de synergie induits et par la stratégie de développement qu'elle porte. Cette synergie se trouvera notamment traduite dans l'amélioration du compte de résultat du groupe. Dès lors, les actionnaires actuels respectifs des sociétés absorbée et absorbante sont fondés à voir leur capital davantage rémunéré avec une valorisation meilleure dans le temps.

L'ensemble nouvellement constitué disposera d'une surface financière plus importante, d'un rating ou d'un crédit supérieur et des moyens de gestion et de commercialisation requis pour l'expansion globale du groupe. Dès lors, le groupe SAMIR-SCP pourra mieux faire face aux opportunités de développement comme aux défis du nouvel environnement.

Dans ces perspectives de développement, l'emploi sera préservé, voire mieux valorisé dans une dynamique plus exigeante, mais créatrice d'emplois et de richesse. A cet égard, il importe de noter que la nouvelle entité reprend l'intégralité des droits et obligations contractés auprès de l'Etat marocain, notamment ceux relatifs à l'emploi ou aux droits sociaux.

Enfin, la coordination globale du groupe autorisera donc celle des politiques d'investissement et de gestion. Dès lors, elle contribuera à créer une richesse supérieure à la somme des deux ensembles au bénéfice premier de l'ensemble de la communauté des actionnaires : stables ou minoritaires.



✂
10

PROCEDURES JURIDIQUES

-=-

Décisions des Assemblées Générales Extraordinaires

SAMIR

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 24 juin 1999 :

Première résolution

L'Assemblée Générale

- après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes,
- après avoir pris connaissance du projet de fusion daté du 6 et 7 Avril 1999, avec la société SCP, société anonyme au capital de 245 609 000 Dh, dont le siège social est à Rabat – Hay Riad, immatriculée au registre du commerce de Rabat, sous le numéro 2 231, aux termes desquels la société SCP fait apport à titre de fusion à la société SAMIR de la totalité de son patrimoine, actif et passif,

approuve dans toutes ses dispositions ledit projet de fusion et décide d'augmenter le capital social de 1 032 075 000 Dh pour le porter à 1 189 966 500 Dh par création de 1 578 915 actions nouvelles de 100 Dh de valeur nominale, entièrement libérées.

Ces actions nouvelles seront réparties entre les actionnaires de la société SCP à raison de 9 actions de la société SAMIR pour 10 actions de la société SCP et seront assimilées aux actions anciennes.

La société SAMIR est chargée d'assurer la répartition entre les actionnaires de la société SCP des actions nouvelles émises en rémunération des apports.

A ce titre, l'Assemblée Générale décide que chaque actionnaire de la société SCP fera son affaire du rompu qui pourrait apparaître du fait de cette fusion en procédant à l'achat ou la vente d'actions SCP nécessaires pour obtenir un nombre entier d'actions SAMIR.

La différence entre la valeur des biens apportés (1 166 636 623,55 Dh) et la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport (157 891 500,00 Dh), soit 1 008 745 123, 55 Dh, sera inscrite au passif du bilan à un compte intitulé « prime de fusion » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de la société absorbante.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que, par suite de l'adoption de la résolution qui précède, l'augmentation de capital résultant de l'apport-fusion se trouve définitivement réalisée.

En conséquence, la fusion par absorption de la société SCP par la société SAMIR deviendra définitive à l'issue de la présente assemblée et la société SCP se trouvera dissoute, sans liquidation.



[Handwritten signature]

21/07/99

SCP

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 23 juin 1999 :

Première résolution :

« L'Assemblée Générale.

- Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes.
 - Après avoir pris connaissance du projet de fusion daté des 6 et 7 avril 1999 avec la société SAMIR, société anonyme au capital de 1 032 075 000 Dh, dont le siège social est à Mohammedia, immatriculé au registre du Commerce de Mohammedia sous le numéro 91, aux termes duquel la société SCP fait apport à titre de fusion à la société SAMIR de la totalité de son patrimoine, actif et passif.
 - accepte et approuve dans toutes ses dispositions la convention visée, la fusion qu'elle prévoit et la rémunération de l'apport qui y est convenue, notamment :
 - l'apport de l'ensemble des actifs à la société SAMIR qui prendra en charge l'intégralité du passif de SCP ainsi que des frais entraînés par sa dissolution.
 - l'attribution aux actionnaires de la société SCP de 1 578 915 actions de 100 Dh de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par la société SAMIR à titre d'augmentation de son capital, à concurrence de 157 891 500 Dh, lesdites actions étant à répartir entre les actionnaires de la société SCP à raison de 10 actions de la société SCP pour 9 actions de la société SAMIR.
- La société SAMIR est chargée d'assurer la répartition entre les actionnaires de la société SCP des actions nouvelles émises en rémunération des apports. A ce titre, l'Assemblée Générale décide que chaque actionnaire de la société SCP fera son affaire du rachat qui pourrait apparaître du fait de cette fusion en procédant à l'achat ou la vente d'actions SCP nécessaires pour obtenir un nombre entier d'actions SAMIR. »

Deuxième résolution :

« L'Assemblée Générale décide que la société SCP se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SAMIR qui constatera la réalisation de la fusion et l'augmentation de capital destinée à rémunérer les apports effectués par SCP et SAMIR.

L'Assemblée décide qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la société SCP, le passif étant entièrement pris en charge par la société SAMIR, et que les actions créées par cette dernière, à titre d'augmentation de son capital en rémunération des apports de SCP seront, dans les délais les plus brefs après l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires, directement attribuées aux actionnaires de la SCP dans les proportions prévues au projet de fusion.

L'Assemblée déclare que la réalisation de la fusion et l'approbation des comptes de l'exercice 1999 par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SAMIR vaudra quitus au conseil d'administration de la société SCP pour la période s'étendant au 31/12/98 date du dernier bilan approuvé à la date de la dissolution. »

Projet de Note d'Information

20



Strictement confidentiel

* MO

MODALITES DE LA FUSION ABSORPTION³

-=-

Objet

La société SCP apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société SAMIR l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle et constituant son patrimoine au 31 décembre 1998.

L'intégralité des éléments d'actif de la société absorbée sera dévolue à la société absorbante sur la base des comptes de la SCP arrêtés au 31 décembre 1998, à charge pour la SAMIR d'acquitter tout le passif pouvant grever le patrimoine apporté et reprendre tous les engagements qui y sont attachés, tels que ces actifs, passifs et engagements existeront à la date de réalisation définitive de la fusion.

En conséquence, la fusion entraînant la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée, les apports porteront sur l'intégralité desdits éléments, qu'ils soient ou non nommément désignés ou omis, sur la base des comptes de la SCP arrêtés au 31 décembre 1998. De ce fait, leur désignation a un caractère énonciatif et non limitatif.

Première étape : apports à titre de fusion faits par la SCP à la SAMIR

En vue de satisfaire aux dispositions de l'article 227-3ème paragraphe de la loi 17-95, la désignation et l'évaluation des éléments d'actif et de passif de la SCP sont basées sur ses comptes au 31 décembre 1998. Leur transmission à la société absorbante est effectuée sur la base des valeurs telles que ressortant des comptes de la SCP au 31 décembre 1998 déduction faite du résultat proposé à la distribution au titre de l'exercice 1998 et qui a été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la SCP préalablement à son absorption par la SAMIR.



³ Extraits du projet de fusion adopté par les conseils d'administration de la SCP et la Samir, les 6 et 7 avril 1999 respectivement.

Handwritten initials and a mark resembling the number 14.

Actif apporté par la SCP à la SAMIR

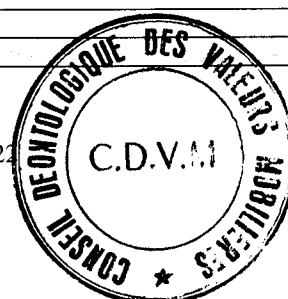
	Dh
Immobilisations incorporelles	72 877 221,50
Fonds de commerce et d'industrie	63 300 000,00
Immobilisations en recherche et développement	0,00
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	4 551 000,38
Autres immobilisations incorporelles	5 026 221,12
Immobilisations corporelles	656 218 709,61
Actifs immobiliers	153 039 101,13
<i>Terrains</i>	42 471 892,46
<i>Constructions</i>	110 567 208,67
Autres actifs corporels	503 179 608,48
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	469 068 749,82
<i>Matériel de transport</i>	1 113 219,26
<i>Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers</i>	13 092 285,71
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	994 598,20
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	18 910 755,49
Immobilisations financières	101 948 264,74
Titres de participation	36 362 375,00
Autres créances immobilisées	65 373 989,76
Autres titres immobilisés	211 899,98
Ecarts de conversion-actif immobilisé	14 833 065,05
Actif circulant et trésorerie	1 735 619 959,74
Matières et fournitures consommables	313 864 959,74
Produits intermédiaires et résiduels	76 845 762,89
Produits finis	31 168 842,50
Fournisseurs, avances et acomptes	2 427 201,97
Clients et comptes rattachés	393 382 454,20
Personnel	20 980 898,91
Etat	316 863 574,38
Comptes d'associés	641 314,16
Autres débiteurs	313 936 110,56
Comptes de régularisation-actif	7 044 197,24
Titres et valeurs de placement	89 998 495,43
Ecarts de conversion-actif	279 250,29
Disponibilités	171 186 897,47
TOTAL de l'actif apporté	2 584 497 220,64

Soit un total pour les éléments d'actif apportés de deux milliard cinq cent quatre vingt quatre millions quatre cent quatre vingt dix sept milles deux cent vingt dirhams soixante quatre centimes.

Passif pris en charge par la SAMIR

L'apport de la SCP est consenti et accepté moyennant la prise en charge en l'acquit de la société absorbée de l'ensemble des dettes, charges et provisions suivantes grevant les actifs apportés au 31 décembre 1998 :

	Dh
Provisions durables pour risques et charges	145 012 530
Montant des dividendes à payer au titre de l'exercice 1998	31 578 300
Dettes de financement	532 304 454
Dettes du passif circulant	683 124 716
Autres éléments du passif circulant	298 972
Crédit de trésorerie	25 541 626
TOTAL du passif pris en charge	1 417 860 597



Handwritten signature and initials.

Soit un total pour les éléments de passif pris en charge de un milliard quatre cent dix sept millions huit cent soixante milles cinq cent quatre vingt dix sept dirhams neuf centimes.

Actif net apporté

Le montant des éléments d'actifs transférés étant estimé à:	2.584.497.220,64 Dh
et le passif pris en charge s'établissant à:	1.417.860.597,09 Dh
Le montant de l'apport net s'élève à un milliard cent soixante six millions six cent trente six milles six cent vingt trois dirhams cinquante cinq centimes.	1.166.636.623,55 Dh

Engagements hors bilan

Engagements reçus

En plus des éléments d'actif qui lui sont apportés, la SAMIR bénéficie des engagement reçues par la SCP et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris en « hors bilan », tels qu'ils sont énoncés et plus amplement détaillés dans la comptabilité de la société absorbée, à laquelle les parties déclarant se référer, à savoir :

- La SCP est crédit preneur des contrats de crédit-bail dont **le montant des engagements reçus est de 2 212 292 Dh.**

Engagements donnés

Par ailleurs, la SAMIR prend à sa charge, en plus du passif effectif décrit précédemment, tous les engagements qui ont pu être contractés par la SCP et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris en « hors bilan » tels qu'ils sont énoncés et plus amplement détaillés dans la comptabilité de la société absorbée, à laquelle les parties déclarant se référer, à savoir :

- La SCP est crédit preneur des contrats de crédit-bail dont le montant des engagements donnés est de 1 446 691,06Dh.
- D'autres engagements donnés au Crédit du Maroc, à la Banque Marocaine de Commerce et d'Industrie et aux Douanes pour un montant global de 81 660 449,10 Dh.

Le montant global des engagements donnés est de 83 107 140,16 Dh.

Deuxième étape : dissolution de la société absorbée SCP

La société SCP se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la présente fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la société absorbée du fait de la transmission à la société SAMIR de la totalité de son actif et passif conformément aux dispositions de l'article 224 de la loi 17-95.

Pour des raisons d'opportunité, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCP appelée à décider sa dissolution, confèrera à un ou plusieurs mandataires les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion en collaboration avec les représentants de la SAMIR et également d'assurer la répartition des actions créées, en rémunération des apports, entre les différents actionnaires de la SCP.



Handwritten signature or initials.

Handwritten initials.

Troisième étape : réalisation de la fusion

Détermination du rapport d'échange⁴

Il est convenu de retenir une parité de 9 actions de la société SAMIR pour 10 actions de la société SCP. Il est précisé que le rapport d'échange indiqué dans ce projet de fusion est soumis à l'approbation des Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires de chacune des sociétés.

Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société SCP à la société SAMIR s'élève donc à 1.166.636.623,55 Dh.

En rémunération de cet apport, il sera créé par la société SAMIR, 1.578.915 actions nouvelles de Cent Dh de valeur nominale chacune entièrement libérées, à titre d'augmentation de son capital de 157.891.500 Dh. Ces actions seront attribuées aux actionnaires de la société absorbée avec jouissance du 1er janvier 1999.

Les 1.578.915 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions déjà existantes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Prime de fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur d'apport des biens apportés et la valeur nominale des titres émis pour rémunérer ledit apport, soit:

- Valeur de l'apport	1.166.636.623,55 Dh
- A soustraire le montant de l'augmentation du capital	157.891.500,00 Dh
Prime de fusion	1.008.745.123,55 Dh

Cette prime de fusion sera portée au passif de la société absorbante dans un compte "Prime de fusion" sur lequel porteraient les droits des anciens et nouveaux actionnaires.

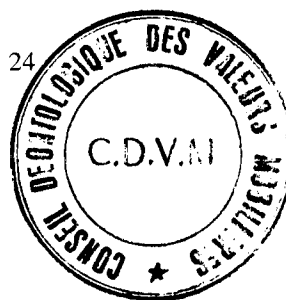
De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour les dirigeants de la société absorbante de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts pour les seules opérations consécutives à la fusion.

Propriété - Jouissance

La société SAMIR sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société qui approuvera la fusion et qui procédera à l'augmentation corrélative de son capital social. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 01 janvier 1999.

Les actions nouvellement créées par la SAMIR à l'occasion de la fusion, seront entièrement assimilées aux actions existantes, elles porteront jouissance du 1er janvier 1999 et seront immédiatement négociables à la réalisation définitive de la fusion.

⁴ Les Assemblées Générales Extraordinaires de la SCP et de la SAMIR ont approuvé le rapport d'échange respectivement le 23 et 24 juin 1999.



Handwritten initials and a signature mark.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société SCP, depuis le 1er janvier 1999 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront réputées l'avoir été pour le compte de la SAMIR.

Les comptes de la société SCP afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée.



Handwritten signature

Handwritten initials

ELEMENTS D'APPRECIATION DES CONDITIONS DE L'OPERATION D'ECHANGE⁵

-=-

Les parties ont convenu de dissocier l'évaluation des apports de la société SCP d'une part, et la détermination de la parité d'échange des deux titres d'autre part.

Ainsi, afin d'établir les bases et conditions de la fusion, les deux sociétés se sont référées pour la valeur d'apport aux valeurs des actifs et passifs telles que ressortant des comptes de la SCP à la date du 31/12/1998 et arrêtés par son Conseil d'Administration réuni le 06 Avril 1999, déduction faite du montant du résultat proposé à la distribution au titre de l'exercice 1998 et qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la société préalablement à son absorption par la SAMIR.

En conséquence de cette référence aux comptes arrêtés en date du 31 Décembre 1998, la valeur globale des actifs et passifs transmis par la société SCP du fait de la fusion s'établit à:

Actif apporté	2.584.497.220,64 Dh
Passif pris en charge	1.417.860.597,09 Dh
Soit une valeur nette de	1.166.636.623,55 Dh

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

Compte tenu d'un rapport d'échange des droits sociaux de 10 (Dix) actions SCP contre 9 (Neuf) actions SAMIR, il sera attribué aux actionnaires de la société absorbée 1.578.915 actions ordinaires nouvelles au nominal de 100 Dh chacune de la société absorbante, à créer avec une prime de fusion de 1.008.745.123,55 dirhams.

Les méthodes d'évaluation, utilisées pour le choix du rapport d'échange conformément aux dispositions légales, notamment l'article 233 -2ème paragraphe- de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, font l'objet de l'annexe 1 qui est jointe aux rapports des Conseils d'Administration du 06 et 07 avril 1999 respectivement de la SCP et la SAMIR.

Les méthodes d'évaluation utilisées sont multiples et diversifiées, alors que pour les deux sociétés les critères retenus sont identiques et les méthodes homogènes. La valeur attribuée à chacune des entités est divisée par le nombre d'actions qui composent son capital et le rapprochement des valeurs unitaires fait apparaître un éventail de parités d'échange de sorte que les comparaisons qui s'y inscrivent puissent réduire le risque de sous ou de surestimation.

Tous les calculs qui suivront sont effectués sur la base d'une valeur nominale de 100 Dh pour la SAMIR et 140 Dh pour la SCP. Pour les exercices antérieurs, des coefficients d'actualisation sont établis pour donner plus de poids aux résultats les plus récents.

⁵ Extraits du projet de fusion adopté par les conseils d'administration de la SCP et la Samir, les 6 et 7 avril 1999 respectivement.



AS

MO

Présentation des méthodes

Les méthodes utilisées pour l'évaluation et la détermination des parités sont les suivantes :

Critère du résultat courant

Le résultat courant constitue par définition la mesure économique de la capacité de l'entreprise à générer de manière récurrente des résultats. Il constitue un bon indicateur de synthèse des politiques industrielles, commerciales, financières et d'investissement des entreprises.

Critère du rendement-distribution

Le choix du critère fondé sur le dividende distribué réside plus particulièrement dans la comparaison des capacités des deux entreprises à générer un rendement en terme de dividendes. Ce critère est important pour les actionnaires-épargnants et est fréquemment utilisé en tant que ratio financier.

Critères de capitalisation boursière

Les cours de bourse sont particulièrement importants du fait qu'ils constituent une valorisation externe et indépendante qui prend en compte les anticipations des marchés. En dehors de variations brutes, les cours de bourse permettent d'établir le taux de parité des titres reçus par un actionnaire de la SCP en échange des actions qu'il remet à l'occasion de la fusion. Ce critère est retenu dans deux expressions différentes qui ne font pas ici double emploi mais sont plutôt complémentaires :

- Valeur médiane de l'évolution observée depuis l'introduction du titre SAMIR en bourse (de mars 1996 jusqu'au 31 décembre 1998) ;
- Valeur moyenne pondérée observée au cours du dernier trimestre retenu (décembre 1998, janvier et février 1999).

Critère de cession des noyaux durs à Corral Petroleum Holding

Sur la base d'un appel d'offres relatif à la cession des noyaux durs des deux sociétés, l'Etat marocain a conclu la cession en juin 1997 de 67,72% du capital de la SAMIR et 73,88% du capital de la SCP aux prix unitaires d'action respectifs de 251* et 365 Dirhams à Corral Petroleum Holding. Il a été retenu pour la détermination des parités, un taux équivalent d'actualisation des prix de transfert à CORRAL pour les deux titres.

* Base d'un nominal de 50 Dirhams l'action SAMIR.

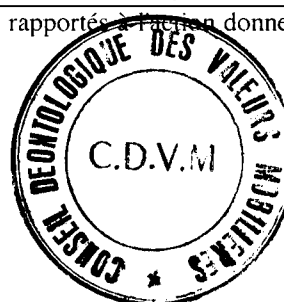
Présentation des résultats

Critère du résultat courant

La valeur du résultat courant retenue est celle qui figure strictement dans les états financiers de chacune des deux entreprises.

En Dh	1996	1997	1998	Moyenne pondérée
Résultat courant SAMIR	760 877 990	783 807 115	861 974 378	819 069 226
Résultat courant SCP	249 968 219	201 737 176	127 195 241	172 504 715
Coefficients	1	2	3	

La comparaison des résultats courants pondérés des deux sociétés rapportés à l'action donne une parité arrondie à 1 action SCP pour 1,24 actions SAMIR.



Handwritten signature or initials.

Handwritten number '170'.

Critère du rendement-distribution

Il est procédé dans ce qui suit à la comparaison d'un dividende moyen pondéré calculé pour chacun des titres sur les trois dernières années *. Le rendement ainsi obtenu est capitalisé au taux de distribution moyen de la bourse de Casablanca.

**Le choix de la période est notamment justifié par le fait que 1996 constitue l'année d'introduction de SAMIR à la bourse des valeurs de Casablanca. L'année considérée pour la distribution est celle de la mise en paiement du dividende.*

En Dh	1996	1997	1998	Moyenne pondérée
Dividende SAMIR **	24	30	34	31
Dividende SCP	15	15	17	16
Taux de distribution moyenne De la Bourse de Casablanca ***	2,52%	2,01%	1,88%	2,03%
Coefficients	1	2	3	

La comparaison des valeurs moyennes de capitalisation des dividendes par action donne une parité arrondie à 1 action SCP pour 0,52 action SAMIR.

** Nominal de 100 Dh l'action

*** Source: Bourse des valeurs de Casablanca.

Critère de la capitalisation boursière médiane

De l'observation et la comparaison sur une période s'échelonnant entre mars 1996 et fin décembre 1998 des cours de bourse de la SAMIR et de la SCP ressort une valeur médiane d'évolution desdits titres dont découle une parité arrondie à 1 action SCP pour 0,85 action SAMIR.

Critère de la capitalisation boursière du dernier trimestre retenu

SAMIR

	Titres	Volume	Cours moyen
Décembre 1998	45 090	60 194 293	667,49
Janvier 1999	59 289	86 492 905	729,42
Février 1999	74 989	114 569 422	763,91
Cours moyen pondéré de la période* :			728,27

SCP

	Titres	Volume	Cours moyen
Décembre 1998	4 372	5 903 562	675,16
Janvier 1999	6 842	9 542 694	697,36
Février 1999	5 262	7 470 026	709,81
Cours moyen pondéré de la période* :			695,44

La moyenne des capitalisations boursières calculées pour la SAMIR et la SCP au titre du dernier trimestre retenu (01/12/1998 au 28/02/1999) donne une parité arrondie à 1 action SCP pour 0,95 action SAMIR.

* Source: Bourse des valeurs de Casablanca



Handwritten signature or initials.

Handwritten initials 'MD'.

Critère de cession des noyaux durs à Corral Petroleum Holding

Si l'on considère comme prix de transfert par l'Etat intervenu en juin 1997 au noyau stable des deux sociétés les montants 502* et 365 Dh respectivement pour le titre SAMIR et SCP et que, pour la détermination du rapport d'échange, on retienne un taux identique d'actualisation de ces prix de transfert à CORRAL, leur comparaison fait ressortir une parité arrondie à 1 action SCP pour 0,73 action SAMIR.

* Nominal de 100 Dh pour l'action SAMIR.

Détermination de la parité d'échange

Tableau récapitulatif

CRITERE	PARITE OBTENUE
Critère du résultat courant	1 action SCP pour 1,24 actions SAMIR
Rendement Distribution	1 action SCP pour 0,52 action SAMIR
Capitalisation boursière Médiane	1 action SCP pour 0,85 action SAMIR
Capitalisation boursière dernier trimestre	1 action SCP pour 0,95 action SAMIR
Critère de cession à CORRAL	1 action SCP pour 0,73 action SAMIR

Cession par Elf Aquitaine d'un bloc d'actions SCP

La récente cession d'un bloc de 20,46% du capital de la SCP par Elf Aquitaine a été effectuée au prix unitaire par action de 610 Dh en décote⁶ par rapport au cours de bourse de la même époque.

Détermination de la parité d'échange

L'ensemble des éléments d'appréciation exposés conduit à une parité d'échange de 10 actions SCP pour 9 actions SAMIR correspondant à un rapport d'échange de 1 action SCP pour 0,9 action SAMIR.

⁶ Transaction qui a eue lieu le 30 septembre 1998 avec une décote de 9%.



X

MC

REGIME FISCAL

-=-

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération, sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc

Imposition des dividendes

Les dividendes des actions offertes dans la présente opération sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IGR, au titre de la taxe sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés régie par la loi N° 18-88 promulguée par le dahir n° 1-89-145 du 22 Rabia 1 140 (23 octobre 1989).

Imposition des plus-values

Les plus-values de cession des actions cotées à la Bourse des Valeurs sont soumises à la Taxe sur les Profits de cession des Valeurs Mobilières et autres titres de capital et de créance, au taux de 10%, instituée par l'article 14 de la loi de finances transitoire pour le 1^{er} semestre 1996 tel que modifié par l'article 16 de la loi de finances pour l'année budgétaire 1999/2000. Toutefois, sont exonérés de ladite taxe, les profits sur cessions de valeurs mobilières et autres titres de capital et de créance correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20.000 DH.

Actionnaires personnes morales marocaines passibles de l'impôt sur les sociétés

Imposition des dividendes

Les dividendes et autres produits de participation et assimilés distribués à des contribuables relevant de l'impôt sur les sociétés sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS, au titre de la Taxe sur les Produits des Actions, parts sociales et revenus assimilés. Cependant, les produits précités ne sont pas soumis à ladite taxe si la société bénéficiaire fournit à la société de distribution, une attestation de propriété des titres comportant le numéro d'article de son imposition à l'IS.

Les produits précités provenant de la distribution de bénéfices par les sociétés relevant de l'IS, sont inclus dans la base imposable à l'IS et à la cotisation minimale de la société relevant de l'IS, sont inclus dans la base imposable à l'IS et à la cotisation minimale de la société bénéficiaire après un abattement de 100% conformément à l'article 9 du dahir 1-86-239 du 31.12.86 portant loi n° 24-86.

Imposition des plus-values

Conformément à l'article 12 de la loi de finances n° 8-96, promulguée par le dahir n° 1-96-77 du 29.06.96 complétant l'article 8 de la loi de finances transitoire n° 45-95, modifiant en complétant l'article 19 du dahir n° 1-86-239 portant promulgation de la loi n° 24-86 instituant un impôt sur les sociétés, les plus-values de cession des titres de participation bénéficient :



D'un abattement de 0% durée de détention des titres est inférieure ou égale à 2 ans ;

D'un abattement de 25% si cette durée est supérieure à 2 ans et inférieure ou égale à 4 ans ;

D'un abattement de 50% si cette durée est supérieure à 4 ans et inférieure ou égale à 8 ans ;

D'un abattement de 70% si cette durée est supérieure à 8 ans ;

De l'exonération totale d'impôt si la société s'engage par écrit à :

- réinvestir le produit global des cessions effectuées au cours d'un même exercice dans le délai maximum de trois années suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en immeubles réservés à la propre exploitation professionnelle de la société. Toutefois, lorsqu'il s'agit de terrains non bâtis acquis dans le cadre du réinvestissement précité, l'exonération prévue ci-dessus est subordonnée à l'affectation de constructions destinées au même usage.

- et conserver lesdits biens et immeubles dans son actif pendant un délai de cinq ans qui court à compter de la date de leur acquisition.

Toutefois, par dérogation instituée par l'article 12 de la loi de finance n° 8-96 pour l'année budgétaire 1996/1997, sont soumis, sur option, à l'impôt sur les sociétés au taux réduit libératoire de 15% les profits réalisés, en cours d'exploitation, par la société et résultant de cession d'actions, parts ou titres de participations qui précèdent, la société doit, dans le mois qui suit celui de la cession :

- produire une demande d'option pour l'application du taux réduit libératoire de 15%, les profits réalisés, en cours d'exploitation, par la société et résultant de cessions d'actions, parts ou titres de participation faisant partie des immobilisations financières de ladite société.

- verser le montant de l'impôt exigible au percepteur du lieu du siège social ou du principal établissement de la société sur bordereau – avis établi par l'administration fiscale, la déclaration de l'ensemble des profits résultant des cessions précitées et ce, dans le mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné.

Actionnaires personnes physiques et morales non-résidentes au Maroc

Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source de 10% au titre de la taxe sur les produits des actions, part sociales et revenue assimilés.

Imposition des plus-values

La taxe sur les plus-values de cession de titres de sociétés cotées ne s'applique pas.



Handwritten signature and initials.

PARTIE III

-=-

PRESENTATION DES SOCIETES SAMIR, SCP ET DU GROUPE CORRAL

PRESENTATION DE LA SAMIR
PRESENTATION DE LA SCP
PRESENTATION DU GROUPE CORRAL



[Handwritten signature]
ML

PRESENTATION DE LA SAMIR

-=-

Signalétique

Dénomination	Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage (SAMIR)
Siège social	BP 81 et 101 Route côtière, Mohammedia - Maroc
Téléphone	03 32 74 80
Télécopie	03 32 74 89
Date de création	1959 par l'Etat marocain et l'office italien des hydrocarbures (ENI)
Forme juridique	Société Anonyme (Statuts harmonisés avec la loi 17/95 sur les SA depuis le 09 novembre 1998)
Actionnariat	<ul style="list-style-type: none"> • Corral : 66,72% • Public : 33,28
Capital social	1 032 075 000 Dh
Effectif	1113
Objet social	Extrait de l'article 4 des statuts : « La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger : <ul style="list-style-type: none"> • Le raffinage du pétrole brut, l'industrie de transformation des dérivés du pétrole et d'une façon générale, toutes activités relevant de l'industrie pétrolière destinées à satisfaire en priorité les besoins intérieurs du marché marocain, ainsi que toutes les opérations commerciales d'importation, exportation, admission temporaire ou autre, liées directement ou indirectement au raffinage et opérations prévues ci-dessus. • La vente ex-raffinerie, la distribution des produits finis obtenus tels que définis ci-dessus et la vente des sous-produits de raffinage ainsi que l'exportation des surplus de produits. • La fabrication, l'achat, la vente ferme ou à la commission, l'importation et l'exportation, la consignation et le commerce en général de toutes matières denrées, produits finis ou semi-finis, objet et marchandises diverses. • La conservation, le magasinage et l'entrepôt de tous produits et matières. • La représentation de toutes fabriques, usines et maisons de commerce. » • Raffinage du pétrole brut
Activité	

Historique et principales étapes de développement

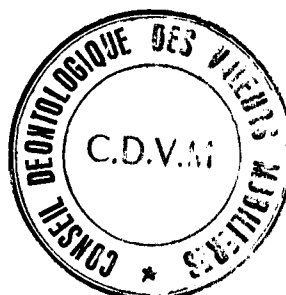
Au cours des années **1950**, l'office italien des hydrocarbures dénommé ENI (Ente Nazionale Idracarburi) décide de s'implanter au Maroc dans le but de mener des activités de recherche et d'exploration pétrolière.

En **1959**, l'ENI abandonne les activités amonts au Maroc qui se révèlent infructueuses et, face à un marché local important (près de 700 000 tonnes par an), charge sa filiale l'ANIC pour la construction d'une raffinerie à Mohammedia en partenariat avec le Bureau des Etudes et des Participations Industrielles (BEPI). La capacité initiale de la raffinerie est de 1 250 000 T/an de traitement de pétrole brut par distillation atmosphérique.

C'est en **1961-62** que démarre l'activité de la raffinerie dans un contexte très favorable (un marché qui double tous les 5-6 ans).⁷

Une deuxième extension de la raffinerie a lieu en 1972 qui amène la capacité à 2 250 000 T/an. La raffinerie tourne alors à pleine capacité.

⁷ d'après le management de la SAMIR.



AS

Le choc pétrolier de 1973 induit une flambée des prix au niveau international. Pour éviter les répercussions sur le Maroc où les prix sont administrés, l'Etat marocain décide de racheter les parts de l'ANIC. Face à la demande de plus en plus forte des produits pétroliers, la SAMIR décide, en 1975, l'installation d'une nouvelle raffinerie complète d'une capacité de 4 000 000 T/an.

Ainsi, en 1978, la SAMIR porte effectivement sa capacité à 6 250 000 T/an et lance un appel d'offres pour la réalisation d'un complexe de lubrifiants pour la fabrication de 100 000 T/an d'huiles ; la fabrication débutera 6 ans plus tard.

En 1991, la SAMIR entreprend le réaménagement de l'ensemble des installations existantes en vue d'améliorer la qualité de ses produits et la sécurité de son process.

En 1995, dans le cadre de la première phase du processus de privatisation de la société, la SAMIR est introduite à la Bourse de Casablanca par la voie d'une offre publique de vente sur 5 160 375 actions, soit 25% du capital social.

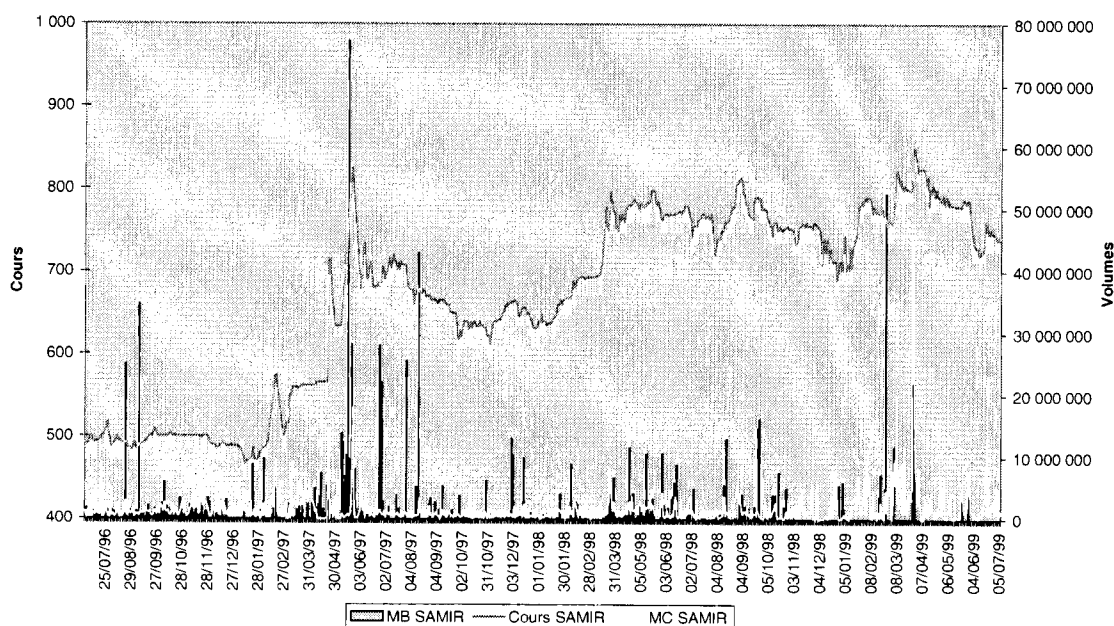
En 1997, dans le cadre de la seconde phase de privatisation de la SAMIR, le groupe Corral acquiert 60,9% du capital de cette dernière. Dès son entrée dans le capital, Corral entreprend des actions destinées à éliminer les goulots d'étranglement en vue d'améliorer la productivité des installations.

En 1998, le groupe Corral rachète la part encore détenue par l'Etat, soit 6,77%.

Le titre SAMIR

	1996	1997	1998	1999 [*]
Cours le plus haut Marché Central	572	824	814	850
Cours le plus bas Marché Central	484	466	636	700
Volume le plus haut Marché Central	9 272 248	17 927 032	8 332 786	46 061 766
Volume le plus bas Marché Central	3 710	26 746	753	20 072
Volume le plus haut Marché des Bloes	34 630 000	77 168 832	16 229 680	52 500 000
Volume le plus bas Marché des Bloes	2 560	440	6 045	3 595 500

Evolution du cours et des volumes sur le marché central et le marché des blocs



* Du 1^{er} janvier au 5 juillet 1999.



✂

HD

Au cours des quatre dernières années, le cours SAMIR varie entre 466Dh (10/01/97) et 850Dh (25/03/99), soit une progression de 82,4%.

Les volumes quotidiens échangés varient entre 753 Dh et 46 061 766 Dh sur le marché central et entre 440 Dh et 77 168 832 Dh sur le marché des blocs.

Ratios boursiers et rendement du dividende⁹

SAMIR	1996	1997	1998
P/E (cours / bénéfices par action)	15,0	14,8	13,3
P/CF (cours / cash-flow par action)	12,5	12,4	11,5
P/B (cours / fonds propres par action)	4,4	3,9	3,5
DY (dividende par action / cours)	3,3%	4,1%	4,9%

Evolution du capital social

Date	Capital initial (En Dh)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal (En Dh)	Montant de l'augmentation de capital	Capital final (En Dh)
1962	0	Création de la société	350 000	100	-	35 000 000
1975	35 000 000	Augmentation de capital en numéraire	280 000	100	28 000 000	63 000 000
1977	63 000 000	Augmentation de capital en numéraire	3 000 000	100	300 000 000	363 000 000
1980	363 000 000	Augmentation de capital en numéraire	2 000 000	100	200 000 000	563 000 000
1986	563 000 000	Augmentation de capital en numéraire	2 500 000	100	250 000 000	813 000 000
1996	813 000 000	Le nominal des actions est ramené à 50 Dh	8 130 000	50	-	813 000 000
1996	813 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	4 381 500	50	219 075 000	1 032 075 000
1999	1 032 075 000	Le nominal des actions est ramené à 100 Dh	-10 320 750	100	-	1 032 075 000

Evolution de l'actionariat

L'Etat est actionnaire majoritaire de la SAMIR de 1973 à 1997, date de sa privatisation.

Actionnaires	1996	1997	1998	1999 après fusion
Etat	67,72%	6,77%	0,00%	0,00%
Public	32,28%	32,28%	33,28%	32,73%
Corral Petroleum Holding AB	0,00%	60,94%	66,72%	67,27%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Conseil d'Administration

« Un conseil d'administration de trois membres au moins et de douze membres au plus (quinze si les actions de la société sont inscrites à la Bourse des Valeurs) administre la société. Toutefois, en cas de fusion, ces nombres de douze et quinze pourront être dépassés jusqu'à concurrence du nombre total des administrateurs en fonction depuis plus de six mois dans les sociétés fusionnées, sans pouvoir être supérieurs à vingt quatre, vingt-sept dans le cas d'une fusion de la société si ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs et d'une autre société, trente dans le cas d'une fusion avec une société dont les actions sont inscrites à la côte de la bourse des valeurs. » (Extrait des Statuts, article 13).

⁹ Sur la base des cours au 08/07/99



A

A la veille de la présente opération, la société est administrée par onze membres :

Président du Conseil d'Administration
Membres du Conseil d'Administration

Cheik Mohamed Hussein AL AAMOUDI

- Dr Ghazi Mahmoud HABIB
- M. Jamal Mohamed BA-AMER
- M. Georges R. SALEM
- M. Bassam ABUREDENE
- M. Lars NELSON
- M. Lennard WIKSTROM
- M. Abdelali BENCHEKROUN
- M. Abdelaziz ALAMI
- M. Azzedine GUESSOUS
- M. Abderrafih MENJOUR

Président Directeur Général

M. Abderrafih MENJOUR

Equipe dirigeante

M. A. Menjour (60 ans) obtient le diplôme « Dottore in Mineraria » à l'Université de Bologne en 1966. Il rejoint ensuite la SAMIR où il assume la fonction de Directeur Technique Adjoint puis celle de Directeur de la Raffinerie avant d'être nommé Directeur Général en 1974.

M. A. Joudali (60 ans) est ingénieur diplômé de l'INSA Lyon option électrotechnique en 1962. Il intègre la SAMIR en 1964 où il occupe différents postes dont celui de Directeur de la raffinerie avant d'être désigné Secrétaire Général.

M. D. Mansouri (57 ans), de formation universitaire, rejoint la SAMIR en 1981 pour occuper le poste de responsable des activités juridiques. A ce jour, M. Mansouri est Directeur des Ressources Humaines chargé de la gestion des affaires sociales, du personnel et de sa formation ainsi que des moyens généraux de la société.

M. R. Bennouna (50 ans) est titulaire d'un DES en sciences économiques. M. Bennouna occupe la fonction de responsable de l'Audit Interne avant d'être nommé Directeur Financier chargé du suivi des finances et de la tenue de la comptabilité générale et analytique.

M. S. Zebdi (54 ans), de formation universitaire, rejoint la SAMIR en 1969 en tant qu'Attaché de Direction pour les études économiques. En 1974, il est promu Directeur Commercial chargé de veiller à la gestion des ventes à la clientèle locale et étrangère ainsi qu'aux relations avec les fournisseurs.

M. Habafi (58 ans) est ingénieur diplômé de l'ENSI d'Electrochimie et d'Electrometallurgie de Grenoble France et également titulaire d'une Maîtrise Es Sciences de Chimie et Physique à la faculté des Sciences de Grenoble. Il rejoint la SAMIR en 1968 où il occupe différents postes dont celui de Directeur des Etudes et Développement et celui de Directeur de la société Lubna (filiale de la SAMIR), avant d'être nommé Directeur du Contrôle de Gestion et d'Audit le 1^{er} avril 1998.

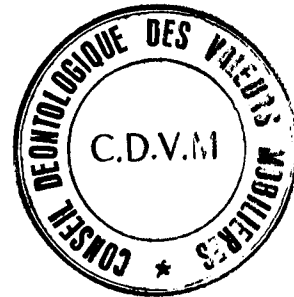
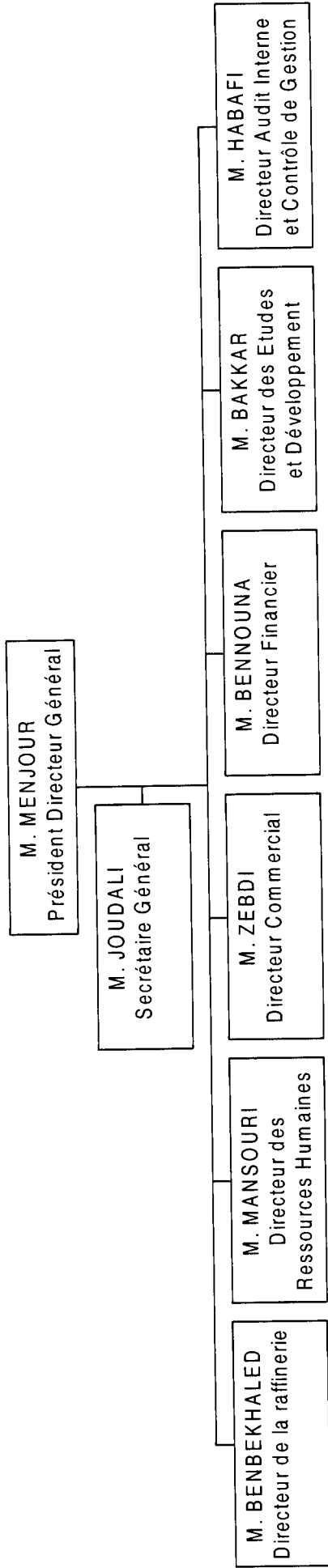
M. M. Bakkar (55 ans) est ingénieur en génie chimique de l'ENSIC. Après son recrutement à la Samir en 1971 et un passage à l'OCP, il réintègre la SAMIR en 1979 en tant qu'Ingénieur Projet. En 1987, après le démarrage du complexe lubrifiants, M. Bakkar est nommé Directeur des Etudes et Développement

M. A. Benbekhaled (47 ans) est Ingénieur diplômé de l'Institut Algérien du Pétrole ; il rejoint la SAMIR en 1977, et en 1998, il est nommé Directeur de la Raffinerie, chargé de l'outil de production et de son entretien ainsi que du contrôle et grands travaux



Handwritten signature and initials

Organigramme fonctionnel de la SAMIR



Handwritten signature and initials.

PRESENTATION DE LA SCP

-=-

Signalétique

Dénomination	Société Chérifienne des Pétroles (SCP)
Siège Social	Hay Ryad Secteur 10, Rabat – Maroc
Téléphone	07 71 03 07
Fax	07 71 03 02
Date de création	1929 par l'Etat marocain
Forme juridique	Société Anonyme (Statuts harmonisés avec la loi 17/95 sur les SA depuis le 09 novembre 1998)
Actionnariat	<ul style="list-style-type: none"> • Corral : 70,88% • Public : 29,12%
Capital social	245 609 000 Dh
Effectif	664
Objet social	<p>Extrait de l'article 4 des statuts : « La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Forage et tous travaux ayant trait à la recherche ou à l'exploitation des gisements pétrolières ; • Le raffinage du pétrole brut, l'emplissage et la distribution des gaz liquéfiés et du pétrole. »
Activité	<ul style="list-style-type: none"> • Exploration et production pétrolière ; • Raffinage de pétrole brut ; • Emplissage et distribution de GPL ; • Fabrication de Bouteilles.

Historique et principales étapes de développement

La Société Chérifienne des Pétroles est créée en 1929 par l'Etat marocain représenté par le Bureau de Recherches et de Participations Minières. Elle œuvre dans le cadre d'une mission nationale d'abord pour être un outil de développement de l'activité de prospection pétrolière puis de celles du raffinage du pétrole brut et de l'emplissage de GPL.

Dès les années 1930, les premières prospections pétrolières sont couronnées par la découverte du gisement de Jbel Tsalfet (région de Sidi Kacem), 1^{er} gisement pétrolier en Afrique et dans le monde arabe.

A la fin des années 40, la SCP inaugure à proximité du gisement, la 1^{ère} distillerie du Royaume.

Malgré la décision stratégique de ralentir l'activité d'exploration pétrolière **entre 1965 et 1978** en raison de la rareté des ressources pétrolières, la SCP reste fidèle à sa 1^{ère} mission et ne cesse de développer les travaux de géologie et de géophysique partout au Maroc et particulièrement dans les bassins d'Essaouira, du Gharb et du Préfif.

Face à l'augmentation de la demande des produits pétroliers, la SCP s'engage dans un développement progressif de ses capacités en construisant **en 1954 la 1^{ère} raffinerie moderne du pays à Sidi Kacem** qu'elle agrandit en **1966** (pipeline de 8 pouces reliant la raffinerie au port de Casablanca), en **1972** puis en **1996** pour amener la capacité de traitement à 1 500 000 tonnes par an.

C'est **en 1954 que la SCP décide de se lancer dans l'activité GPL** en construisant le 1^{er} centre d'emplissage de butane à Sidi Kacem. Afin de se rapprocher du consommateur et compte tenu de la forte demande, elle se développe dans la zone Nord du Maroc pour arriver aujourd'hui à 11 centres emplisseurs.




 YD

En 1965, la SCP acquiert un pipe de 8 pouces (900 000 T/an) reliant le port de Casablanca à Sidi Slimane et le prolonge jusqu'à Sidi Kacem.

Pour soutenir l'activité GPL, la SCP crée en 1967 à Sidi Kacem un atelier de fabrication de bouteilles de 3 et 12 kg dont la capacité représente aujourd'hui environ le 1/3 de la demande nationale.

Dès 1980, le pipe 8 pouces est saturé et la SCP commence à utiliser des wagons pour compléter le transport du brut entre Sidi Kacem et Mohammedia. En 1997, un nouveau pipe de 14 pouces reliant Mohammedia à Sidi Kacem capable d'acheminer jusqu'à 3 millions de Tonnes par an est mis en service. Actuellement ce pipe fait transiter 1 500 000 T/an à cause de la saturation des unités de Sidi Kacem. L'ancien pipe de 8 pouces est reconditionné pour transporter le naphta de Sidi Kacem à Mohammedia en vue de son exportation.

En 1997, dans le cadre de la première phase de privatisation de la SCP, le groupe Corral acquiert 66,5% du capital de cette dernière. Dès son entrée dans le capital, Corral entreprend des actions destinées à éliminer les goulots d'étranglement en vue d'améliorer la productivité des installations. En 1998, le groupe Corral rachète 4,4% des parts appartenants encore à l'Etat.

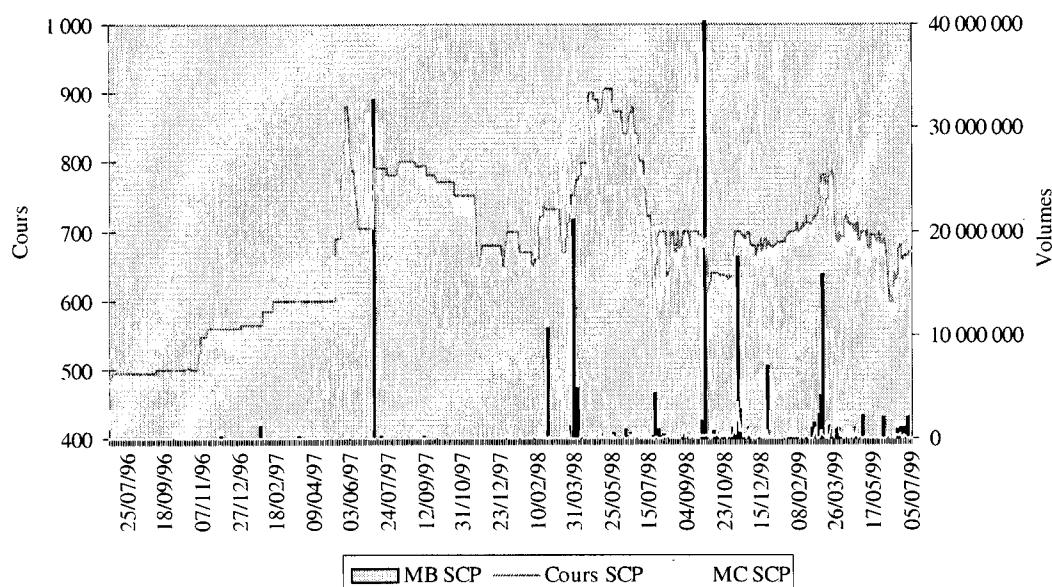
Le titre SCP

	1996	1997	1998	1999 ¹⁰
Cours le plus haut Marché Central	565	880	905	787
Cours le plus bas Marché Central	465	565	589	596
Volume le plus haut Marché Central	450 000	1 170 000	3 500 000	6 911 775
Volume le plus bas Marché Central	4 650	2 640	2 193	670
Volume le plus haut Marché des Blocs	127 095	32 721 990	223 454 180	15 773 338
Volume le plus bas Marché des Blocs	20 000	120 000	12 670	905 800

Au cours des quatre dernières années, le cours SCP varie entre 465 Dh (09/04/96) et 905 Dh (25/05/98), soit une progression de 94,6%.

Les volumes quotidiens échangés varient entre 670 Dh et 6 911 775 Dh sur le marché central et entre 12 670 Dh et 223 454 180 Dh sur le marché des blocs.

Evolution du cours et des volumes sur le marché central et le marché des blocs (1996-1999)



¹⁰ Du 1^{er} janvier au 5 juillet 1999.



MD

Ratios boursiers et rendement du dividende¹¹

SCP	1996	1997	1998
P/E (cours / bénéfices par action)	8,6	8,8	3,3
P/CF (cours / cash-flow par action)	3,7	6,4	2,4
P/B (cours / fonds propres par action)	1,6	1,0	1,4
DY (dividende par action / cours)	2,3%	2,3%	2,7%

Evolution du capital social

Date	Capital initial (En Dh)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal (En Dh)	Montant de l'augmentation de capital	Capital final (En Dh)
1958	62 000 000		620 000	100	-	62 000 000
1959	62 000 000	Augmentation de capital en numéraire	86 800	100	8 680 000	70 680 000
1987	70 680 000	Augmentation de capital en numéraire	1 047 550	100	104 755 000	175 435 000
1992	175 435 000	Incorporation de réserves	-	140	70 174 000	245 609 000

Evolution de l'actionnariat

Depuis la création de la SCP en 1929, l'Etat en est l'actionnaire majoritaire jusqu'en juin 1997, date de sa privatisation.

Actionnaires	1996	1997	1998
Office National de Recherche et d'Exploitation Pétrolière (ONAREP)	47,0%		
Trésor public	26,9%	7,4%	
Elf Aquitaine	20,5%	20,5%	
Total Outre-mer	2,7%		
Divers	3,0%	5,6%	29,1%
Corral <i>Petroleum Holding AB</i>		66,5%	70,9%
TOTAL	100%	100%	100%

¹¹ Sur la base des cours au 08/07/99



Handwritten initials and a signature.

Conseil d'Administration

« Un conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze membres au plus administre la société. Toutefois, en cas de fusion, ces nombres de douze et quinze pourront être dépassés jusqu'à concurrence du nombre total des administrateurs en fonction depuis plus de six mois dans les sociétés fusionnés, sans pouvoir être supérieurs à vingt quatre, vingt-sept dans le cas d'une fusion de la société si ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs et d'une autre société, trente dans le cas d'une fusion avec la société une fois inscrite à la Bourse avec une autre société également cotée en bourse. » (Extrait des Statuts article 14).

A la veille de la présente opération, la société est administrée par onze membres :

Président du Conseil d'Administration
Membres du Conseil d'Administration

Cheik Mohamed Hussein AL AAMOUDI

- Dr Ghazi Mahmoud HABIB
 - M. Jamal Mohamed BA-AMER
 - M. Georges R. SALEM
 - M. Bassam ABUREDENE
 - M. Lars NELSON
 - M. Lennard WIKSTROM
 - M. Abdelali BENCHEKROUN
 - M. Abdelaziz ALAMI
 - M. Azzeddine GUESSOUS
 - M. Abderrazak ALAMI-SOUNNI
- M. Abderrazak ALAMI-SOUNNI
M. Said BOUAZZAOU

Président Directeur Général
Secrétaire du Conseil d'Administration

Equipe dirigeante

M. Abderrazak Alami-Sounni (55 ans) est ingénieur de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures et de l'ENSPM (IFP) spécialisé en raffinage et génie chimique. En 1967 il rejoint la SCP en tant qu'ingénieur stagiaire. Il assume ensuite les fonctions de Directeur Technique et Commercial et de Directeur Industriel. En 1994, il est nommé Directeur Général de la société.

M. Bachir Qermane (51 ans) est ingénieur de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne et de l'ENSPM (IFP) où il se spécialise en Economie Pétrolière. Il intègre la SCP en 1973 en tant que chef de fabrication de la raffinerie de Sidi Kacem. M. Qermane occupe alors différents postes au sein de la raffinerie de Sidi Kacem avant de développer la comptabilité analytique et le contrôle de gestion qu'il dirige pendant plus de 15 ans. En 1990, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé de l'administration et du contrôle.

M. Anas Tazi (54 ans) obtient en 1966 une licence en sciences économiques. Il intègre ensuite le Crédit du Maroc où il exerce la fonction de directeur d'agence. C'est en 1974 qu'il rejoint la SCP où il devient Directeur Commercial un an plus tard. En 1990, M. Tazi est nommé Directeur Général Adjoint chargé des finances et de l'information, poste qu'il occupe jusqu'en 1994, date à laquelle il est chargé des activités financières et juridiques.

M. Ahmed Mansouri (56 ans) est diplômé en technologie du pétrole et de pétrochimie de Roumanie en 1975. M. Mansouri intègre la SCP en 1961 et occupe différents postes dans le raffinage, activité qu'il dirige à partir de 1979. En 1990, il obtient le diplôme du cycle supérieur de gestion de l'ISCAE. En 1994, il est nommé Directeur Central chargé de la Direction Exploitation et Trading.

M. Abdelali Lamhandaz (55 ans) obtient en 1970 le diplôme d'ingénieur de l'ENSIC et de l'ENSPM (IFP). En 1971, il intègre la SCP et à partir de 1980, il dirige l'emballage et la fabrication de bouteilles. En 1994, il est promu Directeur Central chargé de la Direction Développement et Participations.



[Handwritten signature]

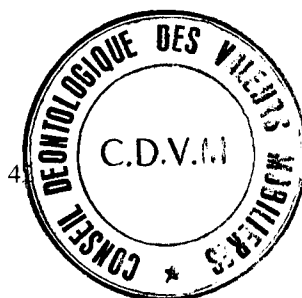
M. Said Bouazzaoui (57 ans) est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Etudes Commerciales Administratives et Financières en 1967. En 1968, il intègre la SCP où il devient chef de la comptabilité en 1970, Directeur Financier en 1975 et Directeur Central chargé de la direction assistance à la gestion et informatique en 1994.

M. Abdelhai Bouzoubaa (50 ans) débute sa carrière en tant que journaliste à Maroc Soir en 1974. De 1977 à 1983 il est attaché de presse au Ministère de la santé publique. De 1984 à 1994 M. Bouzoubaa occupe différents postes au sein d'organisations rattachées à l'ONU en l'occurrence responsable de l'informatique et de l'éducation sanitaire à l'OMS et chargé de programme au PNUD. A partir de 1993, il est administrateur de sociétés et en 1994, il rejoint la SCP en tant que Directeur des Relations Extérieures et de la Communication.

M. Mehdi Daoudi (49 ans) est ingénieur diplômé de l'Ecole Mohammedia en 1972. Il est également titulaire du diplôme du cycle supérieur de gestion de l'ISCAE en 1987 et suit différents programmes de formation continue notamment au sein de Elf France et de Merlin Gerin. Il intègre la SCP en 1973 où il occupe différents postes au sein de la raffinerie. En 1995, il est promu Directeur, chargé de la Direction Administrative et Sociale.

M. Hmida M'hamdi (48 ans) est Ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia en 1976. C'est à cette date qu'il intègre la SCP en tant qu'ingénieur stagiaire à la raffinerie de Sidi Kacem où il occupe différents postes. En 1995 il est promu Directeur de la direction raffinerie de Sidi Kacem

Projet de Note d'Information



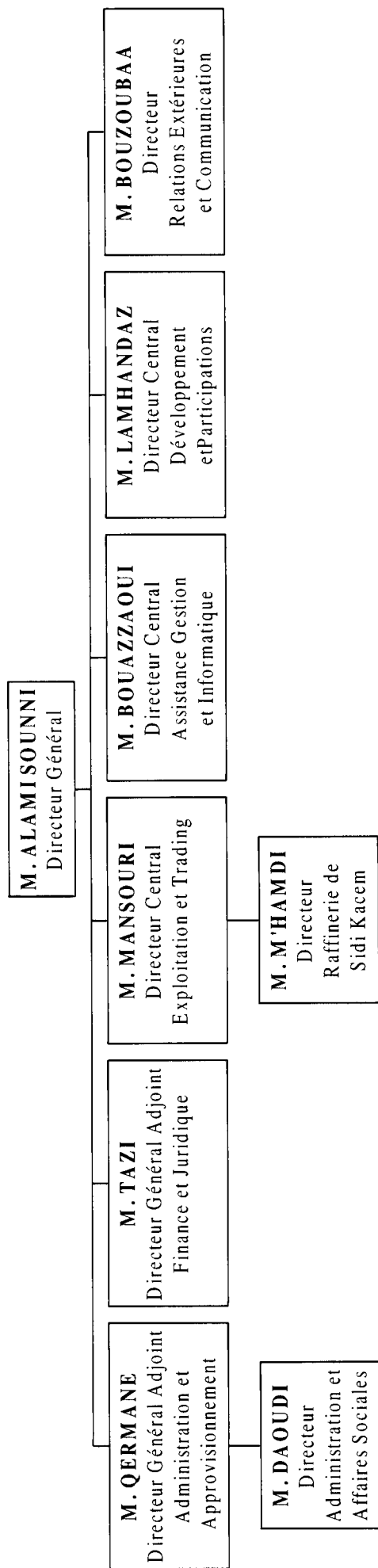
Strictement confidentiel

A
ND

**CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT
LAISSEE VIDE**



Organigramme fonctionnel de la SCP



[Handwritten signature]

10

PRESENTATION DU GROUPE CORRAL¹²

--

Corral est une société de droit suédois qui fait partie du Groupe saoudien El Amoudi, dont l'activité d'exploitation pétrolière est coiffée par sa filiale Corral Petroleum Holdings AB.

Corral Petroleum Holdings AB

Corral Petroleum réalise en 1998 un chiffre d'affaires de près de 3 milliards USD. Son activité pétrolière est organisée autour de deux pôles géographiques :

- Corral Petroleum Scandinavia : en Suède Corral détient les 2/3 de la capacité de raffinage (300 000 barils par jour) sous le nom de Preem Petroleum AB, et se positionne également dans la distribution à travers plus de 550 stations service.
- Corral Petroleum Middle East : Corral détient, entre autres, 15% de parts de marché au Liban à travers un réseau de 150 stations service sous le label « Fortuna » détenant 15% de parts de marché, et 5% de parts de marché en Arabie Saoudite à travers la marque de distribution « Naft ».

□ **Preem Petroleum (Suède)**

Corral est actionnaire à 100% de Preem Petroleum, la plus grande entreprise pétrolière intégrée en Suède. Les activités de la société comprennent l'exploration, la production, le raffinage de pétrole brut ainsi que la commercialisation et la distribution de produits raffinés aux commerçants en gros et au détail. En mai 1996, la société est scindée en deux :

- Svenska Petroleum & Exploration (SPE), une société présente en amont dans l'industrie pétrolière et spécialisée dans l'exploration et la production internationale de pétrole. SPE dispose de gisements pétrolifères et gaziers en Europe du Nord (en Mer du Nord), en Europe de l'Est (en Mer Baltique) et en Afrique de l'Ouest (en Angola). La production de pétrole brut de SPE avoisine les 18 000 barils par jour.
- Preem Petroleum, une société présente en aval de l'industrie pétrolière et spécialisée dans le raffinage, la commercialisation et la distribution de produits pétroliers en Suède et ailleurs en Europe. Preem Petroleum possède deux raffineries en Suède disposant d'une capacité globale de 300 000 baril par jour qui sont produits par :
 - Scanraff Refinery : une raffinerie dont le taux de conversion est de 200 000 barils par jour et qui est classé parmi les trois meilleures raffineries en Europe.
 - Preem Refinery, une raffinerie de type hydroskimming avec une capacité de 100 000 barils par jour et dont le fonctionnement journalier est assuré par un complexe d'ordinateurs et de systèmes de contrôle. La raffinerie vient d'inaugurer un projet d'amélioration de la rentabilité et de la qualité de ses produits pour un coût de 200 USD.

□ **Naft Services Company (Arabie Saoudite)**

Corral acquiert 60% de cette société en 1995. Les activités commerciales de Naft se concentrent essentiellement sur le commerce en gros et au détail de produits pétroliers. La première station service a été construite en 1978. Actuellement, le réseau Naft compte 63 stations service situées stratégiquement dans les quartiers densément peuplés des principales villes de l'Arabie Saoudite.

¹² Source : Groupe Corral



A

40

Fortuna Holdings Company (Liban)

Corral acquiert 70% de Fortuna en 1995. Fortuna possède et gère un terminal d'une capacité de 79 000 m³ et dont la capacité de stockage avoisine 300 000 barils. Fortuna possède également une usine produisant différents types d'huiles qui commercialise ses produits sous le nom de Shell Oil. Fortuna importe et distribue des produits pétroliers et chimiques et gère plus de 150 stations service au Liban. Par ailleurs, Fortuna gère à l'aéroport de Beirut, une entreprise de ravitaillement en carburant pour des avions à réaction et occupe une part de marché d'environ 80% sur ce créneau.



[Handwritten signature]
MD

PARTIE IV

-=-

ACTIVITE, MARCHE ET CONCURRENCE

MARCHE DES PRODUITS PETROLIERS
POSITIONNEMENT DE LA SAMIR
POSITIONNEMENT DE LA SCP



Handwritten signature and the number 10.

MARCHE DES PRODUITS PETROLIERS¹³

-=-

Contexte international

La consommation mondiale de pétrole brut

La demande mondiale en pétrole brut atteint 74,2 millions de barils par jour en 1998, en légère augmentation de 0,4%, après deux années successives de croissance plus soutenue de l'ordre de 2,5%. Ce ralentissement est dû à la baisse de la demande provenant des pays d'Asie du Sud-Est (à l'exception de la Chine), du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande.

Les cours de pétrole brut

Les cours de pétrole brut suivent une tendance baissière depuis le quatrième trimestre 1997 en raison du niveau élevé de la production (75,3 millions de barils par jour en 1998) qui entraîne une augmentation rapide des stocks de pétrole brut et de produits finis. Les cours de pétrole brut enregistrent les niveaux les plus bas depuis le contre choc pétrolier de 1986 et, en dollar constant, depuis la crise de 1930.

Le Brent, brut de référence, passe de 15 \$/baril en 1998 à 10 \$/baril la même année s'établissant en moyenne à 12,75 \$/baril, soit une baisse de plus de 30% par rapport à 1997. Il est probable que les pays producteurs s'entendent pour rétablir un équilibre entre l'offre et la demande avec, pour conséquence, un certain redressement des prix. A cet égard, les dernières réductions de la production de l'OPEP ont porté le cours du pétrole brut à plus de 15 \$ le baril.



¹³ Les chiffres mentionnés dans cette partie proviennent essentiellement de la Direction de la Statistique, du Ministère de l'Energie et des Mines et des sociétés SAMIR et SCP.

Handwritten signature and initials

Contexte national

Le secteur énergétique

Bien que disposant d'importantes réserves énergétiques telles que les schistes bitumeux, l'énergie solaire et éolienne, le Maroc dépend des importations pour plus de 90% de son approvisionnement en produits énergétiques. La facture énergétique absorbe en effet près de 25% des recettes d'exportation en 1998, soit 3% du PIB national.

Au cours des deux dernières décennies, la consommation d'énergie primaire au Maroc se caractérise par deux périodes contrastées :

- Pendant les années 1970, la demande d'énergie, appuyée par l'importation de pétrole brut croît à un rythme annuel de 7%.
- Le choc pétrolier de 1979 renchérit le prix du pétrole brut et conduit le Maroc à prendre des mesures destinées à rééquilibrer sa balance commerciale.

Ce rééquilibrage se fait suivant deux axes principaux :

- Un recentrage de la production vers des industries à plus faible contenu énergétique ;
- Une diversification de l'approvisionnement surtout au bénéfice du charbon. La consommation de celui-ci se développe alors dans les cimenteries, l'industrie sucrière et la génération d'électricité en raison d'une fiscalité favorable. Cette diversification sera renforcée par la centrale électrique de Jorf Lasfar fonctionnant au charbon, du parc éolien de Koudia Al Baida et du projet de la centrale électrique de Tahaddart qui fonctionnera au gaz naturel comme combustible de base.

Evolution de la consommation des produits énergétiques (1996-1998)

	1996			1997			1998		
	Volume	TEP	%	Volume	TEP	%	Volume	TEP	%
Produits pétroliers¹⁴ (T)	5 780 472	5 780 472	69,7%	5 886 168	5 886 168	69,4%	6 050 000	6 050 000	67,2%
Charbon (T)	3 034 351	1 962 649	23,7%	3 053 600	1 992 376	23,5%	3 448 752	2 250 200	25,0%
- local	366 630	201 953	2,4%	230 000	128 800	1,5%	380 000	212 800	2,4%
- importé	2 667 721	1 760 696	21,2%	2 823 600	1 863 576	22,0%	3 068 752	2 037 400	22,6%
Hydraulique (GWH)	1 938	503 763	6,1%	2 062	536 120	6,3%	1 900	494 000	5,5%
Importation (GWH)	128	33 280	0,4%	124	32 240	0,4%	700	182 000	2,0%
Gaz naturel (M3)	19 750 000	15 000	0,2%	52 368 400	39 800	0,5%	41 842 088	31 800	0,4%
TOTAL		8 295 164	100,0%		8 486 704	100,0%		9 008 000	100,0%

Source : Ministère de l'Energie et des Mines – Direction de l'Energie

L'usage des formes traditionnelles d'énergie comme le bois et le charbon de bois reste largement répandu, mais il est difficile d'en saisir la part dans la consommation globale. Avec un niveau de 0,31 TEP par an et par habitant en 1997, la consommation d'énergie primaire au Maroc demeure relativement faible comparée à des pays de niveau de développement similaire¹⁵ (0,59 TEP en Tunisie et 1 TEP en Jordanie contre 7,7 TEP aux Etats Unis et 3,9 TEP en France), ce qui présage un potentiel de développement important.

La filière pétrolière

La consommation des produits pétroliers

Les profondes mutations du marché énergétique marocain intervenues dès 1994, et matérialisées par un accroissement des consommations de charbon et d'électricité, entraînent un recul de la part des produits pétroliers dans la consommation énergétique globale. Le fueloil notamment subit cette mutation du marché avec un volume total des ventes qui baisse de 2 568 641 tonnes en 1994 à 1 697 225 tonnes en 1998 conséquence directe du changement de la stratégie d'approvisionnement de l'ONE ainsi que de la plupart des cimenteries nationales.

¹⁴ Hors produits non énergétiques

¹⁵ Source : Postes d'Expansion Economique rattachés au Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE).



Handwritten signature and initials.

Evolution de la consommation des produits pétroliers (1995-1998)

	1994		1995		1996		1997		1998	
	T		T		T		T		T	
Produits énergétiques	6 519 728	97,4%	6 144 064	96,8%	5 798 528	96,9%	5 904 169	96,7%	6 163 079	96,7%
<i>variation annuelle</i>			-5,8%		-5,6%		1,8%		4,4%	
Gasoil	2 429 157	36,3%	2 465 688	38,8%	2 489 320	41,6%	2 465 464	40,4%	2 663 555	41,8%
<i>variation annuelle</i>			1,5%		1,0%		-1,0%		8,0%	
Fuel oil	2 568 641	38,4%	2 105 560	33,2%	1 687 099	28,2%	1 733 922	28,4%	1 697 225	26,6%
<i>variation annuelle</i>			-18,0%		-19,9%		2,8%		-2,1%	
Butane	745 000	11,1%	793 339	12,5%	858 679	14,3%	902 330	14,8%	941 983	14,8%
<i>variation annuelle</i>			6,5%		8,2%		5,1%		4,4%	
Super	321 032	4,8%	299 125	4,7%	300 452	5,0%	303 256	5,0%	302 888	4,8%
<i>variation annuelle</i>			-6,8%		0,4%		0,9%		-0,1%	
Carburéacteurs	207 369	3,1%	231 472	3,6%	238 415	4,0%	241 440	4,0%	280 474	4,4%
<i>variation annuelle</i>			11,6%		3,0%		1,3%		16,2%	
Propane	105 000	1,6%	103 897	1,6%	92 750	1,5%	104 981	1,7%	102 978	1,6%
<i>variation annuelle</i>			-1,1%		-10,7%		13,2%		-1,9%	
Pétrole lampant	41 970	0,6%	47 754	0,8%	38 856	0,6%	57 519	0,9%	78 890	1,2%
<i>variation annuelle</i>			13,8%		-18,6%		48,0%		37,2%	
Ordinaire	80 959	1,2%	78 729	1,2%	74 957	1,3%	77 256	1,3%	77 085	1,2%
<i>variation annuelle</i>			-2,8%		-4,8%		3,1%		-0,2%	
Paraffine	20 600	0,3%	18 500	0,3%	18 000	0,3%	18 000	0,3%	18 000	0,3%
<i>variation annuelle</i>			-10,2%		-2,7%		0,0%		0,0%	
Autres produits pétroliers	176 700	2,6%	203 394	3,2%	186 910	3,1%	202 808	3,3%	210 644	3,3%
<i>variation annuelle</i>			15,1%		-8,1%		8,5%		3,9%	
Bitumes	105 300	1,6%	133 094	2,1%	112 796	1,9%	126 878	2,1%	132 344	2,1%
<i>variation annuelle</i>			26,4%		-15,3%		12,5%		4,3%	
Huiles et graisses	71 400	1,1%	70 300	1,1%	74 114	1,2%	75 930	1,2%	78 300	1,2%
<i>variation annuelle</i>			-1,5%		5,4%		2,5%		3,1%	
TOTAL	6 696 428	100,0%	6 347 458	100,0%	5 985 438	100,0%	6 106 977	100,0%	6 373 723	100,0%
<i>variation annuelle</i>			-5,2%		-5,7%		2,0%		4,4%	

Source : Ministère de l'Énergie et des Mines – Direction de l'Énergie

- **Les GPL (Gaz de Pétrole Liquéfiés : Butane, Propane)**

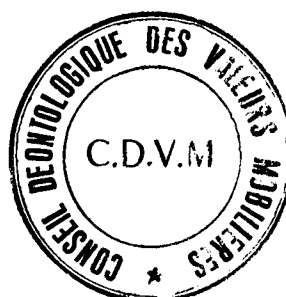
Le marché des GPL connaît une demande soutenue inhérente à l'accroissement démographique ; raison pour laquelle la consommation de GPL progresse de 23% entre 1994 et 1998 et leur part dans la consommation nationale de produits pétroliers s'établit à 16,4% en 1998 contre 12,7% en 1994. A cet égard, le butane conditionné, particulièrement prisé par les ménages tant en milieu rural qu'urbain, est sans doute l'un des produits les plus utilisés, il constitue 87% des consommations de GPL au Maroc en 1998.

Les ventes de propane accusent un net recul en 1996 (-10,7%) principalement en raison d'une hausse des prix. En effet, depuis le 1^{er} janvier 1995, le prix du propane est libéralisé tandis que celui du butane reste réglementé.

Le marché des GPL présente encore des opportunités de croissance, principalement pour le butane (4% par an d'après le plan quinquennal établi par le Ministère de l'Énergie), malgré le processus d'électrification rurale amorcé.

- **Pétrole lampant ou Kérosène:** utilisé le plus souvent pour l'éclairage en milieu rural, il est à ce titre non taxé. Ce produit connaît une croissance considérable à partir de 1997 due à de nouvelles utilisations en particulier en tant que diluant pour les insecticides. Les pouvoirs publics envisagent de soumettre ce produit à la taxation au courant de l'année 1999 en l'alignant sur celle du gasoil soit 2,42 Dh par litre¹⁶.

¹⁶ Source : SCP



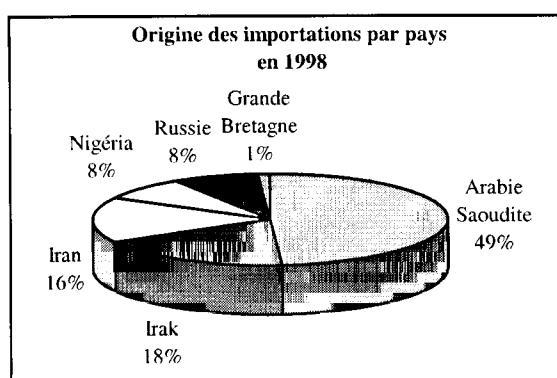
[Handwritten signature and initials]

- **Essences** (Super, Ordinaire, Essence de base): consommés en faible quantité au Maroc par rapport au Gasoil. L'excédent en essences de base est exporté.
- **Gasoil** : En 1998, le gasoil représente 42 % de la consommation totale des produits pétroliers.
- **Fuel** : est utilisé principalement dans le secteur industriel.
- **Carburéacteurs** : il s'agit principalement du Jet A1 utilisé par les avions.
- **Huiles de base** : complétés par des additifs fournis par les sociétés de distribution, les huiles de base forment les lubrifiants.
- **Bitumes** : Il s'agit de produits liés à la fabrication des huiles de base.

L'importation et l'exportation des produits pétroliers

La totalité du pétrole brut importé soit près de 90% des importations de produits pétroliers en volume est traitée au sein des deux raffineries de Mohammedia et Sidi Kacem lesquelles gèrent indépendamment leurs importations.

Les principaux pays fournisseurs de pétrole brut en 1998 sont l'Arabie Saoudite (49%), l'Irak (18%) et l'Iran (16%).



Source : Ministère de l'Energie et des Mines – Direction de l'Energie

Depuis l'embargo imposé à l'Irak, les importations de pétrole brut irakien sont soumises à un agrément préalable de l'ONU.

Les raffineries se positionnent principalement sur les produits demandés par le marché marocain. La structure du marché fait qu'il existe un excédent de production pour certains produits tels que l'essence de base, le fueloil ou le Naphta qui sont alors exportés et un déficit pour d'autres produits comme les GPL et le Gasoil qui sont importés.



Handwritten signature and initials.

Evolutions des importations et exportations des produits pétroliers (1995-1998)

	1995		1996		1997		1998	
	T	%	T	%	T	%	T	%
IMPORTATIONS	7 192 277	100,0%	6 160 619	100,0%	6 801 060	100,0%	6 833 937	100,0%
<i>variation annuelle</i>			-14,3%		10,4%		0,5%	
Propane	48 133	0,7%	29 898	0,5%	44 074	0,6%	39 535	0,6%
<i>variation annuelle</i>			-37,9%		47,4%		-10,3%	
Butane	628 030	8,7%	647 684	10,5%	695 522	10,2%	756 889	11,1%
<i>variation annuelle</i>			3,1%		7,4%		8,8%	
Gasoil¹⁷	138 445	1,9%	123 208	2,0%	43 942	0,6%	0	0,0%
<i>variation annuelle</i>			-11,0%		-64,3%		-100,0%	
Pétrole brut	6 377 669	88,7%	5 359 829	87,0%	6 017 522	88,5%	6 037 513	88,3%
<i>variation annuelle</i>			-16,0%		12,3%		0,3%	
EXPORTATIONS	461 019	100,0%	330 670	100,0%	357 521	100,0%	618 261	100,0%
<i>variation annuelle</i>			-28,3%		8,1%		72,9%	
Naphta	352 515	76,5%	253 456	76,6%	199 227	55,7%	330 428	53,4%
<i>variation annuelle</i>			-28,1%		-21,4%		65,9%	
Essence de base	26 551	5,8%	39 524	12,0%	44 101	12,3%	61 878	10,0%
<i>variation annuelle</i>			48,9%		11,6%		40,3%	
Huiles de base	70 161	15,2%	37 690	11,4%	60 558	16,9%	43 163	7,0%
<i>variation annuelle</i>			-46,3%		60,7%		-28,7%	
Carburéacteur	11 792	2,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
<i>variation annuelle</i>			-100,0%					
Fueloil		0,0%		0,0%	53 635	15,0%	182 792	29,6%
<i>variation annuelle</i>							240,8%	

Source : Ministère de l'Energie et des Mines – Direction de l'Energie

Depuis 1980, le marché des GPL reste fortement dépendant des importations. La production nationale, assurée principalement par la SAMIR et la SCP avec des capacités respectives de 420 000¹⁸ T/an et 75 000¹⁹ T/an ne couvre pas les besoins du Maroc en GPL. En 1998, les importations représentent 80% de la consommation nationale pour le butane et 38% pour le propane.

Depuis 1997, le naphta et le fuel représentent le principal des exportations marocaines avec respectivement 53,4% et 29,6% des exportations de produits pétroliers en 1998.

Les intervenants du secteur

La filière pétrolière peut se décomposer en cinq grands segments d'activité :

- La recherche et l'exploration pétrolière ;
- Les sociétés de raffinage ;
- Les sociétés de distribution de carburants ;
- Les centres emplisseurs de gaz ;
- Les sociétés de distribution de gaz ;

La recherche et l'exploration pétrolière

L'activité de recherche pétrolière au Maroc a été confiée au départ, au Bureau des Recherches et des Participations Minières (B.R.P.M) créé en 1928. Elle est relancée ensuite par la création, le 29 avril 1929, de la SCP ; les gisements

¹⁷ hors gasoil de pêche qui représente 350 000 T/an

¹⁸ Source : SAMIR

¹⁹ Source : SCP



[Handwritten signature]
 WED

découverts sont alors modestes. Enfin, en avril 1981, est créé l'Office National de Recherches et d'Exploitations Pétrolières (ONAREP) auquel est confiée la mission de promouvoir et de focaliser les efforts sur la recherche et l'exploitation des hydrocarbures. De nos jours, la SCP et l'ONAREP poursuivent leurs recherches dans les zones onshore. Quelques résultats positifs sont apparus, notamment des découvertes de gaz et de pétrole dans les régions d'Essaouira, mais elles restent modestes compte tenu des besoins de la consommation nationale (0,2% de la consommation nationale de pétrole brut).

Evolution de la production nationale de gaz naturel et de pétrole brut (1995-1998)

	1995	1996	1997	1998
Production de gaz naturel (en millions de m3)	25	20	30	ND
<i>variation annuelle</i>	-	-20,0%	50,0%	ND
SCP	6	9	10	11
<i>variation annuelle</i>	-	50,0%	11,1%	10,0%
ONAREP	19	11	20	ND
<i>variation annuelle</i>	-	-42,1%	81,8%	ND
Production de pétrole brut (en milliers de tonnes)	5	5	12	12
<i>variation annuelle</i>	-	0,0%	140,0%	0,0%

Source : Annuaire Statistique

Les sociétés de raffinage

L'activité de raffinage consiste en la transformation de pétrole brut pour la fabrication de différents produits à des proportions variables en fonction des moyens techniques et des besoins.

Evolution de la mise en œuvre²⁰ des deux raffineries SAMIR et SCP (1995-1998)

	1995		1996		1997		1998	
	Quantité (en T)	%	Quantité (en T)	%	Quantité (en T)	%	Quantité (en T)	%
SAMIR	4 954 307	80%	4 396 743	78%	4 530 418	77%	4 673 185	76%
SCP	1 255 000	20%	1 240 772	22%	1 390 533	23%	1 439 483	24%
TOTAL	6 209 307	100%	5 637 515	100%	5 920 951	100%	6 112 668	100%

Source : Ministère de l'Energie et des Mines – Direction de l'Energie

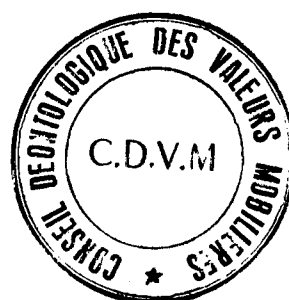
La SAMIR et la SCP sont les deux seuls intervenants sur ce segment.

Les sociétés de distribution de carburants (combustibles liquides)

Pour pouvoir opérer sur le segment de la distribution de carburants, seules les sociétés répondant à certains critères fixés par la réglementation en vigueur sur les produits pétroliers²¹ sont en mesure de s'approvisionner en carburants auprès des raffineries ou d'importer directement. En effet, le statut de repreneur impose de disposer d'un réseau de distribution d'au moins 10 stations service et d'un stock de sécurité équivalent à 2,5 la moyenne mensuelle de leurs ventes sur le marché intérieur. Actuellement 13 sociétés répondent à ces critères, il s'agit de : Shell, Total Maroc, Afriquia SMDC, la Compagnie Marocaine des Hydrocarbures (CMH), Somepi, Mobil Oil, Petrom, Atlas Sahara, Ziz, Somap, Petromin Oils, Salama et CPHM.

²⁰ Traitement de pétrole brut

²¹ Dahir portant Loi n°1-72-255 du 22 février 1973 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 4/95 du 04 août 1995



Handwritten signature and initials.

Société	Nombre de points de vente 31/12/98	Ventes 1998 (en T)	Parts de marché 1998
Shell du Maroc	394	945 565	18,5%
Petrom*	170	889 365	17,4%
Afriquia	159	647 841	12,7%
Total Maroc	276	597 118	11,7%
Somepi	149	477 025	9,3%
Mobil Oil	213	411 564	8,1%
CMH	164	337 329	6,6%
Atlas Sahara	29	259 885	5,1%
Ziz	136	201 154	3,9%
CPHM	14	145 654	2,9%
Somap	15	114 115	2,2%
Petromin Oils	21	56 156	1,1%
Salama	38	22 748	0,4%
Total	1 778	5 105 519	100,0%

*Petrom réalise 35% des ventes de fuel en 1998 (soit 66,8% de ses ventes totales) contre 2,5% en 1997 (soit 13,8% de ses ventes).

Source : Ministère de l'Energie et des Mines - Direction de l'Energie

Les centres emplisseurs de GPL

Le Maroc compte une trentaine de centres emplisseurs installés dans presque toutes les régions du Royaume. Seuls ces centres sont habilités à fournir les sociétés de distribution en GPL importés ou produits par la SAMIR et la SCP. Les textes régissant le marché des GPL²² stipulent que les centres emplisseurs doivent détenir un stock de sécurité égal à 2,5 fois la moyenne mensuelle de leurs ventes pour tous les produits.

Centre emplisseur	BUTANE		PROPANE	
	Ventes 1998	Parts de marché 1998	Ventes 1998	Parts de marché 1998
SCP	278 463	29,6%	18 383	17,9%
Butagaz (Shell)	133 582	14,2%	43 529	42,3%
Gaz Afric	73 639	7,8%	1 335	1,3%
Tissir Gaz	73 378	7,8%	67	0,1%
Maghreb Gaz	72 136	7,7%	9 254	9,0%
Salamgaz	70 828	7,5%	1 320	1,3%
Afriquia Gaz	68 581	7,3%	13 582	13,2%
Metagaz	59 228	6,3%	1 978	1,9%
Ismailia Gaz	47 838	5,1%	1 240	1,2%
Tadla Gaz	33 663	3,6%	16	0,0%
Ouargaz	13 005	1,4%	2 320	2,3%
Atlas Sahara	8 746	0,9%		0,0%
Dimagaz	5 989	0,6%		0,0%
Jorf Gaz	2 903	0,3%	9 954	9,7%
TOTAL	941 979	100,0%	102 978	100,0%

Source : Ministère de l'Energie et des Mines - Direction de l'Energie



²² Dahir portant Loi n°1-72-255 du 22 février 1973 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 4/95 du 04 août 1995.

MP

Les sociétés de distribution de gaz

Les sociétés de distribution de gaz s'approvisionnent auprès des centres emplisseurs pour la distribution des GPL conditionnés (bouteilles de 3 et 12 kg pour le butane et 35kg pour le propane) et la distribution de GPL en vrac.

Société	BUTANE					PROPANE				
	3 Kgs	12 Kgs	Vrac	Total	Parts de marché 1998	35 Kgs	Vrac	Total	Parts de marché 1998	
Shell (Butagaz)	55 442	127 210	1 666	184 318	19,6%	3 678	41 189	44 867	43,7%	
Sodipi (Primagaz)	131 404	28 180		159 584	16,9%	1 595		1 595	1,6%	
Tissir Gaz	61 805	68 623		130 428	13,8%	1 588		1 588	1,5%	
Afriqueia Gaz	22 581	62 198	7 950	92 729	9,8%	1 834	19 228	21 062	20,5%	
Ziz	16 353	50 265		66 618	7,1%					
Total	18 158	44 008	509	62 675	6,7%	1 177	2 317	3 494	3,4%	
Somasud	9 692	27 745		37 437	4,0%					
SDBP*	8 858	29 247		38 105	4,0%	52		52	0,1%	
Petrom	2 429	22 610		25 039	2,7%	1 013	936	1 949	1,9%	
Dragon Gaz	8 432	14 196		22 628	2,4%					
National Gaz	5 868	16 293		22 161	2,4%	319		319	0,3%	
Metagaz	7 598	14 197		21 795	2,3%		388	388	0,4%	
CMH	3 643	17 855		21 498	2,3%	79		79	0,1%	
Nadigaz	3 800	10 467		14 267	1,5%					
Dimagaz	5 317	8 743		14 060	1,5%					
Atlas Sahara	2 329	6 416		8 745	0,9%					
Sigmaghreb*			6 239	6 239	0,7%		17 404	17 404	16,9%	
Somap Gaz	17	4 178		4 195	0,4%					
Butsir Maroc	3 372			3 372	0,4%					
Sonomac	187	3 000		3 187	0,3%					
Jorfgaz			2 903	2 903	0,3%					
TOTAL	367 285	555 431	19 267	941 983	100,0%	11 335	91 395	102 730	100,0%	

* filiales de la SCP

Source : Ministère de l'Énergie et des Mines – Direction de l'Énergie et Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM)

Suite à la libéralisation du prix du propane, le marché national est appelé à connaître l'arrivée de nouveaux concurrents à l'instar de la société française Vitogaz qui a pour ambition d'installer un dépôt de stockage vrac à Jorf Lasfar en association avec des céramistes marocains.

Sur les 21 sociétés intervenants sur le segment de la distribution de gaz, les principales sont : Shell, Sodipi, Tissir Gaz, Afriqueia Gaz, Ziz et Total.



Handwritten signature or initials.

Aspects réglementaires (réformes tarifaires et fiscales de 1995)

Le Ministère de l'Energie et des Mines est chargé de la planification et de la réglementation du secteur de l'énergie. Sa tutelle couvre l'ensemble de la profession : recherche et production, énergie électrique, raffinage du pétrole brut, distribution des produits pétroliers et le charbon.

Le raffinage, comme toute autre industrie, est soumis aux textes généraux réglementant l'activité économique au Maroc : droit des sociétés, législation du travail, législation fiscale, commerce extérieur, code des investissements, établissements classés et environnement.

Compte tenu des spécificités de l'industrie pétrolière, la réglementation de cette activité est représentée par un corpus de lois, décrets, arrêtés et circulaires. Cette réglementation fait l'objet d'évaluations périodiques pour s'adapter à l'évolution du contexte socio-économique du pays.

Dahir portant loi n°1-72-255 du 22 février 1973 telle que modifiée et complétée par la **loi 4/95 du 04 août 1995** est le texte de base de la réglementation de l'activité pétrolière : la création et l'extension des raffineries, la reprise en raffinerie des produits pétroliers, la distribution, les centres emplisseurs, les dépôts, l'importation et le stockage de sécurité.

Jusqu'au 31 décembre 1994, les prix des produits pétroliers sont fixés par l'Etat à toutes les étapes de leur commercialisation. La loi de finance pour l'année 1995 met en place d'importantes réformes ; elles concernent principalement l'instauration d'un système d'indexation de prix et un système de taxation fixe au niveau de la distribution pour les principaux produits pétroliers: butane, essences (ordinaire et super), pétrole lampant, carburéacteur, gasoil et fueloil.

Ce système, entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1995, s'articule autour des principes suivants :

- La référence aux prix internationaux (cours à Rotterdam) ;
- La répercussion périodique en baisse ou en hausse des fluctuations des cours sur les prix intérieurs;
- L'instauration d'une taxation fixe garantissant à l'Etat des recettes stables. A cet effet, une réforme fiscale est introduite en 1995 afin d'assurer une neutralité fiscale entre les combustibles : fuel oil, charbon, et gaz naturel (taxe à la calorie quel que soit le combustible utilisé). Cette disposition permet de compléter l'ensemble des réformes entreprises dans le secteur pétrolier et de préparer l'arrivée du gaz naturel dans des conditions transparentes.

A la suite de cette réforme, l'Etat s'engage vis-à-vis du Groupe Corral, dans le cadre de la privatisation des deux raffineries, à maintenir le système d'indexation des prix, la réglementation fiscale, les droits de douane ainsi que les spécifications des produits, inchangés jusqu'en juin 2002.

Le système d'indexation des prix

Les prix de reprise des produits pétroliers

Les prix de reprise (prix sortie raffineries) des principaux produits pétroliers (butane, essence super et ordinaire, carburéacteur, pétrole lampant, gasoil et fuel) sont indexés sur les cotations internationales de Rotterdam auxquelles doivent s'ajouter d'autres composantes tels le frêt et frais d'approche afin d'obtenir le « prix de reprise indexé ». A ce dernier, s'ajoutent les taxes intérieures de consommation (TIC), la TVA et le crédit de droit pour aboutir aux prix de reprise toutes taxes comprises.



PO

KD

**Structure des prix de reprise des produits pétroliers :
essences (ordinaire et super), gasoil et fueloil**

1	Prix FOB	Cotations internationales
2	Frêt	Selon les produits
3	Assurance	-
4	Coulage de transport	-
5	Commissions bancaires	-
6	Charges portuaires	Selon réglementation en vigueur
	Aconage	-
	Péage	-
	Droits supplémentaires	-
	Travaux rémunérés	-
7	Frais de contrôle quantité-qualité	-
	Analyse	0,5 Dh/T
	Expertise	1,45 Dh/T
8	Frais de transit	2 Dh/T
9	Strestaries	10 Dh/T
10	Frais financiers d'exploitation	2% (1+2)
11	Coût d'approvisionnement	Somme de (1) à (10)
12	Coulage de stockage et de manipulation	-
13	Autres charges	-
14	Risque de change	-
15	Coût total d'approvisionnement	Somme de (11) à (14)
16	Coefficient d'adéquation (prime accordée aux raffineries)	6,5% de (15)
17	Prix de reprise hors taxes	15+16
18	TIC	-
19	TVA	7% (17+18)
20	Crédit de droit	0,45% (18+19)
21	Prix de reprise, taxes comprises	Somme de (17) à (20)

Source : Ministère de l'Energie et des Mines - Direction de l'Energie

Les prix de vente des produits pétroliers

A partir du 1^{er} janvier 1995, l'Etat décide de libéraliser les prix du propane, des huiles de base, des bitumes et de la paraffine. Tous les autres produits restent réglementés et en particulier le butane qui est le seul produit encore subventionné pour des raisons sociales.

**Structure des prix des produits pétroliers :
essences (ordinaire et super), gasoil et fueloil**

1	Prix de reprise hors taxes	-
2	TIC	-
3	TVA	7% (1+2)
4	Crédit de droit	0,375% (2+3)
5	Prix de reprise, taxes comprises	Somme de 1 à 4
6	Coulage	1,25% (5)
7	Frais et marges de distribution	-
8	Marge spéciale pour financement des stocks	0 (actuellement)
9	Ss Total 1	Somme de 5 à 8
	A déduire TVA	(3)
10	Ss Total 2	(9-3)
11	Péréquation	-
12	Provision pour différentiel Mohammedia - Sidi Kacem	-
13	Compte d'ajustement des prix	-
14	Pris de vente en gros (hors TVA)	Somme de 10 à 13
15	TVA	7% de (14)
16	Prix de vente en gros (TVA comprise)	(14+15)
17	Coulage, détaillants ²³	0,5% de (16)
18	Marge de détail	3% de (19)
19	Prix de vente au public (prix de base)	Somme de 16 à 18

Source : Ministère de l'Energie et des Mines - Direction de l'Energie

²³ Valable que pour les carburants.



[Handwritten signature]

MO

- (7) Les frais et marge de distribution sont fixés pour les carburants à 3% du prix de gros (TVA comprise) avec un niveau plancher de :

Super :	22,21 Dh/HL
Ordinaire :	21,51 Dh/HL
Pétrole lampant :	9,44 Dh/HL
Gasoil :	14,22 Dh/HL

Pour le Fuel Oil, la marge est fixée à 90,00 Dh/T.

- (8) Les repreneurs en raffinerie sont tenus de constituer et de conserver un stock de sécurité égal à deux fois et demi la moyenne mensuelle de leurs ventes sur le marché intérieur.
- (12) La provision pour différentiel Mohammedia - Sidi Kacem correspond à une indemnité accordée par l'Etat marocain au titre du transport des produits entre les deux sites. Cette provision, collectée par les sociétés de distribution, est versée à la caisse de compensation qui s'occupe de sa gestion sur la base de :

Super :	22,11 Dh/HL
Ordinaire :	12,51 Dh/HL
Gasoil :	0,50 Dh/HL

Cette indemnisation permet à la SCP d'offrir les mêmes prix sortie raffinerie (à Sidi Kacem) que la SAMIR (à Mohammedia).

- (13) La caisse de compensation gère de façon autonome le compte d'ajustement des prix qui est alimenté par les excédents constatés et qui prend en charge les déficits enregistrés. Tant que l'impact de la variation des prix de reprise sur les prix de vente ne se traduit pas par une différence supérieure à 2,5%, ces derniers demeurent inchangés et l'écart est versé par les sociétés de distribution ou récupéré par elles auprès de ce compte d'ajustement.

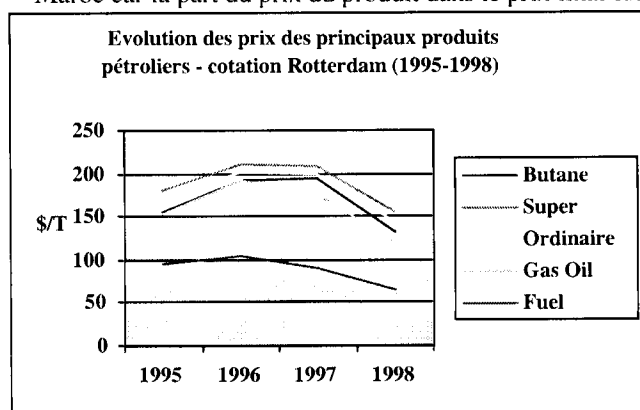
- (18) Les marges de détail sont fixées à 3% des prix de vente de base sans être inférieures à :

Super :	22,23 Dh/HL
Ordinaire :	21,45 Dh/HL
Pétrole lampant :	10,74 Dh/HL
Gasoil :	12,69 Dh/HL

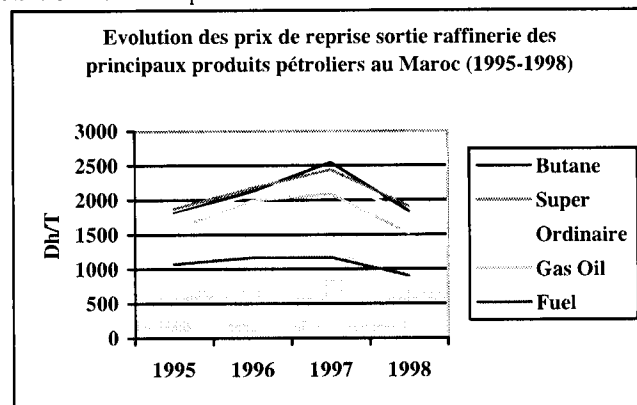
La libéralisation du prix du propane en 1995 a pour conséquence une flambée des prix en 1996 (+16,6%) qui se poursuit en 1997 (+14,5%). Le prix moyen en 1998 accuse un net recul par rapport à 1997 (-30,4%) en raison notamment la baisse du cours sur le marché de Rotterdam.

Les prix des principaux produits pétroliers sont indexés sur les cotations du marché de Rotterdam lesquelles sont corrélés au cours international de pétrole brut.

Il faut cependant souligner que la variation des prix à Rotterdam a un faible impact sur les prix de vente au public au Maroc car la part du prix du produit dans le prix final est d'environ 20% compte tenu des taxes.



Source : Ministère de l'Energie et des Mines - Direction de l'Energie

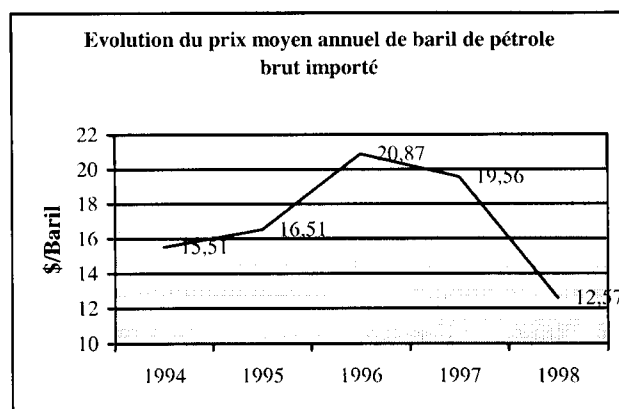


Source : Ministère de l'Energie et des Mines - Direction de l'Energie



Handwritten signature and initials.

La baisse des prix des produits pétroliers en 1998, tant au Maroc qu'à l'étranger est due à la forte baisse du prix du pétrole brut durant la même année.



Source : Ministère de l'Énergie et des Mines – Direction de l'Énergie

□ Les réformes fiscales

Le nouveau système des prix est accompagné par d'importantes réformes fiscales qui concernent :

- La stabilisation de la charge fiscale sur les produits énergétiques ;
- La suspension des taxes sur le pétrole brut ;
- La répartition des recettes fiscales tirées auparavant du pétrole brut sur les produits raffinés sous forme d'une taxe intérieure à la consommation (TIC), cette taxe est dorénavant collectée à la sortie des raffineries selon les produits (cf tableau suivant);
- L'harmonisation de la fiscalité entre le fuel et le charbon ;
- La protection des raffineries sous forme tarifaire. Ainsi, les taux arrêtés pour les différents produits lors de leur importation sont les suivants :

	PFI	Droits de Douane	TIC (en Dh)	TVA
Propane	15 %	2,5%	46,00 Dh/T	7 %
Butane	15 %	2,5%	46,00 Dh/T	7 %
Super	15 %	10%	376,40 Dh/HL	7 %
Ordinaire	15 %	10%	357,20 Dh/HL	7 %
Pétrole lampant	15 %	10%	0	7 %
Gasoil*	15 %	2,5%	242,20 Dh/HL	7 %
Fuel N2	15 %	10%	386,70 Dh/T	7 %
Huile de base	15 %	10%	2280,00 Dh/T	20 %
Bitumes	15 %	10%	900,00 Dh/T	20 %
Paraffine	15 %	10%	0	0 %

* hors gasoil de pêche lequel est totalement exonéré.

D'autres mesures sont prises, elles concernent :

- L'exonération du pétrole lampant et de la paraffine de la TIC. Suite à de nouvelles utilisations du pétrole lampant en particulier en tant que diluant pour les insecticides, les pouvoirs publics prévoient la mise en place de la TIC.
- Le carburéacteur et le gasoil de pêche sont exonérés de PFI, de droits de douane, de TIC et de TVA;
- Le maintien du système de subvention pour le butane.

Cette réforme fiscale et tarifaire simplifie le système de taxation sur les produits pétroliers et permet une transparence des prix par rapport au marché international. Elle constitue une phase importante dans le processus de libéralisation du secteur des hydrocarbures en ce sens qu'elle constitue un premier pas des raffineries vers la libéralisation.



6

Aspects environnementaux

L'activité de raffinage du pétrole est fortement concernée par la protection de l'environnement et ce à deux niveaux :

- Les opérations de raffinage et traitement des effluents ;
- La spécification des produits finis.

S'agissant des opérations de raffinage et de traitement des effluents, la législation marocaine est aujourd'hui très peu contraignante. Les raffineries marocaines adoptent néanmoins les normes des pays d'origine de leurs équipements ; ainsi ces derniers sont dotés de dispositifs antipollution qui sont régulièrement contrôlés. Cependant, des négociations sont en cours avec le Ministère de l'Environnement pour mettre en place des normes comparables à celles pratiquées en Europe, tout en accordant un délai raisonnable pour la réalisation des investissements nécessaires.

S'agissant des spécifications des produits pétroliers, elles sont fixées par le contrat de privatisation et demeureront inchangées jusqu'en juin 2002, date à laquelle la teneur en soufre de gasoil sera ramenée de 1% à 0,5%²⁴.



²⁴ Source : Samir.

[Handwritten signature]
40

POSITIONNEMENT DE LA SAMIR

-=-

Moyens techniques et installations existantes

La raffinerie de la SAMIR s'étend sur près de 200 hectares à l'ouest de la ville de Mohammedia. Elle est reliée par un réseau de pipelines au port pétrolier qui se trouve à cinq kilomètres, aux dépôts de stockage des sociétés de distribution et à la centrale ONE avoisinante. Elle est raccordée au réseau de chemin de fer par une bretelle ferroviaire et au réseau routier par une voie d'accès de 24 m de largeur.

La raffinerie est de type hydroskimming (sa capacité est de 6 250 000 tonnes par an ; la moyenne européenne²⁵ des capacités de traitement de pétrole brut se situe 7 398 649 tonnes par an) et dispose d'un complexe de lubrifiants. Au cours des trois dernières décades, cet outil de raffinage se développe progressivement de manière à s'adapter continuellement à la progression du marché marocain en quantité et en qualité. Il est composé de différentes unités à usages spécifiques :

- **La raffinerie de type hydroskimming** comprend :
 - Trois unités de distillation atmosphérique de 6 250 000 tonnes/an de capacité totale donnent la flexibilité pour traiter une large gamme de pétroles bruts, essentiellement ceux du Moyen-Orient.
 - Deux unités de réformage catalytique dont l'une à sévérité moyenne (230 000 tonnes/an) et l'autre disposant d'une section hydrocracking pour augmenter la production de GPL (700 000 tonnes/an), permettent de répondre à la fois à la forte demande du marché inférieur en gaz liquéfié et à la préparation de base essence pour l'exportation.
 - Deux unités de séparation GPL en propane et butane d'une capacité globale de 420 000 Tonnes/an.
 - Deux unités d'hydrodésulfuration de kérosène et de gasoil d'une capacité globale de 400.000 tonnes/an permettent à ces produits de répondre aux normes marocaines en teneur en soufre(1%).
 - Quatre unités de Mérox d'une capacité globale de 555.000 tonnes/an pour la désulfuration des distillats légers et moyens.
 - Une unité de traitement aux amines d'une capacité de 140.000 tonnes/an pour la désulfuration des gaz et GPL.
- **Le complexe d'huiles lubrifiantes**, de 125 000 tonnes/an d'huiles de base, produit également des paraffines et des bitumes oxydés. Il est composé de :
 - Deux unités de distillation sous vide d'une capacité globale de 950.000 tonnes/an permettant la production de gasoil sous vide et la production de la charge des unités aval ci-après.
 - Une unité de désasphaltage au propane d'une capacité de 300.00 tonnes/an pour la séparation des huiles lourdes de l'asphalte.
 - Une unité d'extraction au furfural d'une capacité globale de 220.000 tonnes/an permettant d'augmenter l'indice de viscosité des huiles.
 - Une unité de mélange en ligne de l'asphalte et des bitumes routiers.
 - Une unité de déparaffinage d'une capacité de 259.000 tonnes/an pour la récupération de la paraffine et l'ajustement du point d'écoulement des huiles.
 - Une unité de ferrofining d'une capacité de 127.000 tonnes/an améliorant la couleur et la stabilité des huiles.
 - Une unité de traitement de la paraffine d'une capacité de 20.000 tonnes/an pour la fabrication de la qualité "bougie" et alimentaire.
 - Deux unités d'oxydation de bitumes d'une capacité de 46.000 tonnes/an produisant des bitumes pour l'étanchéité et l'isolation électrique.
 - Une unité de Blending (mélange et conditionnement) d'une capacité de 50.000 tonnes/an pour la fabrication des huiles finies moteur et industrielle.

²⁵ Source : Site Internet de Total-Fina



10

10

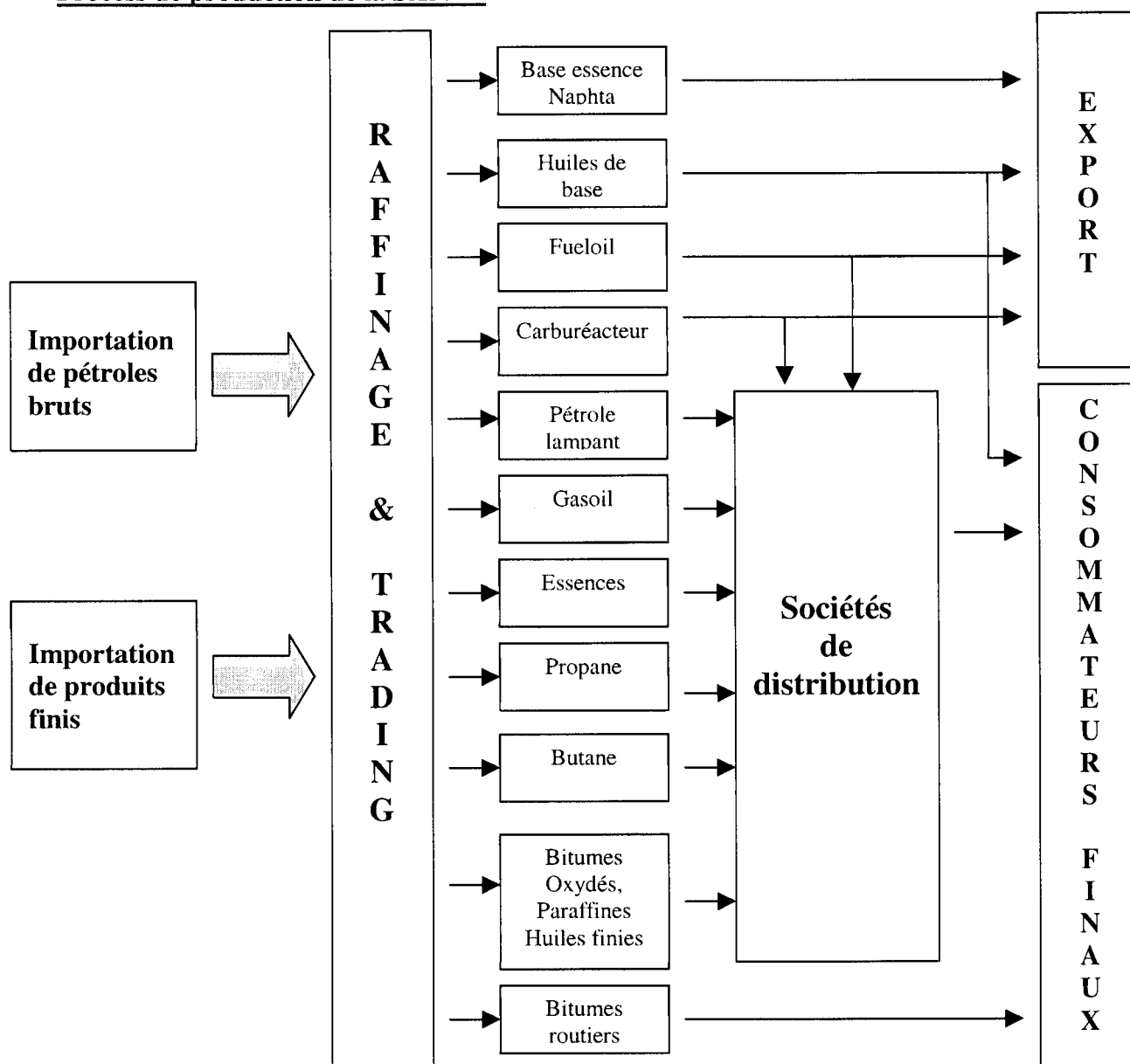
- La raffinerie dispose d'un grand **parc de stockage** qui lui permet d'assurer la régularité de son rythme de production. Sa capacité globale est de 1 670 000 m³ dont près de 58% sert au pétrole brut et plus de 11% pour les produits semi-finis.

Produits	Capacité de stockage en m ³	Part dans le stockage global
Pétrole brut	964 200	57,72%
Propane	6 000	0,36%
Butane	17 000	1,02%
Essence Super	36 000	2,15%
Essece ordinaire	15 000	0,90%
Pétrole lampant	31 000	1,86%
Carburacteur	38 000	2,27%
Gasoil	103 000	6,17%
Fuel Oil	151 800	9,09%
Résidu atmosphérique	30 000	1,80%
Huiles de base	25 100	1,50%
Huiles finies	5 900	0,35%
Bitumes routiers	46 000	2,75%
Bitumes oxydés	6 600	0,40%
Cut-backs	2 600	0,16%
Paraffines	6 400	0,38%
Produits semi-finis	186 000	11,13%
Total	1 670 600	100,00%



90
10

Process de production de la SAMIR



Approvisionnement

Le pétrole brut reçu par la SAMIR lui parvient par des tankers et le déchargement s'effectue dans les installations portuaires de Mohammedia qui permettent la réception de pétroliers d'une capacité de 150 000 tonnes et l'expédition des produits finis par bateaux jusqu'à 50 000 tonnes. La SAMIR reçoit 3 à 4 bateaux par mois en moyenne ce qui représente 400 000 à 450 000 Tonnes de pétrole brut. La SAMIR dispose de 2 moyens d'approvisionnement :

- des sociétés avec lesquelles elle est liée par des contrats sur la base d'indexation des prix au cours du Brent, pétrole brut de référence. Cette forme d'approvisionnement concerne 75 à 80% de l'approvisionnement total. Les 4 premiers fournisseurs de la SAMIR représentent en 1998 près de 55% du total des approvisionnements.
- des opportunités dans le cadre d'achats spot.



Les fournisseurs traditionnels sont l'Arabie Saoudite avec un contrat annuel par tacite reconduction, l'Irak, l'Iran, la Libye et le Nigeria.

Les délais de règlement sont de 30 jours sauf pour l'Arabie Saoudite qui n'autorise qu'un délai de 20 jours.

Compte tenu de la production de la SCP qui se maintient à 1 400 000 tonnes, les approvisionnements de la SAMIR sont conditionnés par l'évolution de la demande nationale

Ventes

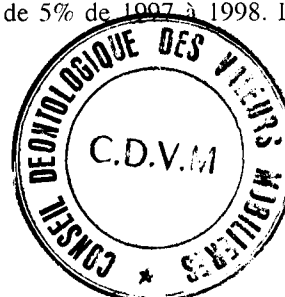
Le prix des principaux produits finis étant directement indexés sur les cotations à Rotterdam, il semble plus pertinent d'analyser l'évolution des ventes en terme de volumes.

Evolution des ventes de la SAMIR en volume (1995-1998)

	1995		1996		1997		1998
	T	Variation annuelle	T	Variation annuelle	T	Variation annuelle	T
VENTES LOCALES							
Propane	52 370	-6,1%	49 161	13,4%	55 743	-3,3%	53 927
Butane	116 514	-0,5%	115 933	-2,7%	112 858	8,9%	122 890
Super	231 441	-6,6%	216 086	10,4%	238 570	-0,1%	238 224
Ordinaire	66 092	0,2%	66 226	15,4%	76 456	-7,0%	71 127
Pétrole lampant	19 436	-26,4%	14 305	103,5%	29 113	58,9%	46 250
Jet A1	227 070	6,0%	240 666	-1,2%	237 724	14,6%	272 315
Gasoil	1 651 403	2,3%	1 689 958	3,7%	1 752 789	1,5%	1 779 773
Fuel Oil	1 675 312	-23,9%	1 275 526	0,7%	1 284 297	-13,0%	1 117 089
Huiles de base	63 960	-1,9%	62 723	6,5%	66 821	2,5%	68 491
Bitumes	133 096	-15,3%	112 795	12,5%	126 879	4,3%	132 344
Paraffines	4 643	42,0%	6 592	-6,3%	6 179	48,9%	9 201
Huiles finies (lubrifiants)	5 582	-4,0%	5 357	-9,0%	4 876	-35,1%	3 165
Total Ventes locales	4 246 919	-9,2%	3 855 328	3,6%	3 992 305	-1,9%	3 914 796
EXPORTATIONS							
Naphta	272 000	-34,2%	179 000	-27,0%	130 603	41,0%	184 209
Jet A1	12 000	-100,0%					
Fuel Oil					53 635	240,8%	182 792
Huiles finies (lubrifiants)	67 000	-46,3%	36 000	68,2%	60 558	-35,6%	39 026
Total exportations	351 000	-38,7%	215 000	13,9%	244 796	65,9%	406 027
TOTAL GENERAL	4 597 919	-11,5%	4 070 328	4,1%	4 237 101	2,0%	4 320 823

Les ventes locales de la SAMIR s'élèvent à 3 914 796 tonnes en 1998 contre 3 992 304 tonnes en 1997. Au cours de l'année 1997, près de 5% des livraisons sont destinés à la reconstitution des stocks de sécurité auprès des distributeurs. En tenant compte de l'incidence de ces variations de stocks, les ventes sur le marché augmentent de 3,2%.

- Les ventes de **fuel** baissent sensiblement en 1996 en raison de la baisse de la demande ONE.
- Les ventes **d'huiles de base** sont en légère progression depuis 1995. Rappelons que les huiles de base forment les lubrifiants lorsqu'elles sont mélangées aux additifs. Quant aux **huiles finies** leurs ventes sont en baisse régulière accentuée en 1997 et 1998 par la rupture du contrat de licence de fabrication avec British Petroleum (BP) à la suite de l'entrée de Corral dans le capital de la SAMIR.
- Les ventes de **GPL (propane et butane)**, pour lesquelles la demande intérieure est supérieure à la capacité de production des deux raffineries réunies, progressent de près de 5% de 1997 à 1998. La baisse des ventes de



propane en 1998 est due à une baisse de la production de ce produit qui s'inscrit dans un schéma global d'optimisation de la production.

- Les ventes de **carburants**, globalement stationnaires sur la période 1997-1998 (-1,8% pour les essences et +1,5% pour le gasoil), progressent en réalité de 3,4% et 7% respectivement, compte tenu des corrections de l'effet des stocks de sécurité en 1997. Par ailleurs, les ventes de carburéacteur (Jet A1) enregistrent une progression de 14,6% en 1998 corrélée à la croissance du secteur touristique.
- Le phénomène d'emploi non conventionnel du pétrole lampant est manifestement amplifié au niveau des ventes de la SAMIR qui progressent de 58,9% en 1998 contre 37,2% pour le secteur.
- Les ventes de **paraffines** progressent de 49% en 1998 avec la mise en place de la vente directe de ce produit, auparavant distribué par Lubna, filiale de la SAMIR.
- Les exportations connaissent une augmentation sensible sous l'effet de la vente à l'export de 182 792 tonnes de **fuel**, et de la reprise significative des ventes de **naphta** (+41%). Par ailleurs, l'exportation des **huiles finies** diminue de 35,6% en 1998 à cause de la rupture de la licence de fabrication avec British Petroleum (BP).

Les Clients

Les clients de la SAMIR sont composés des principales sociétés de distribution de carburant. Les 10 premiers clients représentent plus de 85% du chiffre d'affaires global, au titre de l'exercice 1998.

Parts de marché²⁶

(en T)	1995	1996	1997	1998
Gasoil*	67,0%	67,9%	71,1%	66,8%
Fuel oil	79,6%	75,6%	74,1%	65,8%
Butane	14,7%	13,5%	12,5%	13,0%
Super	77,4%	71,9%	78,7%	78,7%
Propane	50,4%	53,0%	53,1%	52,4%
Pétrole lampant	40,7%	36,8%	50,6%	58,6%
Ordinaire	83,9%	88,4%	99,0%	92,3%
Paraffine	25,1%	36,6%	34,3%	51,1%

*hors gasoil de pêche

En 1998, la SAMIR couvre au minimum les 2/3 des besoins pour les principaux produits (Gasoil et Fuel) qui représentent 70% de la consommation énergétique nationale. Cependant, sa part de marché pour le gasoil se stabilise ; celle du fuel baisse pour atteindre 66% en 1998 contre 80% en 1995.

Participations

La SAMIR est actionnaire dans diverses sociétés ; seule la société Lubna exerce une activité en relation avec le secteur pétrolier en l'occurrence la distribution d'huiles industrielles.

	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital	Chiffre d'affaires	Résultat net
Société hôtelière SAMIR*	Hôtellerie	5 000 000	97,67%	0,9 MDh	-11,5 MDh
Sanad	Assurance	50 000 000	18,21%	457 MDh	25,6 MDh
CPA	Assurance / Courtage	2 500 000	25%	15,76 MDh	7,54 MDh
Lubna	Commercial	2 000 000	50%	33 MDh	0,93 MDh
Autoroutes du Maroc**	Autoroute	660 500 000	3,03%	200 MDh	-77,98 MDh
BMCE Madrid	Bancaire	107 085 000	10%	543 Millions de Pesetas	135 Millions de Pesetas***
Banque Populaire	Bancaire	variable	Variable	-	-

* La SAMIR a lancé un appel d'offre en vue de la vente du patrimoine foncier et immobilier de l'hôtel Samir.

** Le conseil d'administration de la Samir du 17 mai 1999 a décidé de geler la participation de la société dans ADM.

*** Résultat avant impôts.

²⁶ Les parts de marché ne tiennent pas compte des mouvements de stock des distributeurs.



Handwritten signature or mark.

Liens entre la SAMIR et ses filiales

- En 1998, la SAMIR a souscrit à des contrats d'assurance auprès de SANAD-CPA pour 73 MDh;
- En 1998, la société Lubna s'est approvisionnée auprès de la SAMIR pour un montant de 28,4 MDh ;
- La SAMIR a fait une avance pour alimenter le compte courant 1998 de l'hôtel SAMIR pour un montant de 8,2 MDh.

Systemes d'information et de gestion

La SAMIR dispose de différents systèmes informatiques rattachés aux principales fonctions de l'entreprise : Comptabilité générale, comptabilité analytique, tenue de stock, paie et facturation. Il n'existe pas de véritable réseau informatique, les systèmes précités sont gérés indépendamment les uns des autres.

Consciente des risques potentiels relatifs au bug de l'an 2000 pouvant affecter son exploitation normale, la fiabilité de ses informations comptables et financières et le fonctionnement de ses systèmes de contrôle interne, la SAMIR entreprend les mesures appropriées ; il s'agit notamment de :

- L'évaluation et tests des applications et des équipements informatisés en place ;
- L'inventaire des équipements industriels et autres intégrant des microprocesseurs (système de contrôle d'accès, automates de production, matériel de laboratoire) ;
- Demande d'attestation de conformité à l'an 2000 aux fournisseurs d'équipements informatiques;
- Consultation des partenaires commerciaux et financiers sur la fiabilité de leur système informatique ;
- Remplacement du matériel non compatible.

Par ailleurs, la plupart des partenaires de la SAMIR ont réglé ou sont en passe de résoudre le problème de l'an 2000. Pour les partenaires qui représentent un risque, des contacts sont entrepris afin d'examiner la possibilité de prévenir et faire face à toute éventuelle défaillance.

Le budget alloué à la réalisation du plan d'actions permettant à la société de mettre son système informatique en conformité pour le passage de l'an 2000, est estimé à 3 millions de dirhams, réparti entre l'achat de nouveaux matériels de prestations de services et l'acquisition de nouvelles versions des applications en place.

Ressources humaines et politique sociale

La SAMIR compte 1113 employés en avril 1999 avec une moyenne d'âge de 42 ans.

Evolution de l'effectif de la SAMIR (1995-1998)

	1994	Variation annuelle	1995	Variation annuelle	1996	Variation annuelle	1997	Variation annuelle	1998
Effectif au 1er janvier	1182	0,9%	1193	-0,3%	1190	-2,1%	1165	-1,5%	1148
Recrutements	24	16,7%	28	-64,3%	10	-30,0%	7	28,6%	9
Départs	13	138,5%	31	12,9%	35	-31,4%	24	0,0%	24
Effectif au 31 décembre	1193	-0,3%	1190	-2,1%	1165	-1,5%	1148	-1,3%	1133

L'effectif de la SAMIR baisse à un taux annuel moyen de -1,7% de 1994 à 1998, principalement à cause des départs en retraite non remplacés. Cette baisse est néanmoins accompagnée de recrutements.

Le taux d'encadrement s'établit à 12% au sein de la SAMIR.

Sur le plan de la **rémunération**, le personnel de la SAMIR bénéficie de certains avantages, et notamment :

- Une croissance annuelle statutaire de la prime d'ancienneté de 3% du salaire de base, en plus d'un ajustement exceptionnel pour le coût de la vie.



Handwritten signature or initials.

Handwritten initials.

- Une gratification spéciale qui va de 3 semaines à 3 mois de salaire inversement proportionnelle au grade.
- La Prime de mérite : chaque mois une femme ou un homme est désigné « employé du mois » ; une médaille lui est alors accordée ainsi que 6 mois de salaire. Il faut noter que les salariés sont évalués annuellement.
- Fonds d'ancienneté : 1 semaine du dernier salaire par année travaillée.

Concernant la **couverture sociale**, les salariés bénéficient de 4 polices d'assurances : Accidents de travail et maladies professionnelles, Maladie, Incapacité-Invalidité partielle et Décès-Invalidité totale.

La participation de la société au fonds de retraite est de 9% du salaire (3% à la charge de l'employé) pour le régime normal et de 2% du salaire pour la retraite complémentaire entièrement à la charge de l'employé.

La SAMIR met également à la disposition de ses employés divers services en matière de médecine préventive : radio pulmonaire, vaccination antigrippale et analyses biologiques périodiques.

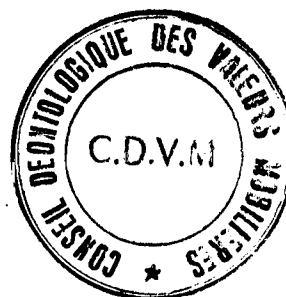
La SAMIR a permis à près de 800 employés d'accéder à la **propriété au logement** grâce à la construction de logements vendus au prix de revient et à des conditions de paiement très avantageuses (prêt sans intérêts sur 20 ans). Un autre projet qui concerne 300 logements est en cours de construction.

Les employés de la SAMIR bénéficient également de divers avantages sociaux : prêts, restauration, transport, pèlerinage, voyages et activités sportives et socio culturelles.

Le personnel est associé au capital de la société à hauteur de 2,11% acquis avec une décote de 15% par rapport au prix d'introduction en bourse, et un crédit payable sur 5 ans sans intérêts. Les actions sont nantis sur 5 ans avec un maximum de 100 000 Dh.

150 à 200 personnes sont syndicalisées principalement auprès de la CDT et de l'UMT. La dernière grève date de 1989 ; elle a été suivie par 40% des effectifs sans affecter pour autant l'exploitation de la société.

Le personnel, à travers ses représentants, est activement associé à l'opération de fusion de leur société avec la SCP. Le statut du personnel de la nouvelle société issue de la fusion sera basé en grande partie sur celui de la SAMIR. Des améliorations y seront introduites : il s'agit notamment d'une nouvelle classification des postes de travail et d'une révision à la hausse des indemnités et primes.



90

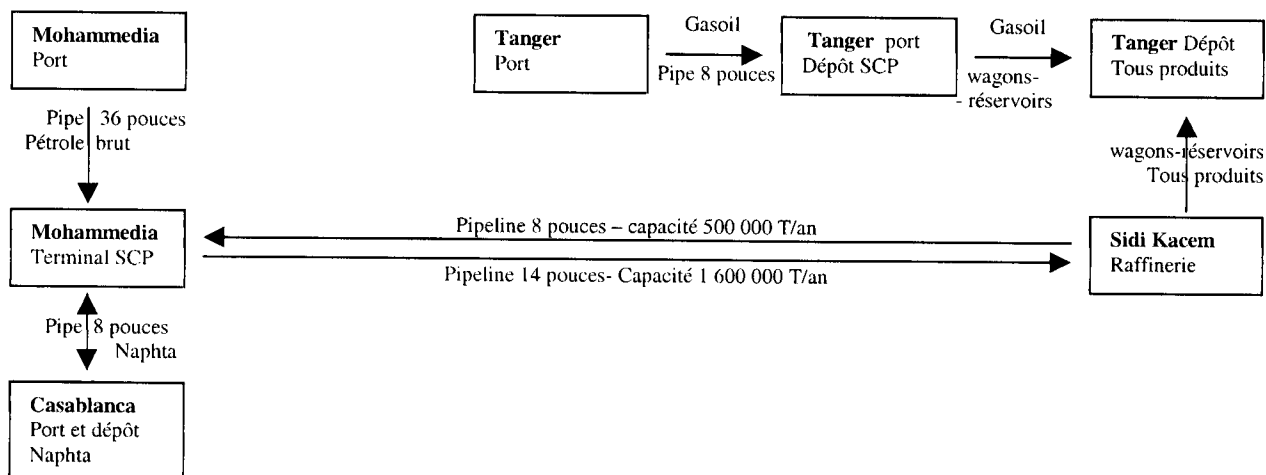
40

POSITIONNEMENT DE LA SCP

==

Moyens techniques et installations existantes

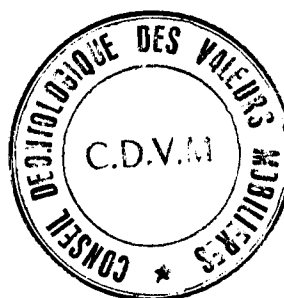
La SCP est installée sur une superficie de 16 000 m² et emploie plus de 660 personnes. La SCP reçoit du pétrole brut à la raffinerie de Sidi Kacem à partir du port de Mohammedia à travers le nouveau pipeline de 14 pouces opérationnel depuis 1997.



La raffinerie basée à Sidi Kacem de type distillation cracking et reforming dispose de :

- **Deux unités de distillation atmosphérique** de 550 000 T/an et 950 000 T/an pour la deuxième ;
- **Deux unités de reforming catalytique** de 48 000 T/an et 70 000 T/an.
- **Une unité de cracking catalytique** (Thermofor Catalytic Cracking TCC) d'une capacité de 300 000 T/an. Cette installation permet de produire des produits « légers » comme le gaz et le naphta à partir de résidus des produits lourds issus des différentes étapes de distillation.
- **2 unités de traitement de gaz** de 137 000 T/an et 55 000 T/an.
- **Les capacités de stockage s'élèvent à :**

Produits	Capacité de stockage
Pétrole brut	452 400 T
Propane	850 T
Butane	22 500 T
Essence Super	6 600 m ³
Essence ordinaire	7 900 m ³
Pétrole lampant	6 500 m ³
Gasoil	38 000 T
Fuel Oil	38 300 T
Naphta	58 000 T
Essence de base	8 400 TM
Produits semi-finis	10 400 m ³



Handwritten signature or mark.

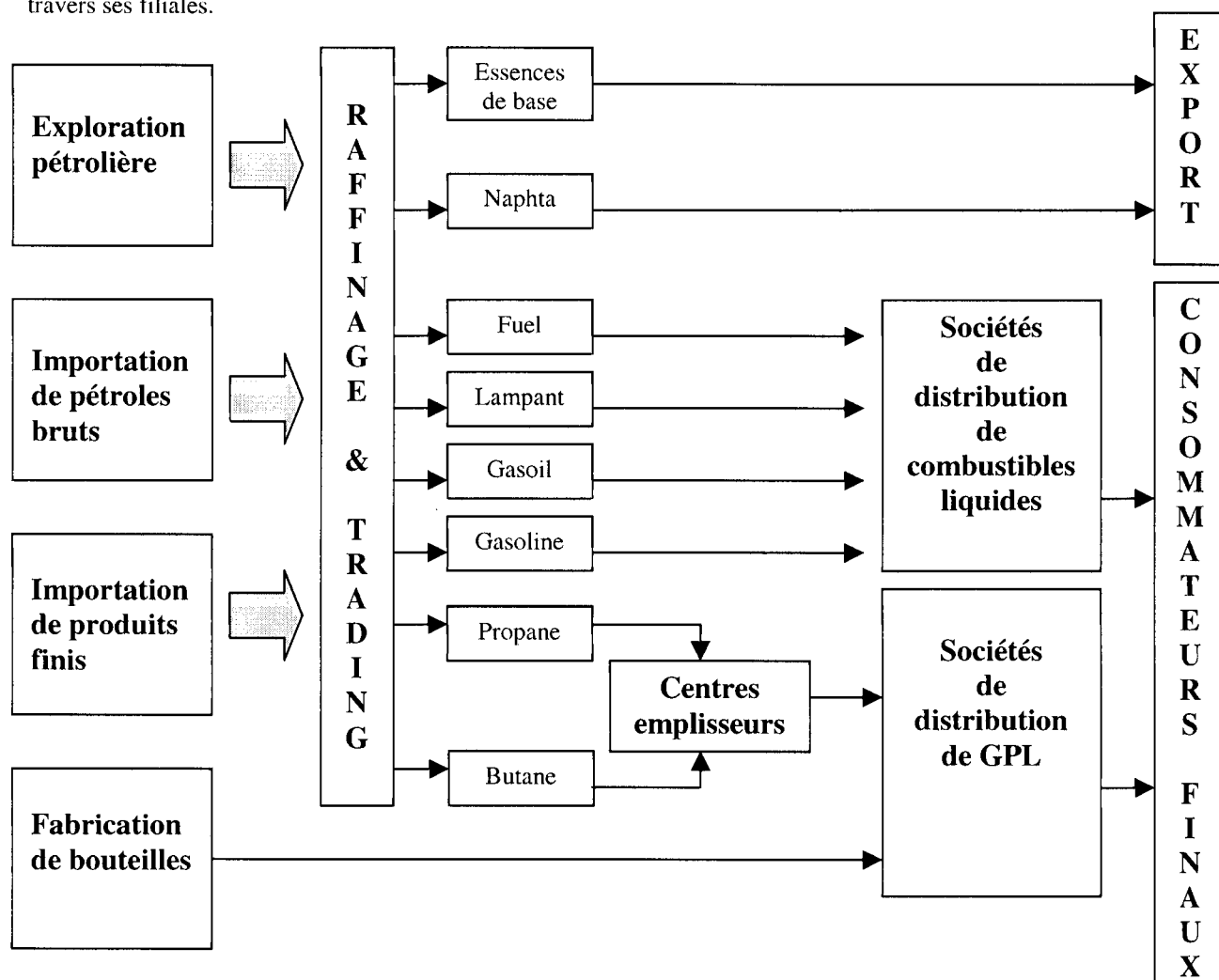
MUP

La SCP dispose également d'un terminal de réception de pétrole à Mohammedia, d'un dépôt de stockage de produits pétroliers à Tanger et d'un terminal de réception de GPL à Nador :

- **Le terminal de Mohammedia** dont la capacité de stockage est de 300 000 m³, sert à la réception de tankers de pétrole brut de 150 000 tonnes et de Gasoil de 30 000 m³ et à l'exportation des essences. Ce terminal est composé de :
 - 3 réservoirs de pétrole brut de 80 000 m³ ;
 - 1 réservoir de Naphta de 30 000 m³ ;
 - 1 réservoir de Gasoil de 30 000 m³ ;
- **Le terminal de Tanger** dispose d'une capacité annuelle de réception de 70 000 tonnes par tankers de 3000 tonnes. A Tanger la SCP dispose de :
 - 2 sphères de gaz de 2 000 m³ et 1 sphère de 1 000 m³.
 - 1 réservoir de 6 000 m³ de Gasoil.
- La SCP dispose également d'un **terminal d'importation de butane à Nador** pour les besoins de l'oriental d'une capacité annuelle de 150 000 tonnes, pouvant être triplée. Ce terminal comprend 2 sphères de gaz de 6 000 m³ chacune. En décembre 1998, la SCP cède ce terminal ainsi que ses 11 centres emplisseurs à sa filiale Salamgaz²⁷ qu'elle détient à hauteur de 50%.

Process de production de la SCP

La SCP se positionne à tous les niveaux de l'activité pétrolière (exploration, raffinage, distribution) directement ou à travers ses filiales.



²⁷ pour un montant global de 353 MDh.



[Handwritten signature]

- Outre le **pétrole brut** importé, la SCP utilise du pétrole brut issu de ses explorations pétrolières au Maroc. En 1998, le pétrole brut issu de l'exploration pétrolière à Essaouira et dans le Gharb s'élève à 5361 T soit 0,4% du pétrole brut traité (1 439 483 T).
- **Les combustibles liquides** issus du raffinage sont rajoutés aux combustibles liquides importés occasionnellement comme le Gasoil pour être vendus aux stations-service.
- Concernant les GPL, ils sont importés en grande partie et vendus aux **centres emplisseurs**
- La SCP se positionne également dans la **fabrication de bouteilles** de gaz qui sont vendues aux **sociétés de distribution de GPL** lesquelles s'approvisionnent auprès des centres emplisseurs. En 1999, la SDBP (Distribution de GPL conditionnés) filiale de la SCP à 100% absorbe Sigmaghreb (Distribution de Propane en vrac) également filiale de la SCP à hauteur de 50%. La SCP ne détient plus que 50% de la SDBP.

Approvisionnement

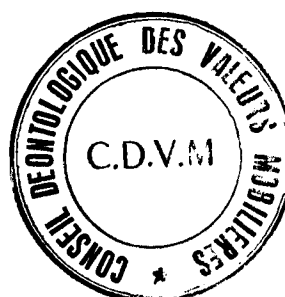
La SCP reçoit en moyenne une cargaison de pétrole brut par mois.

En 1998, la SCP importe 1 486 034 T de pétrole brut principalement dans le cadre de contrats avec ses fournisseurs qui sont au nombre de 4 ou 5 selon les années. Les pays du Golfe participent à hauteur de 63,4% à l'approvisionnement global de la SCP. Le prix moyen CIF s'établit quant à lui à 12,50 US\$ le baril en 1998 contre 19,04 US\$ en 1997.

Ventes

	1995		1996		1997		1998	
	TM	%	TM	%	TM	%	TM	%
VENTES LOCALES								
Gasoil	585 834	36,7%	591 115	38,5%	585 654	37,0%	575 173	33,7%
<i>évolution annuelle</i>			0,9%		-0,9%		-1,8%	
Fueloil	507 321	31,8%	421 629	27,5%	452 534	28,6%	556 455	32,6%
<i>évolution annuelle</i>			-16,9%		7,3%		23,0%	
Butane	270 770	17,0%	284 383	18,5%	295 686	18,7%	303 433	17,8%
<i>évolution annuelle</i>			5,0%		4,0%		2,6%	
Essence super	61 454	3,9%	65 724	4,3%	71 907	4,5%	53 146	3,1%
<i>évolution annuelle</i>			6,9%		9,4%		-26,1%	
Pétrole lampant	29 254	1,8%	23 665	1,5%	32 243	2,0%	34 068	2,0%
<i>évolution annuelle</i>			-19,1%		36,2%		5,7%	
Propane	24 492	1,5%	21 341	1,4%	16 717	1,1%	18 432	1,1%
<i>évolution annuelle</i>			-12,9%		-21,7%		10,3%	
Essence ordinaire	9 334	0,6%	11 863	0,8%	13 459	0,9%	6 801	0,4%
<i>évolution annuelle</i>			27,1%		13,5%		-49,5%	
Total Ventes Locales	1 488 459	93,3%	1 419 720	92,5%	1 468 200	92,9%	1 547 508	90,7%
EXPORTATIONS								
Naphta	58 522	3,7%	74 767	4,9%	93 466	5,9%	116 966	6,9%
<i>évolution annuelle</i>			27,8%		25,0%		25,1%	
Essence de base	48 548	3,0%	39 524	2,6%	19 259	1,2%	41 132	2,4%
<i>évolution annuelle</i>			-18,6%		-51,3%		113,6%	
Total Exportations	107 070	6,7%	114 291	7,5%	112 725	7,1%	158 098	9,3%
			6,7%		-1,4%		40,3%	
TOTAL GENERAL	1 595 529	100,0%	1 534 011	100,0%	1 580 925	100,0%	1 705 606	100,0%
<i>évolution annuelle</i>			-3,9%		3,1%		7,9%	

Source : SCP



Depuis 1995, la raffinerie de Sidi Kacem tourne à pleine capacité ; la fluctuation des ventes n'est donc pas corrélée à la demande nationale. Cependant, l'évolution des ventes de butane et propane, importés en grande partie, suit quant à elle la tendance de la demande nationale.

La baisse des ventes de **fuel** en 1996 est due à la baisse de la demande ONE conséquence d'une année pluvieuse relativement bonne. En effet, actuellement l'ONE utilise principalement le charbon pour ses centrales électriques. Dans le cas où l'eau est disponible en abondance, l'ONE utilise également l'énergie hydraulique sinon elle a recours au fuel.

L'essence de base, lorsqu'elle n'est pas transformée en essence super ou ordinaire, est soit exportée soit transformée en naphta pour être exportée. La baisse des ventes de l'essence de base en 1997 est due d'une part à une transformation en essence super et ordinaire (respectivement +9,4% et +13,5%), et d'autre part à une forte transformation en naphta dont les ventes progressent de 25% de 1996 à 1997.

Les Clients

Les clients de la SCP sont composés des principales sociétés de distribution de carburant pour les combustibles liquides, et de ses filiales et de divers clients des centres emplisseurs pour les GPL. Les 10 premiers clients représentent plus de 95% du chiffre d'affaires global, au titre de l'exercice 1998.

Parts de marché²⁸

(en T)	1995	1996	1997	1998
Gasoil*	23,8%	23,7%	23,8%	21,6%
Fuel oil	24,1%	25,0%	26,1%	32,8%
Butane**	34,1%	33,1%	32,8%	32,2%
Super	20,5%	21,9%	23,7%	17,5%
Carburéacteurs	12,6%	9,9%	13,4%	12,1%
Propane	23,6%	23,0%	15,9%	17,9%
Ordinaire	11,9%	15,8%	17,4%	8,8%

* hors gasoil de pêche

** y compris les importations

La SCP voit sa part de marché sur les ventes de fuel se renforcer sur la période pour atteindre 33% en contre 24% en 1995. Le recul de la consommation de fuel par l'ONE n'affecte pas la SCP 1998 grâce à la centrale électrique de Kénitra.

Avec près de 33 % de parts de marché du butane, la SCP occupe une place confortable sur ce produit. Concernant les parts de marché de propane, ils passent de 23,6% en 1995 à 17,9% en 1998 du fait de la libéralisation du prix de ce dernier.

Dans le même temps, sa part de marché sur les ventes de gasoil (40% de la consommation énergétique nationale en 1998) baisse pour atteindre 21,6% en 1998 contre 24% en 1995. Ceci s'explique par l'incapacité de l'outil industriel à suivre la croissance du marché, sa capacité de production maximum étant atteinte.

Participations

La SCP est également actionnaire dans différentes sociétés principalement dans la distribution de GPL conditionnés et en vrac :

- **Somas** : elle est créée par quelques sociétés pétrolières en association avec la SCP et le BRPM pour le stockage du butane importé. Somas est détenue à 38,46% par la SCP.
- **SDBP** : pour soutenir son activité emplissage de gaz, la SCP décide de créer en 1987 une société de distribution de gaz conditionné : la Société de Distribution de Butane et de Propane (SDBP).

²⁸ Les parts de marché ne tiennent pas compte des mouvements de stock des distributeurs



Handwritten mark resembling a stylized 'A' or '10'.

M

- **Sigmaghreb** : joint-venture détenue à 50/50 par la SCP et Elf Antargaz, créée en 1990 pour la distribution de propane en vrac.
- **Salamgaz** : joint-venture détenue à 50/50 par la SCP et Sodipi. Sodipi est ensuite racheté par le leader français Primagaz qui se retrouve de fait actionnaire à 50% de Salamgaz.

Situation des filiales de la SCP à fin 1998 et les changements intervenus courant 1999

	Somas	SDBP	Sigmaghreb	Salamgaz	E.I.E. Guigues	SCIF
Date de création	1974	1987	1990	1992	1977	1946
Activité	Stockage de produits pétroliers	Distribution de GPL conditionné	Distribution de propane en vrac	Exploitation de centres d'emplissage de GPL	Ing. Conseil Environnement Traitement des eaux	Fabrication de wagons, locomotives, bouteilles de gaz et réservoirs
Chiffre d'affaires 1998 (en KDh)	33 788	110 558	87 886	173 751	5 436	39 227
Résultat net 1998 (en KDh)	8 675	2 075	10 692	4 110	-2 596	22 004*
% Participation fin 1998	38,46	100	50	50	62,91	11,76
Autres actionnaires 1998	Divers sociétés pétrolières marocaines	-	Elf Antargaz	Primagaz	Guigues Ltd	ONCF, BNDE, Fauvet Girel, Gec Alsthom, Divers
% Participation courant 1999	38,46	50	-	50	62,91	11,76
Autres actionnaires 1999	Sociétés pétrolières marocaines	Elf Antargaz	-	Tissir Primagaz Elf Antargaz Ziz	Guigues Ltd	ONCF, BNDE, Fauvet Girel, Gec Alsthom, Divers
T	271 452	38 160	23 619	68 492	-	-

*essentiellement des cessions d'actifs.

Le début de l'année 1999 est marqué par la restructuration des filiales de la SCP :

- Dans le cadre d'un programme d'investissement et dans le but de donner à Salamgaz les moyens de se développer, la SCP cède à sa filiale, le 18 décembre 1998, son activité emplissage qui comprend les 11 centres emplisseurs précités ainsi que le terminal d'importation de GPL (butane) à Nador pour un montant global de 353 MDh.
- Dans l'optique de regrouper ses activités de distribution de GPL, la SCP procède à l'absorption de Sigmaghreb (Distribution de propane en vrac) par la SDBP (Distribution de GPL conditionné) en juin 1999.
- Elf Antargaz, précédemment actionnaire de Sigmaghreb intègre le capital de la nouvelle entité (SDBP) à hauteur de 50%.

Liens entre la SCP et ses filiales

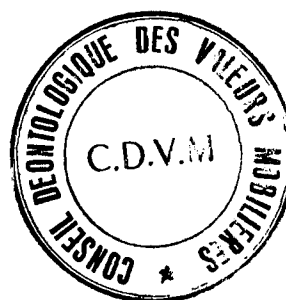
Les principales filiales de la SCP opèrent sur le marché des GPL et donc s'approvisionnent auprès de leur société mère.

Ventes de GPL en 1998*

	En T	% des ventes globales de GPL de la SCP
SDBP**	27 000	8,4%
Sigmaghreb	23 200	7,20%
Salamgaz	25 000	7,75%

* Les centres emplisseurs qui vendent près de 75% des GPL de la SCP sont cédés à Salamgaz en décembre 1998

** Jusqu'à fin 1998, la SCP vendait les GPL à SDBP avec une ristourne de 168 DH/T



Handwritten signature

MD

Autres liens

- La SCP dispose d'un atelier de fabrication de bouteilles qui sont entièrement vendues à la SDBP ;
- La SCP loue à Sigmaghreb un dépôt de stockage pour un montant de 150 000 Dh par an. Après l'absorption de Sigmaghreb par SDBP en juin 1999, la location est transférée à SDBP et le prix est passé de 150 000 Dh à 300 000 Dh.
- Jusqu'à fin 1998 la SCP loue à Salamgaz un stockage pour 780 000 Dh/an et un terrain à Skhirat pour 330 000 Dh/an. En 1999 le stockage n'est plus loué puisqu'il appartient désormais à Salamgaz. En revanche la SCP loue à cette dernière les terrains sur lesquels sont installés certains centres emplisseurs en l'occurrence ceux de Sidi Kacem et d'Oujda pour 200 000 Dh chacun, et le dépôt de Skhirat pour un montant de 250 000 Dh.

Prêts octroyés par la SCP à ses filiales

Au mois de juillet 1999, la Samir (après fusion avec la SCP) détient les créances suivantes à l'égard de ses filiales :

- 20 000 000 Dh à SDBP rémunérés au taux de 9% ;
- 44 500 000 Dh à Salamgaz rémunérés au taux de 7%.

Il s'agit de conventions annuelles renouvelables.

Systèmes d'information et de gestion

Depuis 1961, la SCP place l'informatique au centre de ses priorités. En effet, au cours des 7 dernières années, la SCP investit plus de 40 MDh dans la rénovation du parc informatique et la mise en place de progiciels de gestion. Elle bénéficie aujourd'hui d'un système centralisé permettant à tous les utilisateurs d'avoir accès à l'information en temps réel. Cette architecture client/serveur permet de gérer les budgets, les achats, les ventes, la comptabilité et les ressources humaines.

Consciente des risques liés au passage à l'an 2000, la SCP procède depuis plus d'un an à la vérification de son outil informatique en partenariat avec les fournisseurs de matériels. A l'heure actuelle, la quasi-totalité des systèmes en place sont sécurisés et aptes à franchir le cap de l'an 2000.

Ressources humaines et politique sociale

La SCP compte 664 employés au mois de janvier 1999. Leur répartition par catégorie concorde parfaitement avec celle de la SAMIR avec un taux d'encadrement de 12%.

Evolution de l'effectif de la SCP (1995-1998)

	1994	Variation annuelle	1995	Variation annuelle	1996	Variation annuelle	1997	Variation annuelle	1998
Effectif au 1er janvier	1056	-1,7%	1038	-3,6%	1001	-7,5%	926	-4,8%	882
Recrutements	15	-73,3%	4	-75,0%	1	1900,0%	20	-90,0%	2
Départs	33	24,2%	41	85,4%	76	-15,8%	64	243,8%	220
Effectif au 31 décembre	1038	-3,6%	1001	-7,5%	926	-4,8%	882	-24,7%	664

La SCP adopte, depuis sa privatisation, une politique qui favorise le départ en retraite anticipée. Cette procédure offre de nombreux avantages aux employés dont la principale est 1.5 mois de salaire par année d'ancienneté.

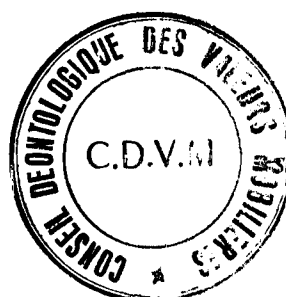
Sur le plan de la rémunération, les employés de la SCP bénéficient, en plus du salaire de base, des indemnités de logement et de transport ainsi qu'une prime de vacances. Par ailleurs, ils bénéficient d'une prime de rendement pour stimuler la performance.



Sur le plan de la couverture sociale, outre la couverture légale CNSS et Assurance contre les accidents de travail, le personnel de la société bénéficie d'une assurance maladie, d'un régime de retraite complémentaire (CIMR), d'une assurance décès-invalidité et d'une couverture d'assistance médicale et technique.

Concernant l'accès à la propriété, la SCP a permis à un nombre important de ses salariés d'acquiescer ou de construire leur logement. Ainsi, d'importantes actions ont été entreprises dans ce cadre dont notamment :

- L'octroi de prêts à des taux très avantageux
- La réalisation d'un lotissement à Sidi Kacem
- L'encouragement de la constitution de coopératives d'habitation par la cession à des prix préférentiels de terrains appartenant à la société.



Handwritten signature or initials.

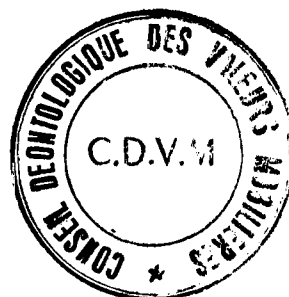
Handwritten initials "YLD".

PARTIE V

-=-

SITUATION FINANCIERE DE LA SAMIR ET DE LA SCP

SITUATION FINANCIERE DE LA SAMIR
SITUATION FINANCIERE DE LA SCP



Handwritten signature

MD

SITUATION FINANCIERE DE LA SAMIR

-=-

Analyse du bilan

Principaux postes du bilan

En K Dh	1995	1996	1997	1998
Immobilisations corporelles brutes	2 994 209	3 068 178	3 149 935	3 234 034
Amortissements	2 134 244	2 230 943	2 335 951	2 436 085
Immobilisations corporelles nettes	859 965	837 235	813 984	797 949
Autres Immobilisations nettes	191 561	182 329	174 449	186 087
Stocks	1 558 958	1 520 096	1 629 567	1 207 495
Clients et comptes rattachés	902 685	1 319 139	1 357 417	1 203 146
Etat	307 932	214 061	138 043	97 261
Autres débiteurs	47 511	27 782	15 910	19 884
Titres et valeurs de placement court terme	570 000	2 012	0	16 077
Trésorerie Actif	58303	35477	19491	10052
TOTAL ACTIF	4 496 915	4 138 131	4 148 860	3 537 951
Fonds Propres (avant distribution)	1 469 918	1 727 768	1 932 111	2 151 827
Dettes à Moyen et Long Terme et écarts de conversion	71 279	82 159	79 107	64 871
Provisions durables pour Risques et Charges	25 206	26 640	57 295	57 129
Ecarts de conversion Passif	48	0	6	0
Fournisseurs	863 621	758 787	884 048	649 769
Etat	351 665	5 883	18 895	24 205
Autres créditeurs	190 621	164 349	137 921	146 581
Comptes d'associés	62 559	0	20 966	335
Trésorerie Passif	1 461 997	1 372 544	1 018 510	443 234
TOTAL PASSIF	4 496 914	4 138 130	4 148 860	3 537 951

L'examen du bilan de la SAMIR fait ressortir les points suivants :

Actif

- Les immobilisations corporelles nettes baissent en moyenne de 2,5% par an. Ceci est la conséquence :
 - d'une dotation annuelle aux amortissements qui avoisine les 100 MDh ;
 - d'une politique d'investissement, pour un montant annuel de près de 80 MDh, axée sur l'aménagement et l'entretien des outils d'exploitation.

Le montant des investissements réalisés durant les trois dernières années ont été autofinancés et se présentent comme suit :

	1996	1997	1998
Montant des investissements (en K Dh)	51 709	78 974	110 630

- Les autres immobilisations sont principalement des immobilisations financières. Ces dernières regroupent des prêts immobilisés pour 80 MDh, des avances octroyées à la société hôtelière la SAMIR pour 23 MDh, des bons d'équipement pour 30 MDh et des participations dans la BMCE Madrid et les Autoroutes du Maroc pour 39 MDh²⁹.
- Les stocks, dont le pétrole brut, les produits semi-finis et finis représentent près de 80%, enregistrent une baisse de 26% en 1998. Cette évolution s'explique par la baisse du cours³⁰ du baril de pétrole brut de 19,6 USD en 1997 à 12,6 USD en 1998.

²⁹ Les montants mentionnés sont relatifs à 1998.

³⁰ Source : Ministère de l'Énergie et des Mines – Direction de l'Énergie.




 MD

- Le poste « clients » enregistre deux évolutions contrastées sur la période :
 - une progression de 46% en 1996, en raison d'une part de la hausse des cours à Rotterdam des principaux produits qui servent de référence au calcul des prix sortie raffinerie au Maroc ; cette hausse varie entre 9% pour le Fuel et 25% pour le gasoil ; et d'autre part du paiement reçu à fin 1996 sous forme d'effets pour un montant global de 227 MDh, contre 14 MDh en 1995.
 - une baisse de 11% en 1998 qui s'explique d'une part par la baisse des cours à Rotterdam des principaux produits. Cette baisse varie entre -26% pour le Super et -32% pour le gasoil, et d'autre part par le paiement reçu à fin 1998 sous forme d'effets pour un montant global de 90 MDh, contre 156 MDh en 1997.
 Le montant des créances en souffrance s'élève à 7 886 718,88 Dh sur la Commune Urbaine de Marrakech à l'occasion du sommet du GATT en 1994. Cette créance n'a pas fait l'objet de provisions. La SAMIR ne pratique aucune méthode de classification des créances en souffrance.
- Le poste « Etat » subit trois mouvements de baisse successives pour se situer à 97 MDh en 1998 contre 308 MDh en 1995 :
 - Une baisse de 30% en 1996 due principalement au changement de méthode de comptabilisation de l'impôt sur les sociétés. En 1995 les acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés sont portés à l'actif du bilan et l'impôt dû au passif. A partir de 1996, seul le solde entre les acomptes et l'impôt dû est porté au bilan. D'où, la baisse du poste impôt sur les sociétés de 101 MDh en 1995 à 11 MDh en 1996 ;
 - Une baisse de 36% en 1997. Cette baisse est essentiellement due au transfert de la contrepartie TIC à payer par la SAMIR, pour le compte de ses clients au titre des ventes des journées du 29, 30 et 31 décembre, du poste « Etat » en 1996 au poste « Clients » en 1997. Le montant de la TIC est de 55 MDh en 1996 et de 71 MDh 1997 ;
 - Une baisse de 30% en 1998 du fait principalement de la baisse du poste « TVA » récupérable qui a suivi celle du chiffre d'affaire en 1998.
- Le poste « titres et valeurs de placement court terme » au titre de l'exercice 1995 correspond à des dépôt à terme qui sont venus à échéance en 1996.

Passif

- Les fonds propres progressent en moyenne de 14% par an.
 - Les dettes de financement à moyen et long terme représentent 2% du total bilan en 1998. Elles progressent de 15% en 1996 à la suite du financement d'un projet³¹ d'investissement en devises (USD) avant d'entamer un mouvement de baisse en 1997, qui se confirme en 1998.
- Le détail des dettes de financement au 30 juin 1999 se présente comme suit :

Banque	CTIP	BANESTO	BNDE
Montant nominal en USD	10 744 000,00	1 737 278,96	80 000 000,00
Encours en USD au 30/06/1999	2 417 400,00	1 221 533,13	
Encours en Dh au 30/06/1999	24 377 375,86	12 318 098,88	22 900 000,00
Taux d'intérêt	7,47%	7,50%	10,25%
1 ^{ère} échéance	01/11/1997	20/03/1998	30/09/1994
Dernière échéance	01/11/2002	20/09/2002	30/06/2001

- Les provisions pour risques et charges correspondent à hauteur de 23 MDh à des provisions pour indemnités de départ à la retraite du personnel. En 1997, une provision de 28 MDh voit le jour à la suite de trois litiges concernant trois terrains expropriés par l'Etat et mis à la disposition de la SAMIR pour l'installation de réservoirs de stockage.
- Le poste Fournisseurs varie principalement en raison du poste fournisseurs étrangers de pétrole brut.

En KDh	1995	1996	1997	1998
Poste « Fournisseurs étrangers »	300 254	242 576	302 526	14 641

Ce dernier varie en fonction des arrivages de pétrole brut et de son cours à la veille de la clôture de l'exercice.

- Le poste Etat connaît une baisse de 345 MDh en 1996. Cette baisse est la conséquence :

³¹ Projet d'extension de la centrale thermo-électrique dont l'enveloppe est de 2 048 754,01 USD et de 5 968 948 948 Dh.



- Du changement en 1996 de méthode de comptabilisation de l'impôt sur les sociétés qui a vu l'impôt dû au titre de l'exercice disparaître du passif du bilan. Ce dernier est de 266 MDh en 1995 ;
- Du remboursement à l'Etat au cours de l'exercice 1996 d'un montant de 32 MDh correspondant aux arriérés cumulés par la société en faveur de la caisse de compensation ;
- Des montants dus au trésor, à hauteur de 48 MDh, au titre d'un don de pétrole brut reçu par le Royaume du Maroc des Emirats Arabes Unis ainsi que d'une avance effectuée en 1981 par le Trésor au fournisseur Technip dans le cadre de la construction du complexe des huiles lubrifiantes. Ce montant est réglé au Trésor en 1996.
- Les autres créiteurs sont principalement la caisse des œuvres sociales, à hauteur de 85 MDh, et les clients au titre de leurs avances sur commandes en cours.
- Les comptes d'associés correspondent au reliquat non versé des dividendes au titre de l'exercice antérieur.
- La trésorerie Passif baisse sur la période du fait de la progression du fonds de roulement combinée à la baisse du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

Les montants des crédits à court terme octroyés par les banques se présentent comme suit :

Banque	BMCI	Crédit du Maroc
Encours en Dh au 30/06/1999	137 177 211	134 399 941

Concernant le montant global des lignes de crédit à court terme, une facilité de 335 000 000 Dh était octroyée par les banques, facilitée non révisée à ce jour en raison de sa non utilisation. Toutefois, la SAMIR peut prétendre à de plus large possibilités en matière de crédit. Le recours à des financements sous forme de crédit spot reste la formule adaptée aux besoins de la SAMIR en tant que crédit d'appoint. Les taux d'intérêt accordés avoisinent ceux du marché monétaire.

Structure du Bilan

En KDh	1995	1996	1997	1998
Financement Permanent	1 566 451	1 836 567	2 068 519	2 273 827
Actif Immobilisé Net	1 051 526	1 019 564	988 433	984 036
Fonds de roulement	514 925	817 003	1 080 086	1 289 791
Actif Circulant	3 387 086	3 083 090	3 140 937	2 543 863
Passif Circulant	1 468 466	929 019	1 061 830	820 890
Besoin en Fonds de roulement	1 918 620	2 154 071	2 079 107	1 722 973
Trésorerie nette	-1 403 695	-1 337 068	-999 021	-433 182
Variation de la Trésorerie		66 627	338 047	565 839

- Le fonds de roulement est structurellement positif. Sous l'effet conjugué de la progression du financement permanent et de la baisse de l'actif immobilisé net, il est multiplié par 2,5 fois sur la période.
- Le besoin en fonds de roulement entame un mouvement de baisse en 1997, tendance qui se confirme en 1998. Cette situation est la conséquence d'une compression des principaux postes de l'actif et du passif circulants et notamment les stocks, les clients et les créances sur l'Etat.
- La conjugaison de ces deux tendances entraîne l'amélioration de la trésorerie à partir de 1996, qui se poursuit en 1997 et 1998.

Ratios de structure

%	1995	1996	1997	1998
Fonds propres et assimilés / Capitaux permanents	95,4%	95,5%	96,2%	97,1%
Dettes MLT / Capitaux permanents	4,6%	4,5%	3,8%	2,9%
Fonds propres et assimilés / Total Bilan	33,2%	42,4%	48,0%	62,4%
Dettes financières CT / Total Bilan	32,5%	33,2%	24,5%	12,5%



✂

- Les fonds propres et assimilés représentent plus de 95% des capitaux permanents. Sous l'effet conjugué de la baisse de l'endettement à moyen et long terme et de la progression des fonds propres, ces derniers voient leur part dans le financement permanent progresser de 95% en 1995 à 97% en 1998.
- La trésorerie passif qui pèse autant que les fonds propres dans le total bilan en 1995, soit 33%, voit sa part baisser pour atteindre 12,5% en 1998. Dans le même intervalle la part des capitaux propres dans le total bilan double pour atteindre 62% en 1998.

Ratios de liquidité

Jours	1995	1996	1997	1998
Stocks en jours				
Total Stocks*360 / Achats HT	100,5	90,6	88,9	94,5
Règlements clients/fournisseurs				
(Clients x 360) / (Ventes TTC)	45,5	61,2	58,1	66,8
(Fournisseurs x 360) / (Achats TTC)	52,0	42,3	45,1	47,5

- Les stocks représentent environ 92 jours d'achats hors taxes sur la période. Les variations sont principalement dues aux cargaisons de brut reçues la veille de la clôture de l'exercice.
- Les délais de règlement clients sont de 40 jours (10 jours mois n+1). Les variations sont dues essentiellement à la contrepartie TIC à payer par la SAMIR, pour le compte de ses clients au titre des ventes des derniers jours de l'exercice, ainsi qu'aux règlements qui se font par effets à la veille de la clôture de l'exercice. Ceci porte le délai client à une moyenne de 60 jours entre 1996 et 1998.
- Les délais fournisseurs sont fonction du pays d'origine du brut :
 - Iran et Irak : 20 jours pour la livraison et 30 jours pour le règlement ;
 - Arabie Saoudite : 8 jours pour la livraison et 20 jours pour le règlement.
 D'où, une moyenne de règlement qui avoisine les 47 jours d'achats sur la période.



df

M10

Analyse des résultats

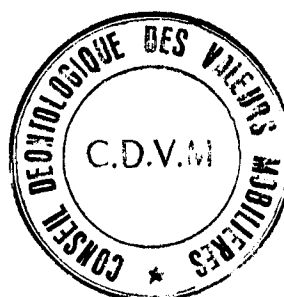
Analyse des états de soldes de gestion

	1995		1996		1997		1998	
	KDh	%CA	KDh	%CA	KDh	%CA	KDh	%CA
Chiffre d'affaires global	6 674 158	100,0%	7 249 001	100,0%	7 865 703	100,0%	6 056 444	100,0%
Ventes de marchandises	29 938	0,4%		0,0%		0,0%		100,0%
Achats revendus de marchandises	32 372	0,5%		0,0%		0,0%		0,0%
Marge sur ventes en l'état	-2 434	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Taux de Marge Brute	-8,1%							
Vente de biens et services produits	6 644 221	99,6%	7 249 001	100,0%	7 865 703	100,0%	6 056 444	100,0%
Variation de stocks	61 999	0,9%	134 799	1,9%	114 283	1,5%	-140 366	-2,3%
Production	6 706 220	100,5%	7 383 800	101,9%	7 979 986	101,5%	5 916 078	97,7%
Achats consommés de matière et fourniture	5 554 069	83,2%	6 038 388	83,3%	6 601 908	83,9%	4 600 225	76,0%
Marge sur achat consommés	1 152 151	17,3%	1 345 412	18,6%	1 378 078	17,5%	1 315 853	21,7%
Taux de marge brute	17,3%		18,6%		17,5%		21,7%	
Marge globale	1 149 717	17,2%	1 345 412	18,6%	1 378 078	17,5%	1 315 853	21,7%
Autres charges externes	113 989	1,7%	100 969	1,4%	100 856	1,3%	98 199	1,6%
Valeur ajoutée	1 035 728	15,5%	1 244 443	17,2%	1 277 222	16,2%	1 217 654	20,1%
Impôts et taxes	66 078	1,0%	147 401	2,0%	89 383	1,1%	57 241	0,9%
Charges de personnel	157 232	2,4%	164 364	2,3%	176 307	2,2%	177 483	2,9%
Excédent brut d'exploitation	812 418	12,2%	932 678	12,9%	1 011 532	12,9%	982 930	16,2%
Autres produits d'exploitation	42	0,0%	20 635	0,3%	53 686	0,7%	5 070	0,1%
Autres charges d'exploitation	371	0,0%	334	0,0%	350	0,0%	1 715	0,0%
Reprises d'exploitation	23 484	0,4%	38 297	0,5%	38 459	0,5%	41 085	0,7%
Dotation d'exploitation	129 858	1,9%	139 921	1,9%	149 330	1,9%	149 659	2,5%
Résultat d'exploitation	705 715	10,6%	851 355	11,7%	953 997	12,1%	877 711	14,5%
Produits financiers	94 577	1,4%	32 513	0,4%	44 500	0,6%	37 393	0,6%
Charges financières	86 754	1,3%	122 989	1,7%	214 691	2,7%	53 129	0,9%
Résultat financier	7 823	0,1%	-90 476	-1,2%	-170 191	-2,2%	-15 736	-0,3%
Résultat courant	713 538	10,7%	760 879	10,5%	783 806	10,0%	861 975	14,2%
Résultat non courant	-24 084	-0,4%	-2 999	0,0%	-1 905	0,0%	-1 955	0,0%
Résultat avant impôt	689 454	10,3%	757 880	10,5%	781 901	9,9%	860 020	14,2%
Impôt sur les sociétés	266 164	4,0%	252 331	3,5%	267 936	3,4%	289 399	4,8%
Résultat net	423 290	6,3%	505 549	7,0%	513 965	6,5%	570 621	9,4%
Cash flow brut	515 225	7,7%	608 307	8,4%	627 893	8,0%	679 572	11,2%

	1995	Variation annuelle	1996	Variation annuelle	1997	Variation annuelle	1998
Ventes globales en volume (T)	4 597 919	-11,5%	4 070 328	4,1%	4 237 101	2%	4 320 823
Ventes globales en valeur (KDh)	6 674 158	8,6%	7 249 001	8,5%	7 865 703	-23,0%	6 056 444

- Les ventes en volume enregistrent une baisse de 11,5% en 1996, due à la baisse des ventes de fuel qui souffre de la concurrence du charbon, avant de progresser en moyenne de 4,1% en 1997 et 2% en 1998. Les ventes en valeur, indexées sur les prix des produits à Rotterdam, eux-mêmes dépendants du prix de pétrole brut, ne progressent pas au même rythme.

En effet :



✍

MLD

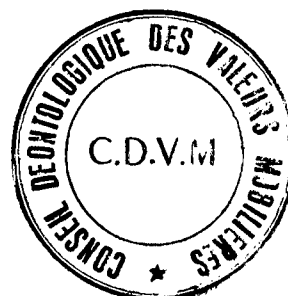
- la progression des prix sur le marché international de 26% en moyenne entre 1995 et 1996 compense la baisse des ventes en volume (-11,5%) et permet aux ventes en valeur de la SAMIR de progresser de plus de 8% en 1996;
- En 1998, la baisse des prix sur le marché international de 36% en moyenne pèse sur les ventes en valeur de la SAMIR qui baissent de 23% (contre une progression de 4,2% en volume).
- Le taux de marge brute, compte tenu du système d'indexation des prix, est stable autour de 17%. En 1998, ce taux est de 21,7% du fait principalement de la variation de stocks et des exportations dont le volume double la même année.
- Les charges externes qui correspondent principalement aux frais liés à la sous-traitance baissent en moyenne de 5% par an. Cette évolution est le fruit de la volonté du management de contenir ces dépenses. D'où une valeur ajoutée, rapportée au chiffre d'affaires, qui progresse de 15,5% en 1995 à 20,1% en 1998.
- Le poste impôts et taxes enregistre une hausse de 123% en 1996. Cette augmentation s'explique par la prise en charge, par la société, et en application des dispositions de la loi de finances 1996, de la TIC au titre de ses consommations internes (fuel, gasoil, huiles, etc.) pour environ 90 MDh. A partir de juillet 1997, la TIC au titre des consommations de la SAMIR est supprimée conformément aux dispositions de la loi de finances 1997/1998. D'où la baisse du poste impôts et taxes de 147,4 MDh en 1996 à 57,2 MDh en 1998.
- Les charges du personnel évoluent quant à elles de 6% en moyenne entre 1995 et 1997. En 1998, elles restent relativement stables du fait des départs en retraite enregistrées cette année.
- Ces deux évolutions contrastées grèvent l'excédent brut d'exploitation pour les années 1996 et 1997. Ce dernier, rapporté au chiffre d'affaires, progresse de 12,2% en 1995 à 16,2% en 1998 contre 12,9% en 1996 et 1997.
- La progression des autres produits d'exploitation et des reprises d'exploitation, combinée à la maîtrise des dotations d'exploitation permet au résultat d'exploitation, rapporté au chiffre d'affaires, de progresser de 10,6% en 1995 à 11,7% en 1996, 12,1% en 1997 pour atteindre 14,5% en 1998.
- En 1996, un dépôt à terme de 570 MDh vient à son terme. D'où la baisse des produits financiers la même année. Les années suivantes, ces derniers se stabilisent à environ 0,6% du chiffre d'affaires à travers principalement des gains de change et des intérêts perçus sur la trésorerie placée en SICAV monétaires. Les charges financières connaissent une hausse significative en 1996 et 1997 du fait principalement des pertes de change qui représentent 22 MDh en 1996 et 112 MDh en 1997. Une meilleure couverture du risque de change ainsi que l'amélioration de la trésorerie nette combinée à une renégociation des conditions bancaires permet de ramener les charges financières à 53 MDh en 1998, contre 214 MDh en 1997. Ce qui entraîne un résultat financier négatif en 1996 (-1,2% du chiffre d'affaires), qui se détériore en 1997 (-2,2% du chiffre d'affaires) avant d'être maîtrisé à -0,3% du chiffre d'affaires en 1998.
- L'évolution du résultat financier, malgré une progression du résultat courant en moyenne de 6,5% par an, entraîne une baisse de la part de ce dernier dans le chiffre d'affaires à 10% en 1997 contre 10,7% en 1995 avant de revenir à 14% en 1998.
- La conjugaison de ces éléments aboutit à un résultat net qui représente 9,4% du chiffre d'affaires global contre 6,3% en 1995.
- Rapportés au chiffre d'affaires, les cash flows progressent de façon plus sensible (de 7,7% en 1995 à 11,2% en 1998) du fait des dotations d'exploitation qui croient de 1,9% de chiffre d'affaires entre 1995 et 1997 à 2,5% en 1998.

Analyse de la rentabilité

En Kdh	1995	1996	1997	1998
Résultat net (RN)	423 290	505 549	513 965	570 621
Fonds propres et assimilés avant distribution (FP)	1 469 918	1 727 768	1 932 111	2 151 827
ROE 1 (Return On Equity) = RN / FP	28,8%	29,3%	26,6%	26,5%
ROE 2 (Return On Average Equity) = RN / FP moyens		31,6%	28,1%	27,9%

La rentabilité des fonds propres de la SAMIR s'établit à 26,5% en 1998, contre une moyenne³² de 16% pour les sociétés industrielles cotées à la Bourse de Casablanca. Cette rentabilité tend cependant à baisser puisqu'elle se situe à 28,8% en 1995. Cette situation est la conséquence d'un résultat net qui progresse en moyenne de 10,5% par an contre une progression annuelle moyenne de 13,5% pour les fonds propres.

³² Source : Casablanca Finance Intermédiation



[Signature]

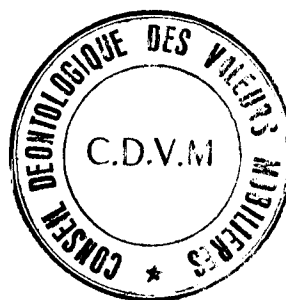
40

Politique de distribution

En KDh	1995	1996	1997	1998
Résultat net	423 290	505 549	513 965	570 621
Dividendes	247 698	309 623	350 906	371 547
Taux de distribution (Dividendes/Résultat net)	58,5%	61,2%	68,3%	65,1%

Le taux de distribution de la SAMIR est de 65% en 1998 contre une moyenne³³ de 40% pour les sociétés cotées à la Bourse de Casablanca. Le taux de distribution moyen sur la période s'établit quant à lui à 63%.

³³ Source : Casablanca Finance Intermédiation



Handwritten signature

Handwritten initials

SITUATION FINANCIERE DE LA SCP

-=-

Analyse du bilan

Principaux postes du bilan

KDh	1995	1996	1997	1998
Immobilisations corporelles brutes	1 443 530	1 618 104	1 697 772	1 422 819
Amortissements	735 691	791 640	891 855	766 600
Immobilisations corporelles nettes	707 839	826 464	805 917	656 219
Autres Immobilisations nettes	140 260	75 870	90 418	163 028
Stocks	408 012	428 890	590 051	421 880
Clients et comptes rattachés	507 171	585 982	368 468	393 382
Etat	841 379	368 543	393 598	316 864
Autres débiteurs	38 401	24 746	40 514	345 309
Titres et valeurs de placement CT	0	0	0	89 998
Trésorerie Actif	75 798	83 009	51 620	171 187
TOTAL ACTIF	2 718 859	2 393 504	2 340 586	2 557 867
Fonds Propres (avant distribution)	417 469	545 536	650 698	967 096
Fonds Propres assimilés	167 064	163 896	198 171	204 489
Dettes à Moyen et Long Terme	525 394	626 830	655 458	532 304
Ecarts de conversion	1 021	7 239	0	0
Provisions durables pour Risques et Charges	20 389	113 947	113 291	145 013
Fournisseurs	963 561	464 529	431 650	459 151
Etat	211 667	204 761	98 190	155 606
Autres créditeurs	58 043	44 023	73 311	68 667
Trésorerie Passif	354 251	222 743	119 816	25 542
TOTAL PASSIF	2 718 859	2 393 504	2 340 586	2 557 867

L'examen du bilan de la SCP fait ressortir les points suivants :

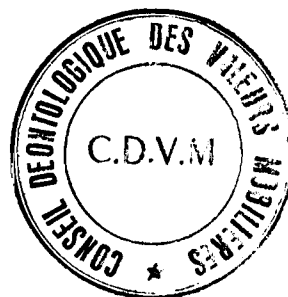
Actif

- Les immobilisations corporelles nettes baissent de 18,6% en 1998 à la suite de la cession de l'activité gaz (centres emplisseurs) à Salam Gaz pour un montant de 353 MDh.
- Le montant des investissements réalisés durant les trois dernières années et leur mode de financement se présentent comme suit :

	1996	1997	1998
Montant des investissements (en KDh)	290 000	161 000	431 000
Par autofinancement	51,5%	73,4%	25%
Par cession d'immobilisations	12,5%	4,0%	55%
Par d'autres emprunts et ressources	36%	22,6%	20%

- Les autres immobilisations sont principalement des immobilisations financières. Ces dernières baissent de 45% en 1996 à la suite de la cession des encours des prêts au personnel à la BMCI pour 63 MDh avant de progresser de 80% en 1998 du fait d'avances³⁴ accordées par la SCP à ses filiales SDBP et Salam Gaz pour 61,5 MDh.
- Les stocks, dont le pétrole brut et les produits semi-finis et finis représentent près de 70%, enregistrent une hausse de 37% en 1997 et une baisse de 28% en 1998. Cette variation contrastée s'explique par la réception

³⁴ Cf Situation des filiales de la SCP



Handwritten signature or initials

10

d'une cargaison de pétrole brut à la veille de la clôture de l'exercice 1997 et par la baisse du cours du baril de pétrole brut de 19,6¹USD en 1997 à 12,6¹USD en 1998.

- Le poste « Clients » enregistre deux évolutions contrastées sur la période :
 - une progression de 16% en 1996 qui s'explique par la hausse des cours à Rotterdam des principaux produits qui servent de référence au calcul des prix sortie raffinerie au Maroc. Cette hausse varie entre 9% pour le Fuel et 25% pour le gasoil ;
 - une baisse de 37% en 1997 qui s'explique par un montant de 102 MDh non encore réclamé à la caisse de compensation fin 1996 au titre de la subvention des ventes de butane et par la baisse des cours à Rotterdam des principaux produits qui servent de référence au calcul des prix sortie raffinerie au Maroc. Cette baisse des cours est de -9%¹ pour le gasoil et -14%¹ pour le fuel.

Le montant des créances en souffrance au 30 juin 1999 s'élève à 62 316 KDh. La société ne possède pas de méthode particulière de classification et provisionnement de ces créances. Les dotations aux provisions pour créances douteuses durant les trois dernières années se présentent comme suit

En KDh	1996	1997	1998
Dotations aux provisions pour créance douteuses	7 520	5 244	2 956

- Le poste « Etat » subit une baisse de 56% en 1996 due principalement à la régularisation des dossiers avec la caisse de compensation à la suite de l'instauration du système d'indexation et ce pour 412 MDh.
- Le poste autres débiteurs enregistre une hausse en 1998 qui s'explique par :
 - un montant de 260 MDh restant due par Salamgaz suite au rachat à la SCP de son activité gaz ;
 - un montant de 52 MDh viré au compte courant et devant servir à l'augmentation de capital de la société Salam Gaz au cours de l'exercice 1999.
- Le poste « titres et valeurs de placement court terme » au titre de l'exercice 1998 correspond à des parts de SICAV souscrites auprès de la BMCE.

Passif

- Les fonds propres progressent en moyenne de 32% par an. Cette progression n'est cependant pas uniforme sur la période. En effet, sous l'effet de la croissance du résultat net, les exercices 1996 et 1998 affichent des progressions respectives de 30% et de 49% contre 19% pour 1997.
- Les fonds propres assimilés pour les exercices 1995 et 1996 sont constitués :
 - des provisions pour investissement relatives aux dispositions du Dahir n°1-82-220 qui autorise l'entreprise à provisionner, en franchise d'impôt, 20% du résultat d'exploitation, plafonnée à 30% du programme d'investissement escompté ;
 - des provisions pour recherche pétrolière effectuées à hauteur du bénéfice d'exploitation de l'activité extraction selon les instructions reçues du Ministère de l'Energie et des Mines, se référant à une note du Premier Ministre.

A partir de 1997, des provisions pour amortissements dérogatoires sont adoptées pour le pipeline de 14 pouces à hauteur de 37 MDh en 1997 et 74 MDh en 1998.
- Les dettes de financement à moyen et long terme sont constituées :
 - d'un crédit gratuit pour financement de stock octroyé par la caisse de compensation sur la base de 30 Dh la tonne de butane et de propane mise à la consommation. Ce crédit représente en moyenne 100 MDh sur la période ;
 - des emprunts bancaires qui progressent de 20% en 1996, à la suite de la mise en chantier du pipe 14 pouces reliant Mohammedia à Sidi Kacem, avant de baisser d'autant en 1998 à la suite du remboursement par anticipation de l'endettement en franc français (27,5 MFRF).

¹ Source : Ministère de l'Energie et des Mines - Direction de l'Energie



[Handwritten signature]

[Handwritten initials]

Le détail des dettes de financement au 31 décembre 1998 se présente comme suit :

Banques	Devises	Montant du crédit (en milliers)	Taux	Annuité de remboursement (en milliers)	Capital en devise restant dû (en milliers)	Capital en Dh restant dû (en milliers)	Durée
CFD	FRF	25 513	2,5%	1 576	25 513	42 349	33 ans*
BID	Dinar Islamique	12 834	8,5%***	2 548	12 834	167 996	10 ans**
Fonds de la BID	USD	10 076	9%	2 198	8 737	81 100	8 ans**
SGMB	Dh	100 000	8,25%	19 090	25 000	25 000	7 ans
Wafabank	Dh	37 500	8,5%	14 094	94 580	94 580	1,5 ans

* dont 12 ans de grâce.

** dont 2 ans de grâce.

*** Ristourne de 15% sur les intérêts.

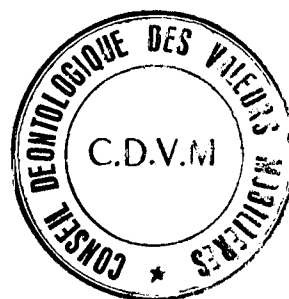
Le total du capital restant dû s'élève à 411 025 KDh contre 532 304 KDh figurant dans le total des dettes de financement au bilan. La différence entre ces deux montants soit 121 279 KDh correspond au crédit gratuit pour financement de stock octroyé par la caisse de compensation.

- Les provisions pour risques, avec un maximum de 48 MDh en 1997, couvrent le risque de réclamations de certains fournisseurs à hauteur de 25 MDh et les pertes de change pour la différence. Les provisions pour charges qui apparaissent en 1996 (75 MDh) progressent sensiblement en 1998 (130 MDh). Elles sont destinées à couvrir les éventuelles charges que la SCP aurait à engager dans le cadre de la restructuration entamée à partir de 1995 et notamment les départs volontaires de son personnel.
- Le poste Fournisseurs baisse de 51% en 1996. Ceci s'explique par :
 - La régularisation des comptes avec la caisse de compensation à la suite de la mise en place du système d'indexation à hauteur de 360 MDh ;
 - Une obligation cautionnée de 112 MDh avec le receveur de douane de Kénitra qui est arrivée à échéance le 11 mars 1996.
- Le poste Etat baisse de 52% en 1997 à la suite de :
 - La régularisation d'un montant de 60 MDh avec la caisse de compensation, relatif à l'importation de butane (produit subventionné) et au différentiel de transport du brut entre Mohammedia et Sidi Kacem (50 Dh la tonne) ;
 - La baisse du poste Etat relatif à l'impôt sur les sociétés de 50 MDh qui fait suite à la baisse de l'impôt sur les bénéficiaires de 117 MDh en 1996 à 43 MDh en 1997.
- La trésorerie passif s'améliore sensiblement sur la période en passant de 354 MDh en 1995 à 25,5 MDh en 1998.

Structure du Bilan

En KDh	1995	1996	1997	1998
Financement Permanent	1 131 337	1 457 448	1 617 618	1 848 902
Actif Immobilisé Net	848 099	902 334	896 335	819 247
Fonds de roulement	283 238	555 114	721 283	1 029 655
Actif Circulant	1 794 963	1 408 161	1 392 631	1 567 433
Passif Circulant	1 233 271	713 313	603 151	683 424
Besoin en Fonds de roulement	561 692	694 848	789 480	884 009
Trésorerie nette	-278 454	-139 734	-68 197	145 646
Variation de la Trésorerie		138 720	71 537	213 843

- Le fonds de roulement est structurellement positif. Sous l'effet conjugué de la progression du financement permanent et de la stabilité de l'actif immobilisé net, il est multiplié par 3,6 entre 1995 et 1998.
- Le besoin en fonds de roulement progresse en moyenne de 16% par an.
- La conjugaison de ces deux tendances conduit à une amélioration de la trésorerie qui devient excédentaire en 1998.



Ratios de structure

%	1995	1996	1997	1998
Fonds propres et assimilés / Capitaux permanents	53,6%	57,0%	59,5%	71,2%
Dettes MLT / Capitaux permanents	46,4%	43,0%	40,5%	28,8%
Fonds propres et assimilés / Total Bilan	22,3%	34,7%	41,1%	51,5%
Dettes MLT / Total Bilan	19,3%	26,2%	28,0%	20,8%
Dettes financières CT / Total Bilan	13,0%	9,3%	5,1%	1,0%

- Les fonds propres et assimilés représentent plus de 50% capitaux permanents en 1995. Sous l'effet conjugué de la maîtrise de l'endettement à moyen et long terme et de la progression soutenue des fonds propres, ces derniers voient leur part dans le financement permanent progresser à 71% en 1998.
- Rapportés au total bilan les fonds propres voient leur part croître de 22% en 1995 à 52% en 1998. Dans le même temps, la part des dettes à moyen et long terme se stabilise à environ 20% après un pic à 28% en 1997 tandis que la trésorerie passif voit sa part baisser de 13% en 1995 à 1% en 1998.

Ratios de liquidité

Jours	1995	1996	1997	1998
Stocks en jours				
Total Stocks*360 / Achats HT	74,6	65,4	79,6	78,1
Règlements clients/fournisseurs				
(Clients x 360) / (Ventes TTC)	79,7	78,7	44,5	61,9
(Fournisseurs x 360) / (Achats TTC)	164,4	70,7	58,8	84,5

- Les stocks représentent environ 75 jours d'achats hors taxes sur la période. Les variations sont principalement dues aux cargaisons de brut et de GPL importés reçues la veille de la clôture de l'exercice et au cours de l'USD.
- Les délais de règlement clients sont de 40 jours (10 jours mois n+1). Les variations sont dues essentiellement à la contrepartie TIC à payer par la SCP, pour le compte de ses clients au titre des ventes des derniers jours de l'exercice, aux règlements qui se font par effets à la veille de la clôture de l'exercice ainsi qu'au règlement des arriérés avec la caisse de compensation (1997).
- Les délais fournisseurs sont de 30 jours pour les importations.

Le délai de 164 jour en 1995 est dû à l'importance du poste fournisseurs, non apuré des arriérés avec la caisse de compensation et les douanes. Entre 1996 et 1998, Les variations sont dues essentiellement aux fournisseurs locaux dont les délais varient entre 45 jours et 3 mois, aux délais de règlement des droits de douane sur les importations et aux livraisons de brut et de GPL importés la veille de la clôture de l'exercice.



AS

Analyse des résultats

	1995		1996		1997		1998	
	KDh	%CA	KDh	%CA	KDh	%CA	KDh	%CA
Chiffre d'affaires global	2 451 880	100,0%	2 868 554	100,0%	3 189 020	100,0%	2 449 538	100,0%
Ventes de marchandises	696 849	28,4%	701 120	24,4%	812 456	25,5%	575 866	23,5%
Achats revendus de marchandises	550 668	22,5%	632 493	22,0%	647 969	20,3%	428 456	17,5%
Marge sur ventes en l'état	146 181	6,0%	68 627	2,4%	164 487	5,2%	147 410	6,0%
Taux de Marge Brute	21,0%		9,8%		20,2%		25,6%	
Vente de biens et services produits	1 755 031	71,6%	2 167 434	75,6%	2 376 564	74,5%	1 873 671	76,5%
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	789	0,0%	448	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Variation de stocks	-35 127	-1,4%	8 265	0,3%	52 762	1,7%	-74 824	-3,1%
Production	1 720 693	70,2%	2 176 147	75,9%	2 429 326	76,2%	1 798 847	73,4%
Achats consommés de matière et fourniture	1 418 891	57,9%	1 726 934	60,2%	2 021 002	63,4%	1 515 905	61,9%
Marge sur achat consommés	301 802	12,3%	449 213	15,7%	408 324	12,8%	282 942	11,6%
Taux de marge brute	17,2%		20,7%		17,2%		15,1%	
Marge globale	447 983	18,3%	517 840	18,1%	572 811	18,0%	430 352	17,6%
Autres charges externes	287 558	11,7%	171 995	6,0%	159 465	5,0%	149 572	6,1%
Valeur ajoutée	160 425	6,5%	345 845	12,1%	413 346	13,0%	280 780	11,5%
Subventions d'exploitation	256 883	10,5%	226 931	7,9%	167 759	5,3%	191 466	7,8%
Impôts et taxes	80 417	3,3%	66 531	2,3%	48 729	1,5%	49 278	2,0%
Charges de personnel	139 601	5,7%	136 197	4,7%	141 610	4,4%	153 299	6,3%
Excédent brut d'exploitation	197 290	8,0%	370 048	12,9%	390 766	12,3%	269 669	11,0%
Autres produits d'exploitation	1 734	0,1%	71	0,0%	260	0,0%	63	0,0%
Autres charges d'exploitation	4 045	0,2%	751	0,0%	471	0,0%	2 432	0,1%
Reprises d'exploitation	15 259	0,6%	812	0,0%	682	0,0%	7 129	0,3%
Dotation d'exploitation	88 111	3,6%	77 491	2,7%	116 915	3,7%	134 570	5,5%
Résultat d'exploitation	122 127	5,0%	292 689	10,2%	274 322	8,6%	139 859	5,7%
Produits financiers	38 401	1,6%	20 059	0,7%	21 454	0,7%	38 676	1,6%
Charges financières	90 951	3,7%	62 782	2,2%	94 038	2,9%	51 339	2,1%
Résultat financier	-52 550	-2,1%	-42 723	-1,5%	-72 584	-2,3%	-12 663	-0,5%
Résultat courant	69 577	2,8%	249 966	8,7%	201 738	6,3%	127 196	5,2%
Résultat non courant	25 037	1,0%	1 332	0,0%	-27 006	-0,8%	277 293	11,3%
Résultat avant impôt	94 614	3,9%	251 298	8,8%	174 732	5,5%	404 489	16,5%
Impôt sur les sociétés	14 341	0,6%	117 241	4,1%	43 261	1,4%	58 277	2,4%
Résultat net	80 273	3,3%	134 057	4,7%	131 471	4,1%	346 212	14,1%
Cash flow brut	154 474	6,3%	313 958	10,9%	266 818	9,0%	211 899	8,7%

	1995	Variation annuelle	1996	Variation annuelle	1997	Variation annuelle	1998	Variation annuelle
Ventes globales en volume (T)	1 595 529	-3,86%	1 534 011	3,06%	1 580 925	7,89%	1 705 606	
Ventes globales en valeur (KDh)	2 451 880	17,0%	2 868 554	11,2%	3 189 020	-23,2%	2 449 538	

- Les marchandises revendus en l'état sont principalement les Gaz GPL (propane et butane) et le diesel. Les ventes en volume de gaz GPL en l'état progressent en moyenne de 7% par an pour atteindre 241 MT en 1998 tandis que les importations revendus de diesel baissent sensiblement à 17 MT en 1998 contre 105 MT en 1996. La baisse du volume global de marchandises revendus en l'état est compensée en 1996 et 1997 par la hausse des prix à Rotterdam du butane (26%), du Gasoil (25%) et du propane (23 %) sur le marché domestique. D'où la croissance de 16,5% du chiffre d'affaires de marchandises revendus en l'état entre 1995 et 1997. En 1998, la baisse des volumes de diesel importé et revendu en l'état combinée à la baisse de 32% des prix du butane et du diesel, et de 18% du prix du propane entraînent une baisse du chiffre d'affaires de marchandises en l'état de 29%.



/s/

TLD

- La production en volume vendue stagne en 1996 à la suite de la baisse des ventes de fuel de 20% (40% de la production globale de la société), conséquence de la migration de l'ONE vers le charbon pour la production d'électricité. En valeur, la production vendue progresse la même année de 23% du fait de la croissance des prix à Rotterdam qui varie entre 9% pour le fuel et 32% pour le butane.
En 1997 et 1998 la production en volume vendue progresse en moyenne de 8% par an. En valeur, la production vendue enregistre une baisse 21% en 1998 à la suite de la baisse des prix sur le marché international des différents produits qui varie entre -26% pour le super et -32% pour le gasoil.
- Le taux de marge brute est environ de 20% pour les marchandises revendues en l'état et de 17% environ pour la production vendue.
Le taux de marge sur la production vendue passe à 20% en 1996 puis revient à 15% en 1998 sous l'effet des stocks (fin d'année précédente) qui profitent en 1996 de la hausse des cours, alors qu'ils subissent en 1998 la baisse de ces derniers.
Le taux de marge des marchandises revendues en l'état, varie sensiblement en 1996 et en 1998. Cette variation est la conséquence de la variation du prix du butane. En effet, le butane est un produit subventionné qui donne lieu à une régularisation par la caisse de compensation de toute différence entre le coût réel supporté par la SCP au titre de ses importations et le prix de vente domestique défini par le ministère de l'Energie qui évolue en fonction du prix à l'international du butane. Cette différence récupérée par la SCP auprès de la caisse de compensation ou reversée à cette dernière apparaît au niveau des subventions d'exploitation.
La variation de la marge sur ventes de marchandises en l'état et celle de la production vendue sont inversement corrélées. D'où une marge globale stable autour de 18% sur la période.
- Les charges externes baissent de 40% en 1996 à la suite du reclassement du fret au niveau des matières premières. Ce reclassement s'explique par l'adoption par l'entreprise du prix CIF (avec fret) et l'abandon du prix FOB (hors fret).
A partir de 1996 les charges externes continuent de baisser en moyenne de 7% par an. Cette évolution est le fruit de la volonté du management de contenir les dépenses relatives à la sous-traitance et au transport.
D'où une valeur ajoutée, rapportée au chiffre d'affaires, qui progresse de 6,5% en 1995 à 11,5% en 1998.
- Le poste « subventions d'exploitation » correspond au remboursement, par la caisse de compensation, du différentiel de transport entre la raffinerie de Sidi Kacem et le terminal de Mohammedia, du différentiel de transport GPL et des régularisations des importations de butane. Ces indemnités baissent de 35% entre 1995 et 1997 avant de croître de 14% en 1998. Ceci s'explique principalement par le remboursement au titre des importations de butane. En effet, le cours de ce dernier croit de 26% entre 1995 et 1997 avant de baisser de 32% en 1998.
Le poste impôts et taxes baisse sensiblement à partir de 1997 à la suite de la suppression de la TIC au titre des consommations de la SAMIR conformément aux dispositions de la loi de finances 1997/1998.
Les charges du personnel, outre une légère baisse en 1996 à la suite de départs en retraite anticipée, évoluent en moyenne de 6% par an.
D'où un Excédent brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires qui progresse de 8% en 1995 pour atteindre 11% en 1998.
- Les dotations d'exploitation progressent sensiblement en 1997, sous l'effet des amortissements relatifs à la mise en place du pipeline 18 pouces reliant Mohammédia à Sidi Kacem, et en 1998 grâce aux provisions pour les départs en retraite du personnel (26 MDh) et l'effort de recherche (10 MDh). D'où un résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires qui s'établit à 5,7% en 1998 et 8,6% en 1997 contre 10,2% en 1996.
- Le résultat financier, après un pic à -72,63 MDh en 1997, se redresse sensiblement en 1998 pour atteindre -12,7 MDh en 1998. Ceci s'explique par le remboursement par anticipation des dettes financières en franc français, l'amélioration sensible de la trésorerie nette et la révision à la baisse des taux bancaires. D'où l'amélioration du résultat courant rapporté au chiffre d'affaires qui s'établit à 5,2% en 1998 contre 2,8% en 1995 avec toujours un maximum en 1996 à 8,7%.
- Le résultat non courant s'établit à 277 MDh en 1998 en raison de la cession de l'activité gaz et des titres de participation dans Sigmaghreb et SDBP. Ceci a pour conséquence une progression sensible du résultat avant impôt qui s'établit à 16,5% du chiffre d'affaires en 1998 contre 4% en 1995 et 8,8% en 1996.
- La SCP supporte l'impôt au taux en vigueur pondéré par le coefficient du chiffre d'affaires à l'export et des centres emplaceurs exonérés (région de l'orientale). L'impôt sur les bénéfices enregistre une progression sensible en 1996 à la suite de l'imposition sur la régularisation des dossiers de raffinage avec la caisse de compensation.
- Le résultat net enregistre deux bonds sur la période : 67% en 1996 et 163% en 1998.



46

40

- Les cash-flows représentent en moyenne 8,8% du chiffre d'affaires. En 1996, ils progressent sensiblement du fait de la croissance du résultat net et des dotations non courantes aux provisions (153 MDh en 1996 contre 7 MDh en 1995). En 1998, sous l'effet de la baisse des dotations non courantes aux provisions à 90 MDh et des cessions d'immobilisations, les cash flows baissent de 20%.

Analyse de la rentabilité

En KDh	1995	1996	1997	1998
Résultat net (RN)	80 273	134 057	131 471	346 212
Fonds propres et assimilés avant distribution (FP)	584 533	709 432	848 869	1 171 585
ROE 1 (Return On Equity) = RN / FP	13,7%	18,9%	15,5%	29,6%
ROE 2 (Return On Equity) = RN / FP moyens		20,7%	16,9%	34,3%

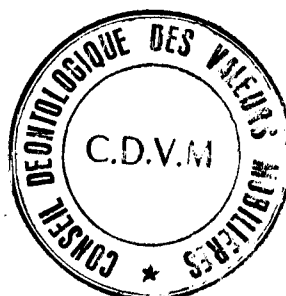
La rentabilité des fonds propres de la SCP subit une baisse en 1997, conséquence de la stagnation du résultat net et de la progression des fonds propres. En 1998, sous l'effet d'un résultat net qui est multiplié par 2,6 fois, la rentabilité des fonds propres enregistre une hausse à 29,6% contre une moyenne³⁵ de 16% pour les sociétés industrielles cotées à la Bourse de Casablanca.

Politique de distribution

En KDh	1995	1996	1997	1998
Résultat net	80 273	134 057	131 471	346 212
Dividendes	26 308	26 308	29 814	31 579
Taux de distribution (Dividendes/Résultat net)	32,8%	19,6%	22,7%	9,1%

Le taux de distribution de la SCP est de 9,1% en 1998. Cette baisse est la conséquence du résultat exceptionnel réalisé la même année à la suite de la cession de l'activité gaz et des titres de participation de Sigmaghreb et SDBP.

³⁵ Source : Casablanca Finance Intermédiation



Handwritten signature or mark

PARTIE VI

-=-

COMMENTAIRES DU GROUPE CORRAL SUR LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA NOUVELLE ENTITE SAMIR

ORIENTATIONS STRATEGIQUES
PERSPECTIVES DE L'ANNEE 1999

Projet de Note d'Information

90



Strictement confidentiel

AS

YLD

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

-=-

Le contexte international actuel est marqué par la déréglementation tarifaire dont l'aboutissement n'est autre que suppression de toute entrave à la liberté échanges.

Dans cette perspective, la présente opération permettra aux deux entreprises Samir et SCP de disposer d'une taille et d'une structure plus importantes qui, dans un environnement plus ouvert mais aussi plus instable, accroîtra la capacité concurrentielle et réactive du nouvel ensemble.

Cette fusion autorisera notamment de multiples gains de productivité industriels, financiers, commerciaux, la réalisation d'économies d'échelle et permettra à l'ensemble Samir et SCP, grâce à un niveau d'activité plus important, d'optimiser ses investissements de manière générale et en particulier ceux consacrés au développement de l'outil de raffinage et à la restructuration-intégration des activités connexes (GPL, lubrifiants, distribution, prospection pétrolière).

L'ensemble nouvellement constitué disposera d'une surface financière plus importante, d'un rating de meilleure qualité et de moyens de gestion et de commercialisation requis pour l'expansion globale du groupe. Dès lors, le groupe Samir-SCP sera mieux armé pour faire face tant aux nouvelles opportunités de développement qu'aux défis du nouvel environnement.

En effet, la rapprochement entre la Samir et la SCP est un préalable incontournable à la rationalisation de l'industrie nationale du raffinage. En effet l'année 2002 consacrera le début du démantèlement du système de protection dont jouit actuellement cette industrie à travers le système d'indexation des prix, la protection douanière et la spécification peu contraignante des produits en égard aux normes internationales en générale et européennes en particulier.

Le groupe Corral inscrit cette opération dans le cadre d'un plan stratégique d'expansion des deux entités qui vise, dès la réalisation de la fusion, le démarrage d'un ambitieux programme d'investissement pour un montant global de 350 à 500 MUSD. Ainsi, du fait du regroupement des potentialités respectives des deux sociétés, ce programme pourra être globalement rationalisé et intégré en amont comme en aval du raffinage. Ce plan d'investissement vise principalement l'amélioration de la valeur ajoutée par l'augmentation de la marge de raffinage et l'amélioration de la qualité des produits.

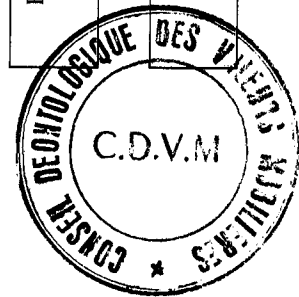
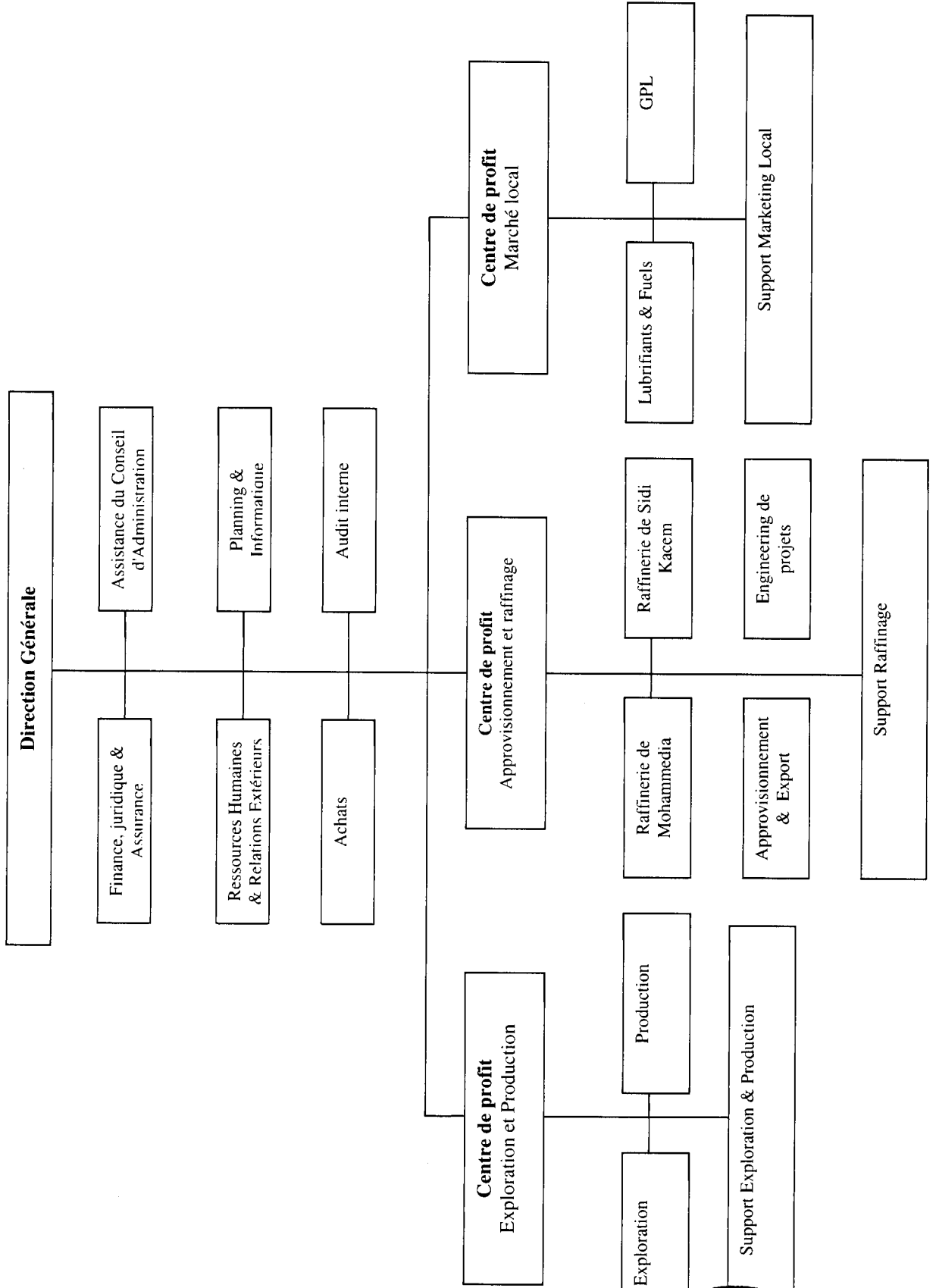
Le groupe Corral a mandaté un bureau d'études américain chargé d'effectuer un audit des installations. Ce dernier a identifié des gisements potentiels de gains de l'ordre de 160 MDh pour la Samir et 50 MDh pour la SCP, sans investissement majeur, à travers la suppression des goulots d'étranglement qui limitent la capacité de traitement des unités, la production de l'électricité pour les besoins de l'exploitation, un regroupement des moyens à Mohammédia et une meilleure allocation des installations et des ressources humaines.

De même, le groupe Corral a constitué une commission qui mène actuellement une étude exhaustive sur les modalités de réalisation de nouveaux investissements et doit soumettre un rapport au mois de septembre en prévision du démarrage de la phase d'exécution au lendemain de la fusion des deux entités. D'ores et déjà plusieurs projets sont clairement identifiés et notamment :

- Un projet d'hydrocracking, procédé qui permettra de raffiner un brut plus lourd et donc moins cher et de produire moins de fuel destiné à l'export et peu rémunérateur ;
- Une extension de l'unité des huiles de base ;
- Une connexion directe entre l'unité de fabrication de lubrifiants de bitumes avec le port de Mohammédia afin d'augmenter les capacités d'exportation à destination principalement des pays du Maghreb ;
- La mise en place d'un procédé d'isomérisation qui permet de valoriser l'essence légère en augmentant son indice d'octane, en vue de sa commercialisation sur le marché national ou à l'export ;
- La fabrication de cires industrielles, produits à haute valeur ajoutée, principalement utilisées en agro-alimentaire et dans la pharmacie.



Organigramme de la nouvelle entité SAMIR



Handwritten signature or initials

PERSPECTIVES³⁶ DE L'ANNEE 1999

-=-

Au cours du premier semestre 1999, le contexte du raffinage a connu une évolution favorable.

Le marché marocain des produits pétroliers a progressé globalement de près de 12% et la plupart des produits ont connu une progression remarquable, particulièrement le gasoil et les essences, le fueloil connaissant une hausse de l'ordre de 25% qui s'explique par la faible hydraulicité pour la production de l'électricité. Les ventes des deux raffineries ont évolué en conséquence avec une progression de 12% en volume.

Sur le plan international les cours de pétrole brut ont connu une forte évolution à la hausse, dont la conséquence directe est la valorisation des stocks des deux raffineries.

A fin 1999, la nouvelle entité SAMIR devrait voir son chiffre d'affaires progresser de 15% à 8 819 MDh, son résultat d'exploitation de 44% à 1 467 MDh, et son résultat net de 19% à 811 MDh.

En KDh	31/12/1998	31/12/1999**	Evolution 1998/1999
Chiffre d'affaires	7 657 616***	8 819 311	15,2%
Résultat d'exploitation	1 017 569	1 466 745	44%
Résultat net	680 787*	811 166	19%

* Résultat courant net d'IS.

** Les chiffres pour 1999 représentent le cumul des chiffres prévisionnels de la SAMIR et de la SCP ne tenant pas compte des synergies potentielles et des résultats exceptionnels relatifs à une cession éventuelle des activités non liées fondamentalement au secteur de l'énergie : Lubna, Hôtel Samir, BMCE International, Sanad-CPA.

*** Chiffre d'affaires retraité de l'activité GPL de la société.



³⁶ Les chiffres au 31 décembre 1999 sont étroitement liés à l'évolution du cours du pétrole brut, susceptible de subir des mouvements brusques à la hausse comme à la baisse.

*
M

PARTIE VII

-=-

FACTEURS DE RISQUE

RISQUES AFFERENTS A LA SOCIETE ET A SON SECTEUR
FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES



Handwritten signature and initials

RISQUES AFFERENTS A LA SOCIETE ET A SON SECTEUR

-=-

Le risque lié à la matière première

Pour son approvisionnement en pétrole brut, le raffinage national dépend à 98% des importations. Il est à ce titre soumis aux fluctuations de l'offre et des cours à l'échelle internationale. Néanmoins la SAMIR et la SCP ont adopté une politique d'approvisionnement qui leur permet de maîtriser ce risque en diversifiant leurs fournisseurs à l'échelle mondiale, en sécurisant une partie de leur approvisionnement par des contrats, la différence étant couverte par des achats spot qui permettent de tirer profit de toute opportunité d'approvisionnement à moindre coût, et en s'imposant un strict respect des stocks de sécurité qui atténuent le risque de rupture d'exploitation. Cependant l'expérience cumulée par la SCP et la SAMIR permet aujourd'hui aux entités de piloter leurs approvisionnements, leurs provisions et leurs stocks en fonction du cours du brut et du dollar, avec pour objectif de minimiser l'impact du risque de change. De plus, et afin de bénéficier de l'effet de corrélation inverse entre les cours des monnaies européennes et le dollar, la SAMIR opte pour un endettement basé sur un panier de devises.

Le risque de change

Le raffinage au Maroc repose en grande partie sur l'importation de matières premières dont le prix de revient est sujet aux fluctuations des devises sur les marchés internationaux. A ce jour, la législation marocaine ne permettant pas le recours aux produits de couverture du risque de change, le recours à des financements en devises pour les approvisionnements en matières premières expose la SAMIR aux risques de change inhérents aux fluctuations relatives aux devises utilisées pour le règlement des factures.

Le risque concurrentiel

Le risque concurrentiel recouvre à la fois le risque d'apparition d'une nouvelle raffinerie au Maroc ainsi que le risque émanant des importations.

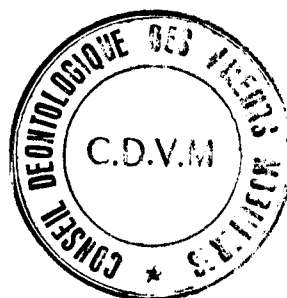
S'agissant du risque d'apparition d'une nouvelle raffinerie, l'Etat s'engage en 1997 à ne pas créer directement ou indirectement et ne pas participer au capital de toute entreprise de raffinage de produits pétroliers pendant une période de 15 ans, à moins que la dite entreprise de raffinage ne soit destinée exclusivement à l'exportation.

S'agissant du risque relatif à l'importation de produits finis, l'Etat garantit aux raffineries marocaines le maintien du système de protection douanière actuel jusqu'en juin 2002, date à partir de laquelle le démantèlement douanier prévu par l'accord d'association Maroc-Union Européenne concernant les produits pétroliers entrera en vigueur. Les produits issus de la SAMIR seront alors exposés à la concurrence des produits européens. Le groupe Corral, conscient de ce risque, a d'ores et déjà entrepris par le biais d'une commission technique Morus, une réflexion globale ainsi que des études sur les mesures nécessaires à l'amélioration de la compétitivité de la SAMIR et de la SCP. A cet effet, un programme d'investissement de l'ordre de 500 MUSD, destiné à hisser les moyens et les capacités de raffinage de la nouvelle entité aux standards internationaux, devrait être lancé au lendemain de la fusion.

Le risque industriel

Le risque industriel recouvre les risques liés à l'outil de production, principalement le risque technologique et le risque d'accidents.

S'agissant du risque technologique ou risque que l'outil industriel de la société soit dépassé sur le plan des techniques ou des procédés, la société dispose à ce jour d'installations permettant de fabriquer des produits répondant



8

110

21/07/99

aux spécifications nationales. En effet, les raffineries marocaines sont tenues de respecter les spécificités des produits pétroliers tels qu'énoncées par le Ministère de l'Energie. Ces spécifications resteront inchangées jusqu'en juin 2002. A partir de cette date l'Etat marocain est libre de modifier les spécificités des produits pétroliers. Conscient de cette échéance, le groupe Corral se prépare activement, dans le cadre d'un programme d'investissement ambitieux de 500 MDh, à hisser son outil de production et la qualité de ses produits aux standards européens.

S'agissant de la sécurité sur site, les raffineries sont généralement exposées aux risques d'explosion et d'incendie inhérents à leur activité.

Néanmoins, des règles et procédures de sécurité très strictes sont imposées dans l'enceinte des sites de production et de stockage.

Par ailleurs, les unités sont auditées de façon continue grâce à des indicateurs de surveillance et des contrôles sont effectués quotidiennement par des techniciens spécialisés. Toute anomalie donne lieu à l'arrêt immédiat de l'unité concernée. Chaque tâche fait l'objet d'une procédure qui définit les étapes et les règles de sécurité à respecter par les intervenants. Chaque intervention sur les lieux de production et de stockage nécessite un permis spécifique qui n'est délivré qu'à l'issue d'une formation et d'un examen. En outre, sur chaque installation, des règles de sécurité et des procédures d'utilisation sont affichés et sont suivis à la lettre par les techniciens.

Aussi afin de sensibiliser le personnel aux risques liés à cette activité, des séminaires de formation sont régulièrement organisés et tout contrevenant aux règles et procédures de sécurité est sévèrement sanctionné.

Par ailleurs, l'entreprise souscrit chaque année à des polices d'assurances qui sont renouvelées par tacite reconduction afin de pallier aux conséquences d'un accident : remplacement par l'identique à neuf, responsabilité civile et perte d'exploitation.

Le risque réglementaire

Dans l'industrie du raffinage au Maroc, la réglementation intervient aujourd'hui dans deux domaines: le système d'indexation et la spécification des produits. Cette réglementation risque néanmoins d'être modifiée en 2002, constituant ainsi une menace pour l'industrie nationale.

Le système d'indexation actuellement en place est rémunérateur pour les raffineries. Son abandon éventuel à partir de juin 2002 aurait ainsi pour conséquence une réduction des marges des raffineries si elles ne prenaient pas les mesures nécessaires.

Les spécifications des produits pétroliers marocains, fixées par l'arrêté du ministère de l'Energie et des Mines du 22 février 1991, sont moins contraignantes qu'en Europe (limite de 1% de la teneur en soufre pour le gasoil au Maroc contre 0,2% en Europe³⁷).

Cependant, le groupe Corral est engagé dans la réalisation d'un vaste plan d'investissement de 500 MDh dont les objectifs sont justement l'amélioration de la qualité des produits dans le cadre d'un plan global qui porte aussi sur l'augmentation de la marge de raffinage.

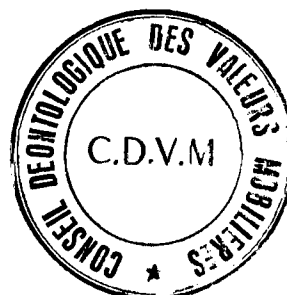
Le risque lié à l'environnement

Comme toute activité liée aux produits chimiques et para-chimiques, il existe dans le raffinage de pétrole un risque de pollution et de contamination de l'air et de la nappe phréatique.

A cet effet, la SAMIR et la SCP, conscientes de ces risques et soucieuses de la préservation de l'environnement, engagent chaque année des investissements visant à limiter les rejets nocifs et à assainir les eaux usées au moyen de décanteurs et de traitements biologiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la privatisation de la SAMIR et de la SCP, l'Etat s'est engagé vis-à-vis de Corral à maintenir les spécifications techniques actuellement en vigueur des produits pétroliers, et à ne pas soumettre la société à de nouvelles règles en matière d'environnement durant une période de 5 ans minimum.

³⁷ Extrait du programme - Auto-Oil - étudié par le Conseil et le Parlement Européen.



Handwritten signature and initials 'M.D.' in the bottom right corner.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

-=-

La SAMIR

Faits exceptionnels

A la suite de la réévaluation de son portefeuille de participation, la SAMIR a pris les mesures suivantes :

- Mise en vente de l'hôtel SAMIR en tant que patrimoine immobilier ;
- Négociations en cours pour la cession des participations de la Samir (Lubna, BMCE International, Sanad et CPA) aux autres actionnaires ou, éventuellement, appel d'offres pour la vente à des tiers.

Litiges

- Trois contentieux, en voie de règlement, sur l'indemnisation des propriétaires des parcelles objet d'une expropriation pour utilité publique en 1979.
- Affaire pendante au tribunal de commerce de Paris portant sur les conséquences de faillite du contractant CTIP.

La SCP

A la date du 21 juin, la SCP est concernée par deux litiges :

Litige avec la CNSS

La CNSS réclame à la SCP un montant de 25 613 863,45 Dh réparti comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| • Taxe de formation professionnelle (de 1961 à 1997) | 12 325 141,59 Dh |
| • Arriérés de cotisation (de 1961 à 1997) | 7 309 093,73 Dh |
| • Pénalités | 5 979 628,13 Dh |

La position de la SCP est la suivante :

- Concernant la taxe de formation professionnelle, la SCP était exonérée jusqu'à fin 1997 en tant qu'entreprise minière. Depuis 1968, la société a acquitté normalement cette taxe.
- Pour les arriérés de cotisation, une vérification des années 1993 à 1997 en recouplement avec les réclamations CNSS, a montré que 99% du montant réclamé n'était pas justifié.

Des pourparlers sont actuellement en cours pour apurer la situation.

Litige avec la société Salama

A la date du 21 juin, la société Salama doit à la SCP la somme de 32 965 102,88 Dh couverts à hauteur de :

- | | |
|--|--------------|
| • Cautions bancaires | 6 000 000 Dh |
| • Stocks de sécurité détenus chez la SCP | 3 000 000 Dh |
| • Cautions personnelles | |



*
M.D

PARTIE VIII

--

ANNEXES

- ANNEXES DE LA SAMIR
- ANNEXES DE LA SCP
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA FUSION ABSORPTION DE LA SCP PAR LA SAMIR



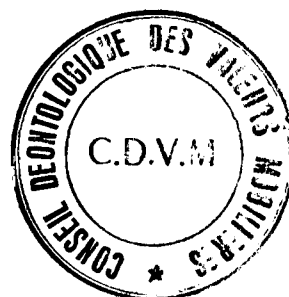
Handwritten signature and initials

ANNEXES DE LA SAMIR

-=-

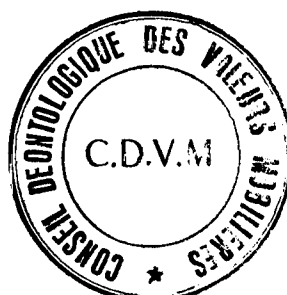
Bilan certifié par les commissaires aux comptes aux 31 décembre (1995-1998)

ACTIF en K Dh	1995	1996	1997	1998
IMMOBILISATION EN NON NON VALEUR (A)	7 209	6 198	3 314	12 202
Frais préliminaires	7 209	6 198	3 314	12 202
charge à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATION INCORPORELLES (B)	1 168	1 857	1 847	2 760
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	1 068	1 757	1 673	2 415
Fonds commercial	100	100	100	100
Autres immobilisations incorporelles	0	0	73	245
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	859 966	837 235	813 984	797 949
Terrains	6 972	6 972	6 972	6 972
Constructions	289 915	261 647	257 696	230 331
Installations techniques, matériel et outillage	458 857	434 259	416 131	447 166
Matériel transport	7 945	5 891	5 892	4 471
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	13 739	13 226	14 689	13 400
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles en cours	82 537	115 240	112 603	95 610
IMMOBILISATION FINANCIERES (D)	183 183	173 608	165 415	169 127
Prêts immobilisés	91 706	85 869	81 174	76 689
Autres créances financières	52 738	49 000	45 502	53 700
Titres de participation	38 739	38 739	38 739	38 739
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	0	667	3 873	1 997
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation de dettes financières	0	667	3 873	1 997
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1 051 526	1 019 564	988 432	984 036
STOCKS(F)	1 558 958	1 520 096	1 629 567	1 207 495
Marchandises				
Matières et fournitures consommables	904 054	730 393	725 581	449 683
Produits en cours	131 797	128 777	176 092	188 373
Produits intermédiaires, et produits résiduels				
Produits finis	523 108	660 926	727 894	569 440
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 257 608	1 547 426	1 509 712	1 319 971
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	3 336	3 349	1 740	1 949
Clients et comptes rattachés	902 685	1 319 139	1 357 417	1 203 146
Personnel	1 795	1 277	1 439	2 029
Etat	307 932	214 061	138 043	97 261
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	3 536	830	598	790
Comptes de régularis. Actif	38 324	8 771	10 475	14 796
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	570 000	2 012	0	16 077
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	520	13 555	1 658	320
(Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	3 387 086	3 083 090	3 140 937	2 543 863
TRESORERIE - ACTIF				
Chèque et valeurs à encaisser				
Bansue, T.G. et C.C.P.	57 916	35 023	18 913	9 355
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	387	454	578	697
TOTAL III	58 303	35 477	19 491	10 052
TOTAL ACTIF	4 496 915	4 138 131	4 148 860	3 537 951



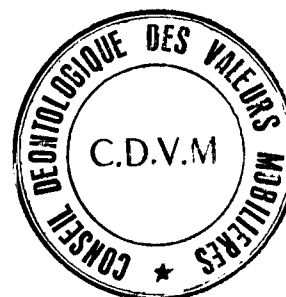
MD

PASSIF en K Dh	1995	1996	1997	1998
CAPTIAUX PROPRES (A)	1 469 918	1 727 768	1 932 111	2 151 827
Capital social ou personnel (1)	813 000	1 032 075	1 032 075	1 032 075
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-187 500	0	0	0
Capital appelé dont versé				
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	73 922	35 718	60 996	86 694
Autres réserves	347 207	154 427	325 075	462 437
Report à nouveau(2)				
Résultats nets en instance d'affectation(2)				
Résultat net de l'exercice (2)	423 289	505 458	513 966	570 621
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)				
Subvention d'investissement	0	0	0	0
Provision réglementées				
DETTES DE FINANCEMENT (C)	71 279	82 159	79 107	64 871
Emprunts obligataires				
Autre dettes de financement	71 279	82 159	79 107	64 871
PROVISION DURABLE POUR RISQUES ET CHARGES (D)	25 206	26 640	57 295	57 129
Provisions pour risques	731	1 956	33 761	31 085
Provision pour charges	24 475	24 684	23 534	26 044
ECART DE CONVERSION-PASSIF (E)	48	0	6	0
Augmentation des créances immobilisées	0	0	0	0
Diminution des dettes de financement	48	0	6	0
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1 566 451	1 836 568	2 068 520	2 273 827
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 450 005	915 419	1 059 357	819 877
Fournisseurs et comptes rattachés	863 621	758 787	884 048	649 769
Clients créditeurs, avances et acomptes	58 992	39 162	30 112	27 178
Personnel	6 539	3 838	7 268	5 468
Organismes sociaux	4 145	4 382	4 503	8 958
Etat	351 665	5 883	18 895	24 205
Comptes d'associés	62 559	0	20 966	335
Autres créanciers	74 963	84 955	85 947	96 851
Compte de régularisation -Passif	27 521	18 412	7 617	7 113
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES(G)	188	13 555	1 658	320
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (Elément Circulants)(H)	18 273	45	815	694
TOTAL II (F+G+H)	1 468 466	929 019	1 061 830	820 890
TRESORERIE-PASSIF				
Crédits d'escompte	0	226 366	144 250	88 777
Crédits de trésorerie	699 166	1 077 971	814 399	291 237
Banques de régularisation (soldes créditeurs)	762 831	68 208	59 861	63 220
TOTAL III	1 461 997	1 372 544	1 018 510	443 234
TOTAL PASSIF	4 496 915	4 138 131	4 148 860	3 537 951



Comptes de produits et charges certifiés par les commissaires aux comptes aux 31 décembre (1995-1998)

En K Dh	1995	1996	1997	1998
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	29 938	0	0	0
Ventes de bien et services produits	6 644 221	7 249 001	7 865 703	6 056 444
Chiffres d'affaires	6 674 158	7 249 001	7 865 703	6 056 444
Variation de stocks de produits (1)	61 999	134 799	114 283	-140 366
Immobilisation produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	42	20 635	53 686	5 070
Reprise d'exploitations ; transferts de charges	23 484	38 297	38 459	41 085
TOTAL (1)	6 759 684	7 442 731	8 072 131	5 962 233
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises	32 372	0	0	0
Achat consommés (2) de matières et fourniture	5 554 069	6 038 388	6 601 908	4 600 225
Autres charges externes	113 989	100 969	100 856	98 199
Impôts et taxes	66 078	147 401	89 383	57 241
Charges de personnel	157 232	164 364	176 307	177 483
Autres charges d'exploitation	371	334	350	1 715
Dotations d'exploitation	129 858	139 921	149 330	149 659
TOTAL (2)	6 053 969	6 591 376	7 118 134	5 084 523
RESULTAT D'EXPLOITATION	Total (3)=(1)-(2)	705 715	851 355	953 998
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	4 257	1 359	5 559	6 566
Gains de change	32 104	12 959	1 458	4 983
Intérêt et autres produits financiers	54 671	17 675	23 261	20 313
Reprises financières ; transfert de charges	3 546	520	14 222	5 531
TOTAL (4)	94 577	32 513	44 500	37 393
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêt	79 857	86 496	96 951	48 829
Pertes de change	6 224	22 272	112 208	1 983
Autres charges financières				
Dotations financières	673	14 222	5 531	2 317
TOTAL (5)	86 754	122 989	214 691	53 129
RESULTAT FINANCIER	Total (6)=(4)-(5)	7 822	-90 477	-170 191
RESULTAT COURANT	Total (7)=(3)+(6)	713 537	760 878	783 807
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cession d'immobilisation	5 221	200	518	435
Subvention d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	14 915	84	505	116
Reprises non courantes, transferts de charges				
TOTAL (8)	20 137	284	1 023	551
CHARGES NON COURANTES				
Valeur nettes d'amortissements des immobilisations cédées	1 783	0	107	178
Subvention accordées	32 603	2 692	2 784	2 292
Autres produits non courantes	9 834	591	36	36
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL (9)	44 220	3 283	2 928	2 506
RESULTAT NON COURANT	Total (10)=(8)-(9)	-24 084	-2 999	-1 905
RESULTAT AVANT IMPOTS	Total (11)=(7)+(10)	689 453	757 879	781 902
IMPOT SUR LES BENEFICES	Total (12)	266 164	252 331	267 936
RESULTAT NET	Total (13)	423 289	505 548	513 966
TOTAL DES PRODUITS		6 874 397	7 475 527	8 117 654
TOTAL DES CHARGES		6 451 108	6 969 979	5 429 556
RESULTAT NET (total produits-toal des charges)		423 289	505 548	513 966



A

MU

Etats des Soldes de Gestion aux 31 décembre (1995-1998)

KDh	1995	1996	1997	1998
Chiffre d'affaires	6 674 158	7 249 001	7 865 703	6 056 444
Ventes de Marchandises (en l'état)	29 938	0	0	0
Achats revendus de marchandises	32 372	0	0	0
MARGE BRUTE VENTES EN L'ETAT	-2 434	0	0	0
PRODUCTION DE L'EXERCICE	6 706 220	7 383 799	7 979 986	5 916 078
Ventes de biens et services produits	6 644 221	7 249 001	7 865 703	6 056 444
Variation stocks produits	61 999	134 799	114 283	-140 366
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même				
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	5 668 058	6 139 357	6 702 764	4 698 424
Achats consommés de matières et fournitures	5 554 069	6 038 388	6 601 908	4 600 225
Autres charges externes	113 989	100 969	100 856	98 199
VALEUR AJOUTEE	1 035 727	1 244 442	1 277 222	1 217 654
Subventions d'exploitation				0
Impôts et taxes	66 078	147 401	89 383	57 241
Charges de personnel	157 232	164 364	176 307	177 483
EBE \ IBE	812 418	932 678	1 011 532	982 930
Autres produits d'exploitation	42	20 635	53 686	5 070
Autres charges d'exploitation	371	334	350	1 715
Reprises d'exploitation, transfert de charges	23 484	38 297	38 459	41 085
Dotations d'exploitation	129 858	139 921	149 330	149 659
RESULTAT D'EXPLOITATION	705 715	851 355	953 998	877 710
Produits financiers	94 577	32 513	44 500	37 393
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	4 257	1 359	5 559	6 566
Gains de change	32 104	12 959	1 458	4 983
Intérêts et autres produits financiers	54 671	17 675	23 261	20 313
Reprises financières, transfert de charges	3 546	520	14 222	5 531
Charges financières	86 754	122 989	214 691	53 129
Charges d'intérêts	79 857	86 496	96 951	48 829
Pertes de change	6 224	22 272	112 208	1 983
Autres charges financières				
Dotations financières	673	14 222	5 531	2 317
RESULTAT FINANCIER	7 822	-90 477	-170 191	-15 736
RESULTAT COURANT	713 537	760 878	783 807	861 974
RESULTAT NON COURANT	-24 084	-2 999	-1 905	-1 955
RESULTAT AVANT IMPOTS	689 453	757 879	781 902	860 020
IS	266 164	252 331	267 936	289 399
RESULTAT NET	423 289	505 548	513 966	570 621



A

YD

Tableau de financement pour les exercices clos les 31 décembre (1995-1998)

KDh	1995	1996	1997	1998
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
Autofinancement réel	339 666 333	360 609 006	318 270 055	328 666 598
.Capacité d'autofinancement	515 224 925	608 307 006	627 892 555	679 572 098
.Dividendes distribués	175 558 592	247 698 000	309 622 500	350 905 500
Cessions et Réductions d'Immobilisations	14 716 037	13 206 478	12 545 732	8 687 172
.Cessions d'immobilisations incorporelles				
.Cessions d'immobilisations corporelles	5 221 284	199 510	517 809	435 310
.Cessions d'immobilisations financières				
.Récupération sur créances immobilisées	9 494 753	13 006 968	12 027 923	8 251 862
Augmentation Capital social				
Augmentation des dettes de financement	5 422 244	24 445 073	3 546 038	2 171 657
TOTAL RESSOURCES STABLES	359 804 615	398 260 557	334 361 825	339 525 427
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
Acquisition et augmentation d'immobilisations	122 247 050	79 300 961	60 920 782	101 864 331
.Acquisition d'immobilisations incorporelles	545 150	1 031 805	478 830	1 574 237
.Acquisition d'immobilisations corporelles	116 713 617	74 837 677	56 606 529	88 325 997
.Acquisition d'immobilisations financières				
.Augmentation des créances immobilisées	4 988 283	3 431 478	3 835 423	11 964 097
Remboursement des Capitaux propres				
Remboursement des dettes de financement	11 440 000	14 280 000	9 797 701	14 538 509
Emplois en non valeurs	- 4 202 590	2 601 717	558 823	13 419 667
TOTAL EMPLOIS STABLES	129 484 460	96 182 678	71 277 306	129 822 507
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	758 949 732	235 451 089	74 963 803	356 134 062
VARIATION DE LA TRESORERIE	528 629 577	66 626 790	338 048 323	565 836 982
TOTAL GENERAL	888 434 191	398 260 557	409 325 629	

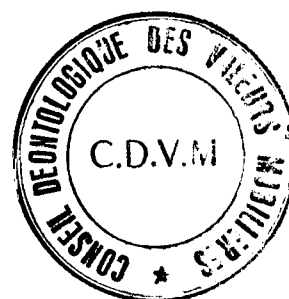
Capacité d'autofinancement aux 31 décembre (1995-1998)

KDh	1995	1996	1997	1998
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	423 289	505 548	513 966	570 621
Dotations d'exploitation (1)	116 825	127 601	137 105	135 849
Dotations financières (1)	332	667	3 873	1 997
Dotations non courantes (1)				
Reprises d'exploitation (2)	21 652	24 978	25 974	24 764
Reprises financières (2)	131	332	667	3 873
Reprises non courantes (2) (3)				
Produits des cessions d'immobilisations	5 221	200	518	435
Valeur nettes d'amortissement des immobilisations cédées	1 783	0	107	178
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	515 225	608 307	627 893	679 572
Distributions de bénéfices	175 559	247 698	309 623	350 906
AUTOFINANCEMENT	339 666	360 609	318 270	328 667

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement



A

KD

Etat des informations complémentaires**Plus ou moins-values ou retraits d'immobilisations (1995-1998)**

(En Dh)	Montant brut	Amortissements cumulés	VNC	Produit de cession	Plus-values	Moins-values
31/12/95	3180 940	1 397 868	1 783 072	5 146 784	3 363 712	
31/12/96	868 668	868 668		199 510	199 510	
31/12/97	3 504 851	3 397 518	107 333	517 809	410 476	
31/12/98	3 655 713	3 477 809	177 904	435 310	335 310	77 904

Titres de participation (1995-1998)

	Société	Secteur d'activité	Capital social (En Dh)	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global (En Dh)	Valeur comptable nette (En Dh)	Produits inscrits au CPC de l'exercice
31/12/95	Société hôtelière Samir	Hôtelière	5 000 000	97,67	4 883 400	4 883 400	
	SANAD	Assurance	10 000 000	18,21	1 820 700	1 820 700	546 330
	CPA	Assurance	250 000	25	62 500	62 500	700 000
	Lubna	Commercial	2 000 000	50	1 000 000	1 000 000	3 000 000
	SNAM	Autoroute	160 000 000	12,5	20 000 000	20 000 000	
	BMCE Madrid	Bancaire	107 085 000	10	10 708 000	10 708 000	
	Banque Populaire	Bancaire	Variable		264 000	264 000	
	Total						4 246 330
31/12/96	Société hôtelière Samir	Hôtelière	5 000 000	97,67	4 883 400	4 883 400	
	SANAD	Assurance	10 000 000	18,21	1 820 700	1 820 700	455 275
	CPA	Assurance	250 000	25	62 500	62 500	857 500
	Lubna	Commercial	2 000 000	50	1 000 000	1 000 000	
	SNAM	Autoroute	160 000 000	12,5	20 000 000	20 000 000	
	BMCE Madrid	Bancaire	107 085 000	10	10 708 000	10 708 000	
	Banque Populaire	Bancaire	Variable		264 000	264 000	46 032
	Total						1 358 807
31/12/97	Société hôtelière Samir	Hôtelière	5 000 000	97,67	4 883 400	4 883 400	
	SANAD	Assurance	35 000 000	18,21	1 820 700	1 820 700	455 275
	CPA	Assurance	2 500 000	25	62 500	62 500	1 200 000
	Lubna	Commercial	2 000 000	50	1 000 000	1 000 000	1 500 000
	SNAM	Autoroute	560 500 000	3,57	20 000 000	20 000 000	
	BMCE Madrid	Bancaire	107 085 000	10	10 708 000	10 708 000	
	Banque Populaire	Bancaire	Variable		264 000	264 000	38 000
	Total						3 193 275
31/12/98	Société hôtelière Samir	Hôtelière	5 000 000	97,67	4 883 400	4 883 400	
	SANAD	Assurance	50 000 000	18,21	1 820 700	1 820 700	
	CPA	Assurance	2 500 000	25	62 500	62 500	1 200 000
	Lubna	Commercial	2 000 000	50	1 000 000	1 000 000	3 000 000
	Autoroute du Maroc	Autoroute	660 500 000	3,03	20 000 000	20 000 000	
	BMCE Madrid	Bancaire	107 085 000	10	10 708 000	10 708 000	
	Banque Populaire	Bancaire	Variable		264 000	264 000	
	Total				38 738 600	38 738 600	4 200 000



Handwritten signature or mark.

Handwritten initials 'FD'.

Provisions (1995-1998)

(En Dh)	Montant début		Dotations		Reprises		Montant fin de l'exercice
	exercice	d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	
31/12/95	26 712 691	37 907 600	673 020		23 167 068	3 545 623	38 580 620
31/12/96	38 580 620	38 293 380	14 221 755		37 907 600	519 888	52 688 267
31/12/97	52 668 267	65 647 198	5 531 238		38 293 380	14 221 755	71 331 568
31/12/98	71 331 568	40 284 392	2 317 384		36 989 385	5 531 238	71 412 722

Engagement

Les engagements financiers reçus ou donnés se présentent ainsi au 31 décembre 1998 :

	1998	1997
Engagements donnés		
Aval et cautions		
Douanes	12 356	13 314
Fournisseurs (y compris crédit documentaire)	610 466	1 033 476
Banques	338 436	664 901
Total	961 258	1 711 691
Engagements reçus		
Avals et cautions		
Banques	912 194	1 707 139
Crédits documentaires	560 657	1 028 887
Emprunts	338 435	664 901
Divers (douanes + fournisseurs)	13 102	13 351
Fournisseurs	6056	13 782
Clients	31 920	35 992
Total	950 170	1 756 913

Biens en crédit-bail

Rubriques	Date de la 1 ^{ère} échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat (en Dh)	Durée théorique d'amortissement du bien	Montant de l'exercice des redevances (en Dh)	Redevances restant à payer A plus d'un an (en Dh)	Prix d'achat résiduel en fin de contrat
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Affectation des résultats

(En KDh)	1995	1996	1997	1998	(En KDh)	1995	1996	1997	1998
Origine des résultats à affecter					Affectation des résultats				
Report à nouveau					Réserve légale	9 240	21 164	25 277	25 698
Résultats nets en instance d'affectation					Autres réserves	0	154 427	170 648	137 362
Résultat net de l'exercice	184 799	423 289	505 548	513 966	Tantièmes				
Prélèvements sur les réserves					Dividendes	175 559	247 698	309 623	350 906
Autres prélèvements					Autres affectations				
					Report à nouveau				
Total	184 799	423 289	505 548	513 966	Total	184 799	423 289	505 548	513 966



Handwritten signature or mark.

Handwritten mark.

Principales méthodes comptables utilisées³⁸

Immobilisation en non valeur

La rubrique « immobilisation en non valeur » est amortie selon les cas soit à 100% soit linéairement au taux de 33,33%.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition ; les amortissements sont calculés linéairement sur la base des durées d'utilisation estimées ci-après :

Immobilisations incorporelles	5 ans
Immobilisations corporelles	
Constructions	20 ans
Installations	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur prix d'acquisition.

Stocks

Le pétrole brut importé est valorisé au coût moyen pondéré qui inclut le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance, et les autres frais annexes.

Les produits finis et semi-finis sont valorisés comme suit :

Produits finis

Il est d'abord calculé un coefficient égal au rapport entre le prix de revient de la tonne traitée de pétrole brut et le prix de vente moyen à la tonne.

Le prix de revient de la tonne traitée du pétrole brut est obtenu en divisant les charges d'exploitation augmentées de la valeur du stock initial par les quantités vendues et celles en stock final.

Le prix de vente moyen à la tonne est égal à la valeur des ventes, hors celles concernant les produits pétroliers importés, divisé par les quantités correspondantes.

Ce coefficient est ensuite appliqué au prix de vente moyen de chaque type de produit fini pour la détermination du coût unitaire servant à la valorisation des stocks de produits finis.

Produits semi-finis

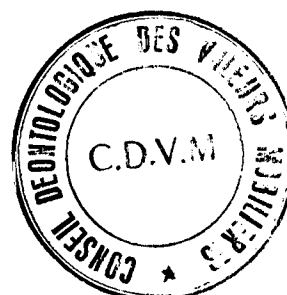
Les produits semi-finis sont valorisés sur la base des coûts unitaires retenus pour la valorisation des produits finis avec une décote :

De 8% pour l'essence-fuel et les et les huiles

De 61% sur le coût du fuel oil pour le slop.

les matières consommables sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré.

³⁸ Extrait du rapport d'audit relatif à l'exercice 1998



Ø

HO

Evaluation des soldes et des transactions en devises étrangères :

Les achats d'investissements, de pétrole brut, de produits pétroliers et consommables importés sont comptabilisés au cours de change en vigueur au jour du règlement.

Les emprunts et dettes exprimés en monnaies étrangères sont inscrits au bilan au taux de change en vigueur au moment où l'opération d'emprunt a été effectuée. A la date de clôture du bilan, ils sont convertis au cours de change du jour de clôture.

Les différences entre la valeur des dettes initialement inscrites dans les comptes et celle résultant de la conversion à la date de clôture sont inscrites en contrepartie des variations des dettes :

A l'actif du bilan, pour les pertes latentes dans le compte « écarts de conversion-actif » de l'actif immobilisé ou de l'actif circulant selon que ces pertes se rapportent à des dettes de financement des immobilisations ou à des éléments circulants.

Au passif du bilan, pour les gains latents dans le compte « écarts de conversion-passif » du passif permanent ou du passif circulant selon que ces gains se rapportent à des dettes de financement des immobilisations ou à des éléments circulants.

Les pertes de change prévisibles sont rapportées au résultat de l'exercice sous forme d'une dotation aux provisions pour pertes de change.

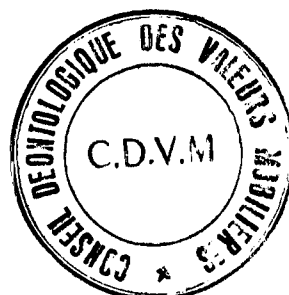
Les pertes et les profits de change réalisés sur les remboursements du principal sont rapportés au résultat de l'exercice.

Provision pour risques et charges (indemnité de départ à la retraite)

Les statuts de la SAMIR prévoient la constitution d'un fonds d'ancienneté (provision pour indemnité de départ à la retraite) au profit du personnel de la société équivalent à une semaine par année de service et destiné à permettre le versement d'un pécule au moment du départ à la retraite de chaque salarié.

Taxe intérieure à la consommation (T.I.C)

Dans le cadre de la libération du secteur pétrolier, l'entrée en vigueur, en 1995 du système d'indexation des prix des produits pétroliers s'est traduit par une séparation entre la fiscalité et les recettes des raffineries. La fiscalité pétrolière est désormais collectée sous forme de taxe intérieure à la consommation en aval des raffineries.



[Handwritten signature]

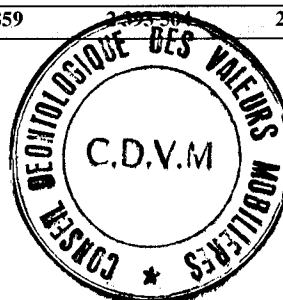
[Handwritten mark]

ANNEXES DE LA SCP

-=-

Bilan certifié par les commissaires aux comptes aux 31 décembre (1995-1998)

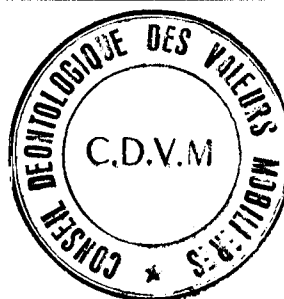
ACTIF en Kdh	1995	1996	1997	1998
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	3 964	3 114	12 601	36 670
. Frais préliminaires				
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 964	3 114	12 601	36 670
. Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	9 868	3 543	3 247	9 577
. Immobilisations en recherche et développement				
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 482	3 543	3 247	4 551
. Fonds commercial				
. Autres immobilisations incorporelles	6 386	0	0	5 026
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	707 839	826 464	805 917	656 219
. Terrains	32 804	33 375	48 025	42 472
. Constructions	121 855	146 983	148 615	110 567
. Installations techniques, matériel et outillage	213 971	230 252	565 393	469 069
. Matériel de transport	7 068	4 843	2 585	1 113
. Mobilier, matériel de buresau et aménagements divers	13 405	12 827	16 723	13 092
. Autres immobilisations corporelles	2 973	2 950	1 807	995
. Immobilisations corporelles en cours	315 762	395 234	22 768	18 911
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	106 038	55 266	51 448	101 948
. Prêts immobilisés	56 744	0	0	0
. autres créances financières	7 556	7 178	3 874	65 374
. Titres de participation	41 212	47 562	47 362	36 362
. Autres titres immobilisés	526	526	212	212
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)	20 389	13 947	23 123	14 833
. Diminution des créances immobilisées				
. Augmentation des dettes financières	20 389	13 947	23 123	14 833
TOTAL I (A + B + C + D + E)	848 099	902 334	896 335	819 247
STOCKS (F)	408 012	428 890	590 051	421 880
. Marchandises				
. Matières et fournitures consommables	286 915	299 528	407 213	313 865
. Produits en cours				
. Produits intermédiaires et résiduels	34 550	47 912	75 270	77 768
. Produits finis	86 547	81 450	107 568	30 247
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 386 402	979 110	800 371	1 055 276
. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	6 059	3 195	4 378	2 427
. Clients et comptes rattachés	507 171	585 982	368 468	393 382
. Personnel	17 122	10 879	25 187	20 981
. Etat	841 379	368 543	393 598	316 864
. Comptes d'associés	3 739	280	407	641
. Autres débiteurs	2 976	4 890	712	313 936
. Compte de régularisation -actif-	7 956	5 341	7 620	7 044
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	0	0	0	89 998
ECART DE CONVERSION -ACTIF (éléments circulants) (I)	549	161	2 209	279
TOTAL II (F + G + H + I)	1 794 963	1 408 161	1 392 631	1 567 433
TRESORERIE - ACTIF	75 798	83 009	51 620	171 187
. Titres de placements				
. Chèques et valeurs à encaisser	41 178	35 290	37 461	19 169
. Banques, T.G. et C.C.P.	32 956	45 581	12 341	151 317
. Caisses, Régies d'avances et accreditifs	1 664	2 138	1 817	701
TOTAL III	75 798	83 009	51 620	171 187
TOTAL ACTIF	2 718 859	2 393 504	2 340 586	2 557 867



Handwritten signature or mark.

MD

PASSIF en K Dh	1995	1996	1997	1998
CAPITAUX PROPRES (A)	417 469	545 536	650 698	967 096
. Capital social ou Personnel	245 609	245 609	245 609	245 609
moins : actionnaires, capital souscrit non-appelé				
Capital appelé, dont versé ...				
. Prime d'émission, de fusion, d'apport	947	947	947	947
. Ecart de réévaluation	1 389	1 389	1 389	1 389
. Réserve légale	15 034	19 048	24 561	24 561
. Autres réserves	4 410	24 725	124 725	146 925
. Report à nouveau	69 807	119 760	121 998	201 454
. Résultats nets en instance d'affectation				
. Résultats net de l'exercice	80 274	134 059	131 470	346 212
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	167 064	163 896	198 171	204 489
. Subventions d'investissement				
. Provisions réglementées	11 738	53 000	84 906	102 011
. Provisions réglementées pour reconstitution de gisement	155 326	110 896	113 266	102 478
DETTES DE FINANCEMENT (C)	525 394	626 830	655 458	532 304
. Emprunts obligataires				
. Autres dettes financières	525 394	626 830	655 458	532 304
PROVISION DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	20 389	113 947	113 291	145 013
. Provisions pour risques	20 389	38 947	48 123	15 389
. Provisions pour charges		75 000	65 168	129 623
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	1 021	7 239	0	0
. Augmentation des créances immobilisées				
. Diminution des dettes de financement	1 021	7 239	0	0
TOTAL I (A + B + C + D + E)	1 131 338	1 457 448	1 617 619	1 848 902
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 220 058	712 775	600 942	683 125
. Fournisseurs et comptes rattachés	963 561	464 529	431 650	459 151
. Clients créditeurs, avances et acomptes	0	6 678	0	0
. Personnel - Crédeur	14 541	6 878	21 134	10 515
. Organismes sociaux	22 695	22 255	32 882	37 422
. Etat - Crédeur	211 667	204 761	98 190	155 606
. Comptes d'associés	1 364	1 356	2 844	1 710
. Autres créanciers	1 906	2 194	3 413	821
. Compte de régularisation - passif-	4 325	4 124	10 829	17 899
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	13 189	161	2 209	279
ECART DE CONVERSION -PASSIF (éléments circulants) (H)	24	378	0	20
TOTAL II (F + G + H)	1 233 271	713 313	603 151	683 424
TRESORERIE - PASSIF	354 251	222 743	119 816	25 542
. Crédits d'escompte				
. Crédits de trésorerie	348 361	220 000	60 000	0
. Banques (soldes créditeurs)	5 889	2 743	59 816	25 542
TOTAL III	354 251	222 743	119 816	25 542
TOTAL PASSIF	2 718 859	2 393 504	2 340 586	2 557 867



A

40

Comptes de produits et charges certifiés par les commissaires aux comptes aux 31 décembre (1995-1998)

KDh	1995	1996	1997	1998
PRODUITS D'EXPLOITATION				
.Ventes de marchandises en l'état	696 849	701 120	812 456	575 866
.Ventes de biens et services	1 755 031	2 167 434	2 376 564	1 873 671
.Variation de stocks produits finis (final -initial)	-35 127	8 265	52 762	-74 824
.Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	789	448		
.Subvention d'exploitation	256 883	226 931	167 759	191 466
.Autres produits d'exploitation	1 734	71	260	63
.Reprises d'exploitation - transferts de charges	15 259	812	682	7 129
Total (1)	2 691 418	3 105 081	3 410 482	2 573 372
CHARGES D'EXPLOITATION				
.Achats revendus de marchandises	550 668	632 493	647 969	428 456
.Achats consommés de marchandises	1 418 891	1 726 934	2 021 002	1 515 905
.Autres charges externes	287 558	171 995	159 465	149 572
.Impôt et taxes	80 417	66 531	48 729	49 278
.Charges de personnel	139 601	136 197	141 610	153 299
.Autres charges d'exploitation	4 045	751	471	2 432
.Dotation d'exploitation	88 111	77 491	116 915	134 570
Total (2)	2 569 291	2 812 390	3 136 161	2 433 513
RESULTAT D'EXPLOITATION	Total (3)=(1)-(2)	122 128	292 691	274 322
PRODUITS FINANCIERS				
.Produits des titres de participation et autres titres immobilisés		5 829	3 133	13 607
.Gains de change	14 573	605	3 882	97
.Intérêts et autres produits financiers	14 951	6 634	8 885	13 220
.Reprises financières, transferts de charges	8 877	6 991	5 553	11 751
Total (4)	38 401	20 059	21 454	38 676
CHARGES FINANCIERES				
.Charges d'intérêts	79 780	53 464	65 097	44 643
.Pertes de change	4 165	8 004	10 038	5 164
.Autres charges financières		3		
.Dotations financières	7 006	1 310	18 904	1 532
Total (5)	90 951	62 782	94 038	51 339
RESULTAT FINANCIER	Total (6)=(4)-(5)	-52 550	-42 723	-72 584
RESULTAT COURANT	Total (7)=(3)+(6)	69 578	249 968	201 737
PRODUITS NON COURANTS				
.Produits des cessions d'immobilisations	7 953	2 339	11 769	408 464
.Subvention d'équilibre		134 225		
.Reprises sur subventions d'investissement				
.Autres produits non courants	5 241	239	10 988	29 286
.Reprises non courantes: transfert de charges	50 394	48 492	39 123	70 194
Total (8)	63 588	185 296	61 880	507 944
CHARGES NON COURANTES				
.Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	4 922	412	1 232	133 173
.Subventions accordées				
.Autres charges non courantes	13 640	30 552	24 088	7 026
.Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	19 988	153 000	63 566	90 452
Total (9)	38 551	183 964	88 886	230 651
RESULTAT NON COURANT	Total (10)=(8)-(9)	25 037	1 332	-27 006
RESULTAT AVANT IMPOTS	Total (11)=(7)+(10)	94 615	251 300	174 731
Dégrèvement fiscal				10 663
IMPOTS SUR LES BENEFICES	Total (12)	14 341	117 241	43 261
RESULTAT NET	Total (13)	80 274	134 059	131 470
TOTAL DES PRODUITS		2 793 407	3 310 437	3 493 816
TOTAL DES CHARGES		2 713 134	3 176 378	3 362 346
RESULTAT NET		80 274	134 059	131 470




 MD

Etats des Soldes de Gestion aux 31 décembre (1995-1998)

KDh	1 995	1996	1997	1998
Chiffre d'affaires	2 451 880	2 868 554	3 189 020	2 449 538
Ventes de Marchandises (en l'état)	696 849	701 120	812 456	575 866
Achats revendus de marchandises	550 668	632 493	647 969	428 456
MARGE BRUTE VENTES EN L'ETAT	146 181	68 627	164 487	147 410
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 720 693	2 176 147	2 429 326	1 798 848
Ventes de biens et services produits	1 755 031	2 167 434	2 376 564	1 873 671
Variation stocks produits	-35 127	8 265	52 762	-74 824
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	789	448	0	0
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	1 706 449	1 898 928	2 180 467	1 665 478
Achats consommés de matières et fournitures	1 418 891	1 726 934	2 021 002	1 515 905
Autres charges externes	287 558	171 995	159 465	149 572
VALEUR AJOUTEE	160 426	345 845	413 346	280 780
Subventions d'exploitation	256 883	226 931	167 759	191 466
Impôts et taxes	80 417	66 531	48 729	49 278
Charges de personnel	139 601	136 197	141 610	153 299
EBE \ IBE	197 290	370 049	390 766	269 669
Autres produits d'exploitation	1 734	71	260	63
Autres charges d'exploitation	4 045	751	471	2 432
Reprises d'exploitation, transfert de charges	15 259	812	682	7 129
Dotation d'exploitation	88 111	77 491	116 915	134 570
RESULTAT D'EXPLOITATION	122 128	292 691	274 322	139 859
Produits financiers	38 401	20 059	21 454	38 676
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	0	5 829	3 133	13 607
Gains de change	14 573	605	3 882	97
Intérêts et autres produits financiers	14 951	6 634	8 885	13 220
Reprises financières, transfert de charges	8 877	6 991	5 553	11 751
Charges financières	90 951	62 782	94 038	51 339
Charges d'intérêts	79 780	53 464	65 097	44 643
Pertes de change	4 165	8 004	10 038	5 164
Autres charges financières	0	3	0	0
Dotations financières	7 006	1 310	18 904	1 532
RESULTAT FINANCIER	-52 550	-42 723	-72 584	-12 664
RESULTAT COURANT	69 578	249 968	201 737	127 195
RESULTAT NON COURANT	25 037	1 332	-27 006	277 293
RESULTAT AVANT IMPOTS	94 615	251 300	174 731	404 488
IS	14 341	117 241	43 261	58 277
RESULTAT NET	80 274	134 059	131 470	346 212



✍

HLD

Tableau de financement pour les exercices clos les 31 décembre (1995-1998)

KDh	1995	1996	1997	1998
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
Autofinancement réel	136 934	287 651	240.510	182.085
.Capacité d'autofinancement	154 474	313 958	266.818	211.899
.Dividendes distribués	-17 540	-26 307	-26.308	-29.814
Cessions et Réductions d'Immobilisations	18 828	70 317	13 222	408 464
.Cessions d'immobilisations incorporelles				29 000
.Cessions d'immobilisations corporelles	7 953	2 339	5.214	324 328
.Cessions d'immobilisations financières	0	0	6.555	55 136
.Récupération sur créances immobilisées	10 875	67 978	1 453	0
Augmentation Capital social				
Augmentation des dettes de financement	148 101	204 183	73 594	149 100
TOTAL RESSOURCES STABLES	303 863	562 151	327.326	739 649
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
Acquisition et augmentation d'immobilisations	270 970	198 490	95 176	156 936
.Acquisition d'immobilisations incorporelles	12 731	1 817	92 584	80 474
.Acquisition d'immobilisations corporelles	239 327	178 317	2 517	14 962
.Acquisition d'immobilisations financières	1 000	7 500	0	0
.Augmentation des créances immobilisées	17 912	10 856	75	61.500
Remboursement des Capitaux propres				
Remboursement des dettes de financement	67 281	90 087	61.380	263 965
Emplois en non valeurs	5 946	1 699	4.600	10 377
TOTAL EMPLOIS STABLES	344 197	290 276	161 156	94 529
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	99 337	133 156	94 632	94 529
VARIATION DE LA TRESORERIE	59 003	138 719	71 538	213 842
TOTAL GENERAL	403 200	562 151	327 326	739 649

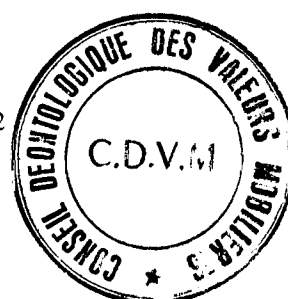
Capacité d'autofinancement aux 31 décembre (1995-1998)

KDh	1995	1996	1997	1998
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	80 274	134 059	131 470	346 212
Dotations d'exploitation (1)	85 444	69 971	110 272	129 016
Dotations financières (1)	6 457	1 150	16 695	1 515
Dotations non courantes (1)	7 348	153 000	63 566	90 452
Reprises d'exploitation (2)	0	0	132	5
Reprises financières (2)	7 653	6 442	5 393	9 804
Reprises non courantes (2) (3)	14 366	35 852	39 123	70 194
Produits des cessions d'immobilisations	7 953	2 339	11 769	408 464
Valeur nettes d'amortissement des immobilisations cédées	4 922	412	1 232	133 173
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	154 474	313 958	266 818	211 899
Distributions de bénéfices	17 541	26 308	26 308	29 814
AUTOFINANCEMENT	136 934	287 650	240 511	182 085

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

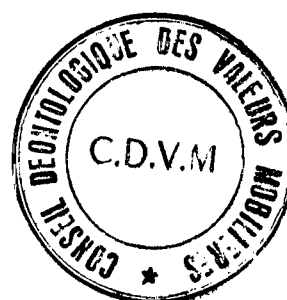


Etat des informations complémentaires**Plus ou moins-values ou retraits d'immobilisations (1995-1998)**

(En Dh)	Montant brut	Amortissements cumulés	VNC	Produit de cession	Plus-values	Moins-values
31/12/95	7 360 068	2 437 788	4 922 279	7 952 900	3 178 378	147 758
31/12/96	3 743 010	3 330 759	412 250	2 339 018	1 974 053	47 285
31/12/97	6 929 257	6 079 086	850 171	11 769 147	11 213 978	295 002
31/12/98	366 426 981	233 254 238	133 172 743	408 464 407	276 274 901	983 237

Titres de participation (1995-1998)

	Société	Secteur d'activité	Capital social (En Dh)	Participati on au capital en %	Prix d'acquisition global (En Dh)	Valeur comptable nette (En Dh)	Produits inscrits au CPC de l'exercice
31/12/95							
	SDBP	Distrib.GPL	10 000 000	100	10 000 000	10 000 000	63 125 631
	EIE GUIGUES MAROC	Bureau d'études	1 200 000	63	552 900	552 900	21 714 607
	SIGMAGHREB	Distrib. GPL	12 000 000	50	6 000 000	6 000 000	98 012 062
	SALAM GAZ	Emplissage GPL	30 000 000	50	15 000 000	15 000 000	121 129 919
	SOMAS	Stockage	40 000 000	38	8 309 475	8 309 475	73 147 855
	SCIF	Mat.ferrov.	26 381 250	12	2 299 150	1 149 575	120 103 348
	INST.MAR. DE MANAGEMENT	Enseignement	8 000 000	3	200 000	200 000	2 204 014
	IMMEUBLE BRPM ET CHALETS D'IFRANE	Immobilier			418 295	418 295	
	DIVERS	DIVERS			107 327	107 327	
	TOTAL				42 887 147	41 737 572	499 437 435
31/12/96							
	SDBP	Distrib.GPL	10 000 000	100	10 000 000	10 000 000	63 125 631
	EIE GUIGUES MAROC	Bureau d'études	1 200 000	63	552 900	552 900	21 714 608
	SIGMAGHREB	Distrib. GPL	12 000 000	50	6 000 000	6 000 000	98 012 062
	SALAM GAZ	Emplissage GPL	45 000 000	50	22 500 000	22 500 000	121 129 919
	SOMAS	Stockage	40 000 000	38	8 309 475	8 308 475	73 147 855
	SCIF	Mat.ferrov.	26 381 250	12	2 299 150		120 103 348
	INST.MAR. DE MANAGEMENT	Enseignement	8 000 000	3	200 000	200 000	2 204 014
	IMMEUBLE BRPM ET CHALETS D'IFRANE	Immobilier			418 295	418 295	
	DIVERS	DIVERS			107 327	107 327	
	TOTAL				50 387 147	48 087 997	499 437 435
31/12/97							
	SDBP	Distrib.GPL	10 000 000	100	10 000 000	10 000 000	
	EIE GUIGUES MAROC	Bureau d'études	3 600 000	63	552 900	552 900	633 433
	SIGMAGHREB	Distrib. GPL	12 000 000	50	6 000 000	6 000 000	1 500 000
	SALAM GAZ	Emplissage GPL	45 000 000	50	22 500 000	22 500 000	1 000 000
	SOMAS	Stockage	60 000 000	38	8 309 475	8 309 475	
	SCIF	Mat.ferrov.	26 381 250	12	2 299 150	2 299 150	
	INST.MAR. DE MANAGEMENT	Enseignement	8 000 000	3	200 000	200 000	
	IMMEUBLE BRPM ET CHALETS D'IFRANE	Immobilier			104 573	104 573	
	DIVERS	DIVERS			107 327	107 327	
	TOTAL		164 981 250		50 073 425	50 073 425	3 133 433



/

M

31/12/98							
SDBP	Distrib.GPL	10 000 000	50	5 000 000	5 000 000	2 997 750	
EIE GUIGUES MAROC	Bureau d'études	3 600 000	63	552 900	552 900	450	
SALAM GAZ	Emplissage GPL	45 000 000	50	22 500 000	22 500 000	1 500 000	
SOMAS	Stockage	60 000 000	38	8 309 475	8 309 475	4 615 200	
SCIF	Mat. ferro.	26 381 250	12	2 299 150	2 299 150		
INST.MAR. DE MANAGEMENT	Enseignement	7 000 000	3	200 000	200 000		
IMMEUBLE BRPM ET CHALET'S D'IFRANE	Immobilier			104 573	104 573		
DIVERS	DIVERS			107 327	107 327		
TOTAL		151 981 250		39 073 425	39 073 425	9 113 400	

Provisions (1995-1998)

(En Dh)	Montant début exercice	d'exploitation	Dotations financières	non courantes	d'exploitation	Reprises financières	non courantes	Montant fin de l'exercice
31/12/95	260 057 140	2 666 528	7 006 089	19 988 424	15 258 762	8 876 864	50 394 359	215 188 197
31/12/96	215 188 197	7 519 702	1 310 410	153 000 000	812 161	6 991 346	68 807 348	300 407 453
31/12/97	300 407 453	6 643 621	18 903 545	63 566 437	543 696	5 553 416	39 123 232	344 300 712
31/12/98	344 300 712	31 625 734	1 531 805	90 451 770	7 123 666	11 751 014	70 193 565	378 841 775

Sûretés réelles données ou reçues

Néant.

Engagements financiers reçus ou donnés hors opération de crédit-bail

Une caution donnée par SCP au profit de la société Salem Gaz au Crédit du Maroc pour un montant de 5 000 000 Dh.

Une caution donnée par SCP à la Banque Marocaine de Commerce et d'Industrie pour un montant de 72 160 449,10 Dh sur des prêts accordés à son personnel.

Une caution donnée par SCP aux douanes pour 4 500 000 Dh.

Biens en crédit-bail

Rubriques	Date de la 1 ^{ère} échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat (en Dh)	Durée théorique d'amortis- sment du bien	Montant de l'exercice des redevances (en Dh)	Redevances restant à payer A plus d'un an (en Dh)	Prix d'achat résiduel en fin de contrat
HONDA	04.04.96	48	292 000	48	84 333	21 083	2 433
LAGUNA	10.05.96	48	262 403	48	76 077	25 359	2 195
PEUGEOT	15.10.96	48	281 300	48	81 560	61 170	2 359
HONDA	15.10.96	48	287 000	48	82 895	62 171	2 392
RENAULT	01.11.97	48	611 804	48	179 256	333 986	2 353
HONDA	10.03.98	48	285 000	48	70 310	182 805	2 383
PIC-UP	05.05.98	36	192 785	36	56 040	93 012	1 928
TOTAL			2 212 292		630 471	779 586	



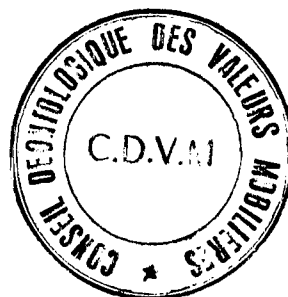
K
MD

Affectation des résultats

(En Kdh)	1995	1996	1997	1998	(En Kdh)	1995	1996	1997	1998
Origine des résultats à affecter					Affectation des résultats				
Report à nouveau					Réserve légale	1 805	4 014	5 513	
Résultats nets en instance d'affectation	36 096	80 274	134 059	131 470	Autres réserves				22 200
Résultat net de l'exercice n-1					Tantièmes				
Prélèvements sur les réserves					Dividendes de l'exercice	17 541	26 308	26 308	29 814
Autres prélèvements					Autres affectations				
					Report à nouveau	16 751	49 952	102 238	79 456
Total	36 096	80 274	134 059	131 470	Total	36 096	80 274	134 059	131 470

Datation et événements postérieurs au dernier exercice clos

Néant.



A

MD

Principales méthodes comptables utilisées³⁹

Immobilisation en non valeurs

Les charges affectées aux immobilisations en non valeurs en 1998 sont essentiellement relatives à la contrepartie de la provision au titre de la prime pour services rendus comptabilisés au 31 décembre 1998 en provision pour risques et charges.

La charge correspondante comptabilisée en immobilisations en non valeurs est amortie linéairement sur 5 ans.

Les autres charges à répartir sont amorties sur 3 ans et les autres immobilisations en non valeurs le sont sur l'exercice de leur engagement.

Recherche pétrolière

Les dépenses de recherche pétrolière (sondages d'exploitation et immobilisations incorporelles spécifiques à la recherche) sont immobilisées et amorties à 100% sur l'exercice de leur réalisation.

Brevets, marques, droits et valeurs similaires

Les logiciels informatiques sont amortis sur 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition majoré des droits de douane et des frais d'approche. Elles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation estimées ci-après :

- constructions	10 à 20 ans
- Matériel et outillage	5 à 10 ans
- Mobilier, agencements et installations	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans

Dans le cadre des avantages de l'ancien code des investissements, la durée d'amortissement de certaines immobilisations est exceptionnellement réduite de moitié.

Les intérêts intercalaires relatifs au financement des immobilisations sont incorporés dans le coût d'acquisition de l'immobilisation concernée, le cas échéant.

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au prix d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, en fonction des résultats réels et prévisionnels des sociétés concernées.

Stocks

Les stocks sont valorisés comme suit :

les matières consommables sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré.

le pétrole brut importé est valorisé sur une base FIFO par qualité de brut au prix d'achat CIF majoré de la taxe parafiscale, des frais de transport et d'approche.

³⁹ Extrait du rapport d'audit relatif à l'exercice 1998 pour la SAMIR et du rapport des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 1998 pour la SCP.



les produits semi-finis sont essentiellement constitués de naphta et d'essence de base. Ces produits sont valorisés sur la base du coût d'approvisionnement, du mois de décembre 1998, des produits finis.

les produits finis sont valorisés sur la base du coût d'approvisionnement, du mois de décembre, indexés sur les cotations internationales.

Emprunts

Les emprunts contractés auprès de la Banque Islamique de Développement (BID) sont amortis selon un principe dérogatoire compte tenu de la spécificité du contrat qui les régissent.

Ainsi, l'emprunt est amorti linéairement, principal et intérêts constants.

Opérations en devises ou en monnaies étrangères

Les achats d'investissement, de pétrole brut, de gaz et consommables sont comptabilisés aux cours en vigueur au jour du règlement.

Les emprunts exprimés en monnaies étrangères sont inscrits au bilan aux taux de change en vigueur au moment où l'opération d'emprunt est effectuée. A la date du bilan, elles sont converties aux cours de clôture.

Les différences entre les valeurs des dettes initialement inscrites dans les escomptes et celles résultant de la conversion à la date de clôtures sont inscrites en contreparties des variations des dettes :

A l'actif du bilan, pour les pertes latentes dans le compte "écarts de conversion-actif" de l'actif immobilisé ou de l'actif circulant selon que ces pertes se rapportent à des dettes de financement des immobilisations ou à des éléments circulants.

Au passif du bilan, pour les gains latents dans le compte « écarts de conversion-passif » du passif permanent ou du passif circulant selon que ces gains se rapportent à des dettes de financement des immobilisations ou des éléments circulants.

Les pertes prévisibles (abstraction faite des profits prévisibles) sont déduites de l'exercice par le biais d'une dotation pour pertes de changes.

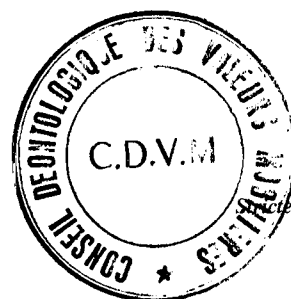
Les pertes et les profits de change réalisés sur les remboursements du principal sont rapportés au résultat de l'exercice.

Opérations avec la Caisse de Compensation

Les opérations traitées avec la Caisse de Compensation comprennent la régularisation des opération courantes.

Ce type de régularisation a trait aux opérations par lesquelles, la SCP inscrit au compte de la Caisse de Compensation les différences positives ou négatives entre les coûts réels supportés par elle et ceux arrêtés par le Ministère de l'Energie.

Ces derniers sont définis par les "structures de prix" en vigueur pour les produits pétroliers et les gaz de pétroles liquéfiés (G P L). Elles définissent les différentes composantes du prix de vente réglementé que les sociétés de raffinage, S.C.P et Samir, doivent appliquer aux sociétés de distribution : prix de reprises, droits intérieurs de douane et de timbre, taxe sur la valeur ajoutée, subventions à verser à (ou à recevoir de) la Caisse de Compensation.



Handwritten signature

40

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA FUSION ABSORPTION DE LA SCP PAR LA SAMIR

En exécution de la mission des commissaires aux comptes à la fusion qui nous est dévolue par la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes dans le cadre de la fusion par absorption de la société SCP par la société SAMIR, nous vous présentons, conformément à l'article 233 de la loi précitée, notre rapport sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions et sur l'équité du rapport d'échange.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Sociétés concernées

La société SAMIR est une société anonyme au capital de 1032 075 000 Dhs composée de 10 320 750 actions de 100 dirhams chacune entièrement libérées. Son objet principal est le raffinage du pétrole brut, l'industrie de transformation des dérivés du pétrole brut et d'une façon générale, toutes activités relevant de l'industrie pétrolière destinée à satisfaire en priorité les besoins intérieurs du marché marocain, ainsi que toutes les opérations commerciales d'importation, d'exportation, d'admission temporaire ou autres, liées directement au raffinage et opérations ci-dessous citées.

La société SCP est une société anonyme au capital de 245.609.000 dhs composée de 1.754.350 actions de 140 dirhams chacune entièrement libérées. Son objet principal est le forage et tous travaux ayant trait à la recherche ou à l'exploitation des gisements pétroliers ainsi que le raffinage du pétrole brut, l'emplissage et la distribution des gaz, liquéfiés et du pétrole.

En 1998, la SCP a cédé son patrimoine gazier à la société SALAM GAZ dont elle détient 50% du capital à fin 1998, et a cédé par ailleurs la totalité de sa participation dans SIGMAGHREB à la société de Distribution de Butane et de Propane (SDBP) dont elle détient également, à fin 1998, 50% du capital social.

Les titres sociaux des sociétés Samir et SCP sont dans les deux cas détenus à plus des 2 tiers par le groupe Corral Petroleum Holding, le reliquat étant réparti entre différents porteurs dont divers institutionnels actionnaires publics (bourse de valeurs).

But de l'opération de fusion

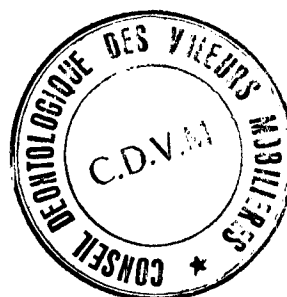
D'après le projet de fusion approuvé par les Conseils d'administration des sociétés SCP et Samir tenus les 6 et 7 avril 1999, le but poursuivi par la présente fusion est essentiellement d'ordre économique. Il s'agit fondamentalement d'une fusion-développement conçue à partir d'un plan stratégique d'expansion de deux entités complémentaires et présentant une réelle synergie dans les missions, les structure, les moyens humains, matériels ou financiers et dans la gestion.

Les objectifs de cette fusion résident pour les sociétés Samir et SCP dans la complémentarité qui les caractérise, notamment eu égard à :

- Leur champ d'activité commun de raffinage élargi aux domaines des huiles raffinées, du gaz et de la prospection pétrolière,
- Leur capital humain respectif et l'expérience accumulée par leurs ressources humaines dans les métiers spécifiques,
- Leurs actionnaires respectifs, stables ou minoritaires.

Bases de la fusion

Pour établir les conditions de la fusion, il a été décidé de retenir les comptes annuels de chacune des sociétés au 31 décembre 1998 arrêtés par leurs conseils d'administration respectifs et approuvés par leurs assemblées générales ordinaires du 17 mai 1999.



/s/

120

Propriété, jouissance et conditions

Les biens et droits apportés par la SCP seront pris dans l'état où ils se trouvent et la société Samir devra exécuter les traités consentis et contrats intervenus entre la société SCP et les tiers jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion. Elle sera tenue de prendre le lieu et place de la société SCP vis-à-vis de tout le personnel en activité. Elle reprend également l'intégralité des obligations et droits de la société SCP.

La société Samir sera propriétaire des biens et droits apportés à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à approuver la fusion et à procéder à l'augmentation corrélative de son capital social.

A défaut de la réalisation définitive de l'opération de fusion avant le 31 juillet 1999, la convention de fusion sera considérée comme nulle et non avenue.

Sur le plan fiscal, en matière d'impôt sur les sociétés, les représentants de chaque société ont décidé et exposé dans le texte du projet de fusion (cf. chapitre VII Déclarations fiscales) de soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 20-2^{ème} paragraphe de la loi 24 -86.

2- METHODES D'EVALUATION ET RAPPORT D'ECHANGE

Les Conseils d'administration des sociétés Samir et SCP ont convenu de distinguer d'une part l'évaluation des apports et d'autre part la détermination du rapport d'échange.

Valeurs attribuées aux actifs et aux passifs transmis à la Samir

Conformément à l'article 227-3^{ème} alinéa de la loi 17/95, le projet de fusion a indiqué la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif dont la transmission de la Samir est prévue.

A cet égard, les Conseils d'administration ont convenu de conférer à l'apport envisagé, une valeur déterminée sur la base de :

- L'actif net comptable de la SCP à la date du 31 décembre 1998 :	1.134.914.923,55
Sous déduction des dividendes à distribuer en exécution des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 1999 :	(31.578.300,00)
- Augmenté de la valeur de fonds de commerce :	63.300.00,00
- Soit un total attribué au rapport égal à :	1.166.636.623,55

Détermination du rapport d'échange

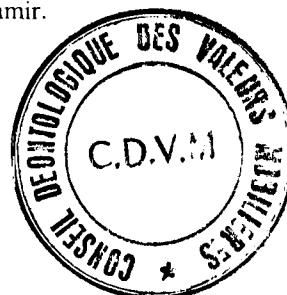
La détermination du rapport d'échange résulte d'une appréciation relative à la valeur des titres sociaux SCP et Samir en retenant cinq critères tels que décrits à l'annexe 1 du projet de fusion.

Comme cela est mentionné dans ce document, la société a écarté certaines méthodes d'évaluation (patrimoniales, basée sur les cash-flows futurs, les capitaux permanents nécessaires à l'exploitation) qui n'ont pu aboutir en raison des difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre.

Ainsi, les critères retenus par les Conseils d'administration sont décrits ci-après :

- **Critère du résultat courant** : ce critère permet d'apprécier la capacité de l'entreprise à générer des résultats récurrents, hors éléments exceptionnels et avant impôts sur les sociétés. Ce critère a été appliqué sur la base des résultats comptables tels qu'ils apparaissent sur les états de synthèse de la période 1996 à 1998, avec des coefficients de pondération qui privilégient les résultats les plus récents. Ce critère a conduit à un rapport d'échange d'une action SCP pour 1,24 actions Samir.

- **Critère du rendement-distribution** : ce critère est fondé sur la comparaison des capacités des deux entreprises à générer un rendement en terme de dividende. Il a été appliqué sur la période 1996 à 1998, avec des coefficients de pondération qui privilégient les dividendes les plus récents. Ce critère a abouti à un rapport d'échange d'une action SCP pour 0,52 actions Samir.



[Handwritten signature]

[Handwritten initials]

- **Double critère de capitalisation boursière sur deux périodes différentes** : ces critères prennent en considération :

* la valeur médiane de l'évolution observée depuis l'introduction du titre Samir en bourse en mars 1996. Ce critère donne un rapport d'échange l'une action SCP pour 0.85 actions Samir.

* la valeur moyenne pondérée observée au cours du dernier trimestre de décembre 1998 à février 1999. Ce critère donne un rapport d'échange d'une action SCP pour 0.95 actions Samir.

- **Critère de cession des noyaux durs à Corral Petroleum Holding** : la cession en juin 1997 des actions SCP et Samir au groupe Corral a été réalisée aux prix unitaires respectifs de 365 DH et 502⁴⁰ DH l'action, soit un rapport d'échange de l'action SCP pour 0.73 actions Samir.

Sur la base des cinq critères retenus dans le projet de fusion, la fourchette des parités ainsi obtenue a conduit les Conseils d'administration à retenir un rapport d'échange de 9 (neuf) actions Samir pour 10 (dix) actions SCP.

Rémunération des apports et augmentation de capital

La fusion donnera lieu à une augmentation de capital déterminée de la manière suivante :

- Nombre d'actions SCP	1.754.350
- Nombre d'actions donnant lieu à rémunération	1.754.350

Conformément au rapport d'échange déterminé ci-dessus, le nombre d'actions à créer est de :

$1.754.350 \times 9/10 = 1.578.915$ actions Samir. A une valeur nominale de 100 Dhs, l'augmentation de capital ressort donc à 157.891.500 Dhs.

La prime de fusion est déterminée de la façon suivante :

- Valeur des apports	1.166.636.623,55 Dhs
- Valeur nominale des actions créées	157.891.500,00 Dhs
- Prime de fusion	1.008.745.123,55 Dhs

3- DILIGENCES MISES EN OEUVRE

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession pour :

- Vérifier que les méthodes suivies pour la détermination du rapport d'échange proposé sont adéquates en l'espèce,
- Vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable,
- Vérifier que l'actif net comptable est au moins égal au notament de l'augmentation de capital.
- Nous assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à mettre en cause l'équité du rapport d'échange.

4- CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération ni sur le caractère équitable du rapport d'échange.

Le Dix neuf Mai 1999

Fait à Casablanca

Les Commissaires aux Comptes de la SAMIR

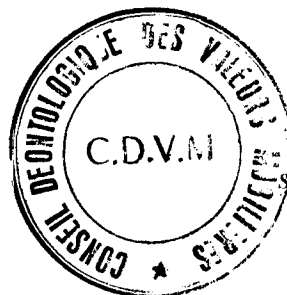
F. BRITEL A. MASNAOUI
M. GOUIRAH

Fait à Rabat

Les Commissaires aux Comptes de la SCP

MMGA KPMG
A. MASNAOUI F. KOHEN

⁴⁰ Sur la base d'une valeur nominale d'action de 100 Dh.



Handwritten signature or initials.

Handwritten initials 'MD'.